



CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

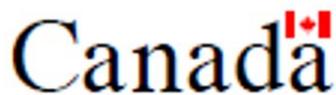
NORME DE QUALIFICATION ET PLAN DE LA PHASE TROIS

(FRANÇAIS)

(Remplace l'A-CR-CCP-603/PG-002 de 2015-12-01)

This publication is available in English as A-CR-CCP-603/PG-001.

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense





NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document shall continue to apply.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

NORME DE QUALIFICATION ET PLAN DE LA PHASE TROIS

(FRANÇAIS)

(Remplace l'A-CR-CCP-603/PG-002 de 2015-12-01)

This publication is available in English as A-CR-CCP-603/PG-001.

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR

Insérer les pages le plus récemment modifiées et se défaire de celles qu'elles remplacent conformément aux instructions pertinentes.

NOTA

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale noire dans la marge de la page. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Les dates de publication des pages originales et modifiées sont :

| | | | | |
|----------------|---------|------------|-----------|---------|
| Original | 0 | 2016-08-29 | Mod | 3 |
| Mod | 1 | | Mod | 4 |
| Mod | 2 | | Mod | 5 |

Un zéro dans la colonne Numéro de modificatif indique une page originale. La présente publication comprend 300 pages réparties de la façon suivante :

| Numéro de page | Numéro de modificatif | Numéro de page | Numéro de modificatif |
|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Couverture | 0 | 4-M303.03-1 à 4-M303.03-2..... | 0 |
| Titre | 0 | 4-M303.04-1 à 4-M303.04-4..... | 0 |
| A à C | 0 | 4-M303.05-1 à 4-M303.05-2..... | 0 |
| i à viii | 0 | 4-M303.06-1 à 4-M303.06-4..... | 0 |
| 1-1 à 1-4 | 0 | 4-M303.07-1 à 4-M303.07-4..... | 0 |
| 2-1 à 2-4 | 0 | 4-C303.01-1 à 4-C303.01-4..... | 0 |
| 2A-1 à 2A-10 | 0 | 4-C303.02-1 à 4-C303.02-2..... | 0 |
| 2B-1 à 2B-2 | 0 | 4-X04-1 à 4-X04-2 | 0 |
| 2C-1 à 2C-2 | 0 | 4-X05-1 à 4-X05-2 | 0 |
| 2C1-1 à 2C1-2 | 0 | 4-306-1 à 4-306-2 | 0 |
| 2D-1 à 2D-10 | 0 | 4-M306.01-1 à 4-M306.01-4..... | 0 |
| 3-1 à 3-4 | 0 | 4-C306.01-1 à 4-C306.01-2..... | 0 |
| 3A-1 à 3A-2 | 0 | 4-C306.02-1 à 4-C306.02-4..... | 0 |
| 3B-1 à 3B-4 | 0 | 4-C306.03-1 à 4-C306.03-4..... | 0 |
| 3B1-1 à 3B1-8 | 0 | 4-307-1 à 4-307-2 | 0 |
| 3B2-1 à 3B2-2 | 0 | 4-M307.01-1 à 4-M307.01-4..... | 0 |
| 3B3-1 à 3B3-4 | 0 | 4-M307.02-1 à 4-M307.02-4..... | 0 |
| 3B4-1 à 3B4-6 | 0 | 4-M307.03-1 à 4-M307.03-4..... | 0 |
| 3B5-1 à 3B5-6 | 0 | 4-C307.01-1 à 4-C307.01-2..... | 0 |
| 3B6-1 à 3B6-8 | 0 | 4-C307.02-1 à 4-C307.02-2..... | 0 |
| 3B7-1 à 3B7-6 | 0 | 4-C307.03-1 à 4-C307.03-2..... | 0 |
| 3C-1 à 3C-2 | 0 | 4-C307.04-1 à 4-C307.04-2..... | 0 |
| 3D-1 à 3D-2 | 0 | 4-308-1 à 4-308-2 | 0 |
| 3D1-1 à 3D1-4 | 0 | 4-M308.01-1 à 4-M308.01-4..... | 0 |
| 3E-1 à 3E-2 | 0 | 4-M308.02-1 à 4-M308.02-2..... | 0 |
| 3E1-1 à 3E1-2 | 0 | 4-C308.01-1 à 4-C308.01-4..... | 0 |
| 4-1-1 à 4-1-2 | 0 | 4-C308.02-1 à 4-C308.02-2..... | 0 |
| 4-X01-1 à 4-X01-2 | 0 | 4-309-1 à 4-309-2 | 0 |
| 4-X02-1 à 4-X02-2 | 0 | 4-M309.01-1 à 4-M309.01-2..... | 0 |
| 4-303-1 à 4-303-2 | 0 | 4-M309.02-1 à 4-M309.02-4..... | 0 |
| 4-M303.01-1 à 4-M303.01-4..... | 0 | 4-M309.03-1 à 4-M309.03-2..... | 0 |
| 4-M303.02-1 à 4-M303.02-2..... | 0 | 4-M309.04-1 à 4-M309.04-2..... | 0 |

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR (SUITE)

| Numéro de page | Numéro de modificatif | Numéro de page | Numéro de modificatif |
|---------------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| 4-M309.05-1 à 4-M309.05-4 | 0 | 4-C321.01-1 à 4-C321.01-2 | 0 |
| 4-M309.06-1 à 4-M309.06-2 | 0 | 4-C321.02-1 à 4-C321.02-4 | 0 |
| 4-M309.07-1 à 4-M309.07-2 | 0 | 4-C321.03-1 à 4-C321.03-4 | 0 |
| 4-C309.01-1 à 4-C309.01-2 | 0 | 4-C321.04-1 à 4-C321.04-2 | 0 |
| 4-C309.02-1 à 4-C309.02-2 | 0 | 4-C321.05-1 à 4-C321.05-2 | 0 |
| 4-C309.03-1 à 4-C309.03-2 | 0 | 4-322-1 à 4-322-2 | 0 |
| 4-C309.04-1 à 4-C309.04-2 | 0 | 4-323-1 à 4-323-2 | 0 |
| 4-C309.05-1 à 4-C309.05-2 | 0 | 4-M323.01-1 à 4-M323.01-2 | 0 |
| 4-C309.06-1 à 4-C309.06-2 | 0 | 4-C323.01-1 à 4-C323.01-6 | 0 |
| 4-311-1 à 4-311-2 | 0 | 4-C323.02-1 à 4-C323.02-2 | 0 |
| 4-C311.01-1 à 4-C311.01-4 | 0 | 4-C323.03-1 à 4-C323.03-2 | 0 |
| 4-C311.02-1 à 4-C311.02-4 | 0 | 4-X24-1 à 4-X24-2 | 0 |
| 4-X20-1 à 4-X20-2 | 0 | 4-X25-1 à 4-X25-2 | 0 |
| 4-321-1 à 4-321-2 | 0 | 4-18-1 à 4-18-6 | 0 |
| 4-M321.01-1 à 4-M321.01-2 | 0 | 4A-1 à 4A-8 | 0 |
| 4-M321.02-1 à 4-M321.02-4 | 0 | | |

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

AVANT-PROPOS ET PRÉFACE

1. **Autorité compétente.** La présente norme de qualification et plan (NQP) A-CR-CCP-603/PG-002 a été élaborée sous l'autorité du Directeur – Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad et RJC) conformément à l'Ordonnance sur l'administration des cadets (OAIC) 11-03, *Mandat du Programme des cadets*, à l'OAIC 11-04, *Aperçu du Programme des cadets* et à l'OAIC 31-03, *Aperçu du Programme des cadets de la Marine*, et a été publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense.
2. **Élaboration.** Cette NQP a été élaborée conformément aux principes de l'instruction axée sur le rendement, qui sont décrits dans le *Manuel de l'instruction individuelle et du système d'éducation des Forces canadiennes*, série A-P9-050, et a été modifiée pour satisfaire aux besoins de l'Organisation des cadets du Canada (OCC).
3. **But de la NQP.** Les corps de cadets de la Marine royale canadienne doivent utiliser cette NQP pour exécuter la phase trois, comme il est énoncé dans l'OAIC 11-04, *Aperçu du Programme des cadets* et l'OAIC 31-03, *Aperçu du Programme des cadets de la Marine*.
4. **Suggestions de modifications.** Les suggestions de modifications au présent document peuvent être envoyées directement à instructiondescadets@canada.ca.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE | |
|-------------------|--|------------|
| CHAPITRE 1 | GÉNÉRALITÉS | 1-1 |
| | OBJECTIF | 1-1 |
| | CONCEPTION DU PROGRAMME | 1-1 |
| | OBJECTIFS DE RENDEMENT | 1-1 |
| | QUALIFICATIONS PRÉALABLES À L'INSTRUCTION | 1-3 |
| | UTILISATION DE LA NQP | 1-3 |
| CHAPITRE 2 | DÉTAILS RELATIFS À LA GESTION DE L'INSTRUCTION | 2-1 |
| | ORGANISME RESPONSABLE ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION | 2-1 |
| | DÉTAILS D'INSTRUCTION | 2-1 |
| | ADMINISTRATION DE L'INSTRUCTION | 2-3 |
| | QUALIFICATION | 2-3 |
| | DOCUMENTS CONNEXES | 2-4 |
| | DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | 2-4 |
| | Annexe A – RÉSUMÉ DE L'INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS ET RÉPARTITION DU TEMPS | 2A-1 |
| | Annexe B – LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA PLANIFICATION | 2B-1 |
| | Annexe C – REs.o.RCES REQUISES | 2C-1 |
| | Appendice 1 – LISTE D'ÉQUIPEMENT DES DISPOSITIFS DE LEVAGE | 2C1-1 |
| | Annexe D – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE | 2D-1 |
| CHAPITRE 3 | ÉVALUATION DES CADETS | 3-1 |
| | OBJET | 3-1 |
| | ÉVALUATION DE L'APPRENANT | 3-1 |
| | CONCEPTION ET ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION DES CADETS | 3-1 |
| | PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT (PD) DU PC | 3-2 |
| | PLAN D'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE DU CADET | 3-2 |
| | INSTRUMENTS D'ÉVALUATION | 3-3 |
| | CONTRÔLE DU PROGRÈS DES CADETS | 3-3 |
| | SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION | 3-3 |
| | ÉVALUATION SUPPLÉMENTAIRE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE | 3-3 |
| | NORME DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS | 3-3 |
| | CADETS NE SATISFAISANT PAS À LA NORME DE QUALIFICATION | 3-4 |
| | DOSSIER ET RAPPORT DES RÉALISATIONS DU CADET | 3-4 |
| | BREVET D'APTITUDE DE CADET DE LA PHASE TROIS | 3-4 |
| | Annexe A – CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DES CADETS | 3A-1 |
| | Annexe B – PLAN D'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE – PHASE TROIS | 3B-1 |
| | Appendice 1 – COREN 303 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION | 3B1-1 |
| | Appendice 2 – COREN X04 – CONDITION PHYSIQUE ET MODE DE VIE SAIN – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION | 3B2-1 |
| | Appendice 3 – COREN 308 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION | 3B3-1 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | PAGE |
|---|----------------|
| Appendice 4 – COREN 309 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION | 3B4-1 |
| Appendice 5 – COREN 321 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION | 3B5-1 |
| Appendice 6 – COCOM 01 DE L'OREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION | 3B6-1 |
| Appendice 7 – COREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION | 3B7-1 |
| Annexe C – DOSSIER DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS | 3C-1 |
| Annexe D – LIGNES DIRECTRICES POUR UNE ENTREVUE DE CADET | 3D-1 |
| Appendice 1 – FORMULAIRE D'ENTREVUE DU CADET | 3D1-1 |
| Annexe E – LIGNES DIRECTRICES POUR UNE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION | 3E-1 |
| Appendice 1 – FORMULAIRE DE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION | 3E1-1 |
| CHAPITRE 4 OBJECTIFS DE RENDEMENT | 4-1-1 |
| SECTION 1 OBJECTIFS DE RENDEMENT ET DESCRIPTION DE LEÇON | 4-1-1 |
| OBJET | 4-1-1 |
| OBJECTIFS DE RENDEMENT | 4-1-1 |
| OBJECTIFS DE COMPÉTENCE | 4-1-1 |
| DESCRIPTIONS DE LEÇON | 4-1-1 |
| ÉVALUATION POUR L'APPRENTISSAGE | 4-1-2 |
| SECTION 2 OREN X01 – PARTICIPER À DES ACTIVITÉS SUR LE CIVISME | 4-X01-1 |
| SECTION 3 OREN X02 – EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE | 4-X02-1 |
| SECTION 4 OREN 303 – EXERCER LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE | 4-303-1 |
| OCOM M303.01 – DÉFINIR LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE | 4-M303.01-1 |
| OCOM M303.02 – PARTICIPER À UNE RELATION DE MENTORAT | 4-M303.02-1 |
| OCOM M303.03 – PRATIQUER L'AUTO-ÉVALUATION | 4-M303.03-1 |
| OCOM M303.04 – COMMUNIQUER À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE | 4-M303.04-1 |
| OCOM M303.05 – SUPERVISER LES CADETS | 4-M303.05-1 |
| OCOM M303.06 – RÉSOUDRE LES PROBLÈMES | 4-M303.06-1 |
| OCOM M303.07 – DIRIGER LES CADETS TOUT AU LONG D'UNE TÂCHE DE LEADERSHIP | 4-M303.07-1 |
| OCOM C303.01 – DIRIGER UNE ACTIVITÉ DE PROMOTION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE | 4-C303.01-1 |
| OCOM C303.02 – DONNER UNE PRÉSENTATION AU SUJET D'UN CHEF | 4-C303.02-1 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | PAGE | |
|------------------|--|----------------|
| SECTION 5 | OREN X04 – SUIVRE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS PHYSIQUES | 4-X04-1 |
| SECTION 6 | OREN X05 – PARTICIPER À DES ACTIVITÉS PHYSIQUES | 4-X05-1 |
| SECTION 7 | OREN 306 – TIRER AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS PENDANT UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION | 4-306-1 |
| | OCOM M306.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION | 4-M306.01-1 |
| | OCOM C306.01 – IDENTIFIER LES ASSOCIATIONS CIVILES DE TIR DE PRÉCISION | 4-C306.01-1 |
| | OCOM C306.02 – CORRIGER L'ERREUR DE TIR | 4-C306.02-1 |
| | OCOM C306.03 – ADOPTER LA POSITION DEBOUT AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS | 4-C306.03-1 |
| SECTION 8 | OREN 307 – SERVIR DANS UN CORPS DE CADETS DE LA MARINE | 4-307-1 |
| | OCOM M307.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D'INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS | 4-M307.01-1 |
| | OCOM M307.02 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D'INSTRUCTION DE TROISIÈME ANNÉE DU CIEC | 4-M307.02-1 |
| | OCOM M307.03 – RECONNAÎTRE LE PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC) ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN) POUR SUPPORTER LE MOUVEMENT DES CADETS DU CANADA (MCC) | 4-M307.03-1 |
| | OCOM C307.01 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ D'UNE UNITÉ RÉGIONALE DE SOUTIEN AUX CADETS (URSC) | 4-C307.01-1 |
| | OCOM C307.02 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR L'OFFICIER DE LIAISON – CADETS (OLC) | 4-C307.02-1 |
| | OCOM C307.03 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC) | 4-C307.03-1 |
| | OCOM C307.04 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION SUR LE PROGRAMME DU PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG | 4-C307.04-1 |
| SECTION 9 | OREN 308 – DIRIGER UNE ESCOUADE AVANT UN RASSEMBLEMENT | 4-308-1 |
| | OCOM M308.01 – PRÉPARER UNE ESCOUADE POUR LE RASSEMBLEMENT | 4-M308.01-1 |
| | OCOM M308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS | 4-M308.02-1 |
| | OCOM C308.01 – EXÉCUTER DE L'EXERCICE MILITAIRE AVEC DRAPEAUX | 4-C308.01-1 |
| | OCOM C308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS | 4-C308.02-1 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | PAGE | |
|-------------------|--|----------------|
| SECTION 10 | OREN 309 – ENSEIGNER UNE LEÇON | 4-309-1 |
| | OCOM M309.01 – EXPLIQUER LES PRINCIPES D'INSTRUCTION | 4-M309.01-1 |
| | OCOM M309.02 – IDENTIFIER LES MÉTHODES D'INSTRUCTION | 4-M309.02-1 |
| | OCOM M309.03 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES D'ART ORATOIRE | 4-M309.03-1 |
| | OCOM M309.04 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES DE QUESTIONS | 4-M309.04-1 |
| | OCOM M309.05 – CHOISIR LES AIDES DIDACTIQUES APPROPRIÉES | 4-M309.05-1 |
| | OCOM M309.06 – PLANIFIER UNE LEÇON | 4-M309.06-1 |
| | OCOM M309.07 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES | 4-M309.07-1 |
| | OCOM C309.01 – DONNER UN EXPOSÉ ORAL D'UNE MINUTE | 4-C309.01-1 |
| | OCOM C309.02 – PLANIFIER UNE LEÇON | 4-C309.02-1 |
| | OCOM C309.03 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES | 4-C309.03-1 |
| | OCOM C309.04 – IDENTIFIER LES FORMATIONS POUR L'INSTRUCTION D'EXERCICE MILITAIRE | 4-C309.04-1 |
| | OCOM C309.05 – PLANIFIER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE | 4-C309.05-1 |
| | OCOM C309.06 – ENSEIGNER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE DE 15 MINUTES | 4-C309.06-1 |
| SECTION 11 | OREN 311 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ | 4-311-1 |
| | OCOM C311.01 – PRATIQUER LA VISÉE ET LE TIR À LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS APRÈS UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE | 4-C311.01-1 |
| | OCOM C311.02 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ | 4-C311.02-1 |
| SECTION 12 | OREN X20 – PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FAMILIARISATION DES FAC | 4-X20-1 |
| SECTION 13 | OREN 321 – GRÉER UN DISPOSITIF DE LEVAGE | 4-321-1 |
| | OCOM M321.01 – DÉCRIRE LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DE DISPOSITIFS DE LEVAGE | 4-M321.01-1 |
| | OCOM M321.02 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS | 4-M321.02-1 |
| | OCOM C321.01 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS | 4-C321.01-1 |
| | OCOM C321.02 – GRÉER UN MÂT DE LEVAGE | 4-C321.02-1 |
| | OCOM C321.03 – GRÉER UNE BIGUE | 4-C321.03-1 |
| | OCOM C321.04 – FAIRE UNE POMME DE LANCE-AMARRE | 4-C321.04-1 |
| | OCOM C321.05 – FAIRE UN NŒUD DE TÊTE DE TURC | 4-C321.05-1 |
| SECTION 14 | OREN 322 – OBTENIR LA QUALIFICATION DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE | 4-322-1 |
| SECTION 15 | OREN 323 – SERVIR DANS UN ENVIRONNEMENT NAVAL | 4-323-1 |
| | OCOM M323.01 – EXERCER LES FONCTIONS DU CORPS DE CADETS | 4-M323.01-1 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | PAGE |
|---|----------------|
| OCOM C323.01 – COMMUNIQUER EN UTILISANT DES PAVILLONS ET DES FLAMMES | 4-C323.01-1 |
| OCOM C323.02 – LANCER L'APPEL DU RÉVEIL | 4-C323.02-1 |
| OCOM C323.03 – LANCER L'APPEL DE L'ÉQUIPAGE AU DÎNER | 4-C323.03-1 |
| SECTION 16 | |
| OREN X24 – NAVIGUER EN VOILIER CONFORMÉMENT AU PROGRAMME VOILECAN NIVEAU 1 DE VOILE CANADA | 4-X24-1 |
| SECTION 17 | |
| OREN X25 – PARTICIPER À UNE FIN DE SEMAINE D'INSTRUCTION NAUTIQUE | 4-X25-1 |
| SECTION 18 | |
| COMPÉTITION DE MATELOTAGE INTERDIVISIONS (CMI) | 4-18-1 |
| Annexe A – MÉTHODOLOGIES D'INSTRUCTION ET LEURS UTILISATIONS | 4A-1 |

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CHAPITRE 1

GÉNÉRALITÉS

OBJECTIF

1. Le programme de la phase trois vise à fournir au cadet de la Marine les connaissances théoriques et l'expérience pratique dont il aura besoin pour participer aux activités du corps de cadets et aux nominations à des postes de chef d'équipe.

CONCEPTION DU PROGRAMME

2. Le programme de la phase trois a été conçu :
- a. en présumant que la majorité des cadets de troisième année sont âgés de 14 ou 15 ans;
 - b. en présumant que la plupart des cadets ont réussi la phase deux;
 - c. en utilisant des stratégies d'apprentissage adaptées à l'âge;
 - d. en utilisant une période de 30 minutes comme norme de période d'instruction;
 - e. en offrant un mélange de programmation consistant en une instruction obligatoire et une instruction complémentaire;
 - f. en mettant moins l'accent sur les connaissances théoriques pour inclure de l'instruction expérientielle axée sur les compétences;
 - g. en tenant pour acquis que l'apprentissage se réalisera par un ensemble de périodes d'instruction prévues, de discussions non structurées, de périodes propices à l'apprentissage et d'occasions d'encadrement ou de mentorat.
3. Chaque phase se divise en objectifs de rendement (OREN), lesquels sont subdivisés en objectifs de compétences (OCOM).

OBJECTIFS DE RENDEMENT

4. Les numéros d'OREN sont généralement composés de trois chiffres :
- a. Le premier chiffre indique le numéro de la phase (p. ex., « X » représente les phases un à quatre, « 1 » représente la phase un, « 2 » représente la phase deux, etc.).
 - b. Le deuxième et le troisième chiffres désignent le sujet (p. ex., « 00 » représente les relations sociales positives pour les jeunes, « 01 » représente la citoyenneté, « 02 » représente le service communautaire, etc.).
5. Les numéros d'OCOM sont généralement composés de six chiffres (p. ex., OCOM M103.01) :
- a. Le premier chiffre correspond généralement à un « M », qui désigne une instruction obligatoire ou à un « C », qui désigne une instruction complémentaire.
 - b. Le deuxième, le troisième et le quatrième chiffres désignent l'OREN conformément au paragraphe 4.
 - c. Le cinquième et le sixième chiffres désignent le numéro précis de l'OCOM (p. ex., l'OCOM M103.01 est le premier OCOM obligatoire de la phase un en leadership).
 - d. Certains OCOM comportent un septième chiffre qui souligne l'existence de plusieurs OCOM parmi lesquels on peut choisir (p. ex., les numéros d'OCOM MX01.01A, MX01.01B, MX01.01C, etc. indiquent que les corps peuvent choisir n'importe lequel de ces OCOM pour satisfaire aux exigences de l'instruction obligatoire sur le civisme).

6. Chaque OREN a été mis sur pied dans le but de contribuer directement au but du programme et aux résultats pour les participants tels que décrit dans l'OAIC 11-03, *Mandat du Programme des cadets*. Les résumés des OREN communs à tous les éléments du programme des cadets (les OREN attribués à celui-ci portent les numéros X01 à X20) et des OREN particuliers à la phase trois (les OREN attribués à celle-ci portent les numéros 321 à X25) sont les suivants :

- a. **Civisme.** OREN X01 – Participer à des activités sur le civisme. Le but de cet OREN est de familiariser les cadets aux divers aspects pour être un bon citoyen canadien en participant à des activités amusantes, intéressantes et stimulantes.
- b. **Service communautaire.** OREN X02 – Effectuer un service communautaire. Le but de cet OREN est d'encourager les cadets à devenir actifs au sein de leur communauté en participant à une activité de service communautaire locale à titre de chef d'équipe.
- c. **Leadership.** OREN 303 – Exercer le rôle d'un chef d'équipe. Le but de cet OREN est de fournir aux cadets des connaissances et des compétences pour leur permettre d'exercer le rôle de chef d'équipe pendant les occasions de leadership qui se présentent naturellement.
- d. **Bonne forme physique et mode de vie sain.** OREN X04 – Suivre la participation à des activités physiques. Le but de cet OREN est d'encourager les cadets à adopter un mode de vie sain et actif en satisfaisant aux exigences énoncées dans les *Directives canadiennes en matière d'activité physique* et dans les *Directives canadiennes en matière de comportement sédentaire* pour les jeunes.
- e. **Activités physiques.** OREN X05 – Participer à des activités physiques. Le but de cet OREN est d'encourager les cadets à s'amuser en participant à des activités physiques.
- f. **Tir de précision avec la carabine à air comprimé.** OREN 306 – Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision. Le but de cet OREN est de développer les habiletés en tir de précision du cadet par sa participation à des activités récréatives de tir de précision.
- g. **Connaissances générales des cadets.** OREN 307 – Servir dans un corps de cadets de la Marine. Le but de cet OREN est de fournir aux cadets de l'information au sujet des occasions inhérentes au Programme des cadets de la Marine.
- h. **Exercice militaire.** OREN 308 – Diriger une escouade avant un rassemblement. Le but de cet OREN est de fournir aux cadets des connaissances et des compétences pour leur permettre d'agir à titre de chef d'équipe en préparant une escouade pour un rassemblement.
- i. **Techniques d'instruction.** OREN 309 – Enseigner une leçon. Le but de cet OREN est de fournir aux cadets des connaissances et des compétences pour leur permettre d'enseigner une leçon de 15 minutes à leurs pairs.
- j. **Biathlon.** OREN 311 – Participer à une activité récréative de biathlon d'été. Le but de cet OREN est de donner aux cadets une occasion de perfectionner leurs compétences individuelles en tir de précision et leur forme physique en participant au biathlon.
- k. **Familiarisation des FAC.** OREN X20 – Participer à des activités de familiarisation des Forces armées canadiennes (FAC). Le but de cet OREN est de stimuler l'intérêt des cadets pour les activités maritimes, terrestres et aériennes des FAC.
- l. **Travail de câbles et de cordages.** OREN 321 – Gréer des dispositifs de levage. Le but de cet OREN est de fournir aux cadets les compétences de base en travail de câbles et de cordages pour leur permettre de participer à des activités de matelotage, telles que les opérations à bord de petites embarcations, les opérations à bord d'un navire et d'autres instructions nautiques.

- m. **Opérations à bord de petites embarcations.** OREN 322 – Obtenir la carte de qualification de conducteur d'embarcation de plaisance. Le but de cet OREN est de fournir aux cadets les connaissances de base nécessaires pour pouvoir utiliser une petite embarcation et obtenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance.
- n. **Opérations à bord d'un navire.** OREN 323 – Servir dans un environnement naval. Le but de cet OREN est de fournir aux cadets les connaissances et les compétences requises pour exercer les rôles de quartier-maître et de caporal de la coupée.
- o. **Naviguer en voilier.** OREN X24 – Naviguer en voilier conformément au programme *VoileCan* niveau 1 de Voile Canada. Le but de cet OREN est de permettre aux cadets d'obtenir la certification du programme *VoileCAN* niveau 1.
- p. **Instruction nautique.** OREN X25 – Participer à une fin de semaine d'instruction nautique. Le but de cet OREN est de donner aux cadets une occasion supplémentaire de participer à une activité nautique qui favorise l'instruction obligatoire et complémentaire, qui permet aux cadets de prendre part aux aspects navals des FAC ou d'une communauté maritime et qui offre une occasion pratique de découvrir de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances.

QUALIFICATIONS PRÉALABLES À L'INSTRUCTION

7. Pour participer à la phase trois, les jeunes doivent être membres d'un corps de cadets de la Marine, tel qu'indiqué dans l'article 4.01 de l'A-CR-CCP-950/PT-001, *Ordres et règlements royaux des cadets du Canada*.

UTILISATION DE LA NQP

8. La présente NQP doit servir de source principale régissant l'élaboration, la mise en œuvre, la conduite et l'évaluation de l'instruction et des normes pour la qualification des cadets à la phase trois. Cette NQP doit aussi servir de document de référence principal à la Direction des cadets et des Rangers juniors canadiens pour la validation de l'instruction de qualification de la phase trois.

9. La phase trois doit être effectuée en utilisant cette NQP comme document de contrôle de l'instruction conjointement à l'A-CR-CCP-603/PF-002, *Cadets de la Marine royale canadienne*, Guides pédagogiques de la phase trois.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CHAPITRE 2

DÉTAILS RELATIFS À LA GESTION DE L'INSTRUCTION

ORGANISME RESPONSABLE ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION

1. L'autorité de gestion d'instruction des phases des cadets de la Marine est le Directeur - Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad et RJC). Les unités régionales de soutien aux cadets (URSC) sont responsables de l'instruction dudit programme par les établissements d'instruction (EI) autorisés. On compte parmi ces EI :
 - a. les Corps de Cadets de la Marine royale canadienne (CCMRC),
 - b. des EI techniques, tels que :
 - (1) les Écoles régionales de voile des cadets (ERV);
 - (2) d'autres zones, détachements ou EI régionaux, autorisés par le commandant (cmdt) de l'URSC.

DÉTAILS D'INSTRUCTION

2. Conformément à l'OAIC 11-04, *Aperçu du Programme des cadets* et l'OAIC 31-03, *Aperçu du Programme des cadets de la Marine*, l'instruction des phases se déroule entre le 1^{er} septembre et le 30 juin de chaque année d'instruction par l'entremise de 30 séances d'instruction et 10 journées d'instruction assistée comme il est indiqué à l'annexe A.
3. L'instruction des phases comprend deux éléments obligatoires auxquels tous les cadets doivent participer. Ces éléments sont les suivants :
 - a. **Instruction obligatoire.** L'instruction obligatoire est un éventail d'activités que les corps de cadets et, dans certains cas, les EI spécialisés doivent offrir et que les cadets doivent accomplir afin de terminer la phase;
 - b. **Instruction complémentaire.** L'instruction complémentaire est un éventail d'activités que les corps de cadets et, dans certains cas, les EI spécialisés doivent offrir et que les cadets doivent accomplir afin de terminer la phase. Ces activités complètent les activités obligatoires et font partie intégrante du Programme des phases. Les cmdt ont la possibilité de choisir les activités parmi un éventail de choix, ce qui leur permet d'adapter le Programme des phases selon les intérêts et les ressources du corps de cadets.
4. **Répartition des périodes d'instruction.** Les périodes durent 30 minutes. L'annexe A contient une répartition détaillée des périodes d'instruction, y compris des précisions sur les journées et les fins de semaine d'instruction. L'annexe B comprend les lignes directrices en matière de planification.
5. **Journées et fins de semaine d'instruction.**
 - a. Le corps de cadets est responsable de la planification et du déroulement des journées d'instruction. La journée d'instruction doit se dérouler au lieu de rassemblement du corps de cadets ou dans la collectivité locale s'il n'y a pas d'installations appropriées sur le lieu de rassemblement du corps de cadets.
 - b. Les établissements d'instruction techniques (ERV) sont responsables du déroulement de l'instruction de la navigation à la voile. La planification de ces activités doit être faite parallèlement avec le détachement de cadets du secteur, l'URSC et l'ERV.
 - c. Conformément à l'OAIC 11-04, *Aperçu du Programme des cadets*, l'instruction de fin de semaine doit généralement se dérouler dans un rayon de trois cents kilomètres du lieu de rassemblement du corps de cadets.

- d. Si un soutien pour les journées ou les fins de semaine d'instruction complémentaires ou obligatoires est nécessaire, une demande doit être envoyée à l'URSC pertinente. Se référer à l'OAIC 31-03, *Aperçu du Programme des cadets de la Marine*, et aux ordonnances régionales pour obtenir plus d'information sur le soutien offert par les URSC.
- e. Les journées et les fins de semaine d'instruction doivent être structurées de façon à ce que les cadets de toutes les phases puissent participer, à moins d'indication contraire dans la NQP de chaque phase individuelle.

6. **Capacité d'instruction.** La capacité d'instruction se limite à la capacité du corps de cadets à satisfaire aux exigences de supervision conformément à l'OAIC 13-12, *Supervision des cadets*, et dans certains cas, aux quotas établis.

7. **Besoins en personnel d'instruction.**

- a. Officier d'instruction du corps de cadets (O Instr) :

| Grade | ID SGPM | Nombre | Qualification |
|-------|----------|--------|--|
| Ltv | 00232-01 | 1 | Minimum : Qualification de capitaine ou Qualification intermédiaire d'officier du CIC Préférable : Qualification d'officier d'instruction du CIC (corps ou escadron) et Qualification d'instructeur sénior en spécialisation professionnelle du CIC |

- b. Officier du cours de la phase trois (O Cours) :

| Grade | ID SGPM | Nombre | Qualification |
|-----------------|----------|--------|--|
| Ens 2/ Ens 1 | 00232-01 | 1 | Minimum : Qualification élémentaire d'officier ou Qualification élémentaire d'officier militaire et qualification de base professionnelle militaire du CIC. Préférable : Cours de développement professionnel (Marine) Qualification élémentaire d'officier militaire du CIC de l'élément Mer. |

Note: Ce poste peut également être pourvu par un Aspm si les circonstances le justifient.

- c. Instructeurs :

| Grade | ID SGPM | Nombre | Qualification |
|--------------------------|---------|------------------|--|
| M1 et niveaux supérieurs | s.o. | 1 pour 10 cadets | <p>Minimum :</p> <p>Achèvement de la phase quatre</p> <p>Préférable :</p> <p>Des instructeurs spécialisés du CIEC qui satisfont aux exigences de chaque activité (p. ex., un instructeur de tir à la carabine à air comprimé pour donner le cours de tir de précision, OREN 106)</p> |

8. **Instructeurs spécialisés.** Le nombre d'instructeurs spécialisés requis dépend des documents de politiques propres à l'activité (p. ex., les OAIC, les ordonnances de sécurité nautique, les normes de sécurité de la formation par l'aventure, etc.) et des circonstances locales. Il est recommandé que les instructeurs de cadets spécialisés enseignent les cours spécialisés, dans la mesure du possible. Les instructeurs spécialisés qui pourraient appuyer la phase trois sont :

- a. Instructeurs spécialisés requis :
 - (1) un conseiller en gestion de conflits de l'unité de cadets (CGCUC) pour coordonner l'instruction et le renforcement de l'apprentissage de l'OREN 100;
 - (2) un officier de sécurité de champ de tir (OSCT) pour les OREN 106 et 111;
- b. Instructeurs de cadets spécialisés possibles :
 - (1) un ou plusieurs instructeurs de conditionnement physique et de sports selon la disponibilité pour les OREN X04 et X05;
 - (2) un ou plusieurs instructeurs de tir à la carabine à air comprimé selon la disponibilité pour les OREN 306 et 311;
 - (3) un ou plusieurs instructeurs d'exercice militaire et du cérémonial selon la disponibilité pour l'OREN 308;
 - (4) un ou plusieurs instructeurs de POEL et de voile pour les OREN X24 et X25, selon les besoins;
- c. Un ou plusieurs conférenciers invités, selon les besoins.

9. **Ressources requises.** Les Cmdt des URSC doivent s'assurer que les fournitures et l'équipement requis sont disponibles. Une liste du matériel d'instruction nécessaire au déroulement de l'instruction est présentée au chapitre 2, [annexe C](#).

ADMINISTRATION DE L'INSTRUCTION

10. **Évaluation des cadets.** Les détails portant sur l'évaluation des cadets sont présentés au chapitre 3.

11. **Rapports.** Un dossier d'instruction de chaque cadet doit être conservé afin d'indiquer leurs progrès pendant l'année d'instruction. Le dossier d'instruction doit au moins comprendre un dossier de qualification de la phase trois (chapitre 3, [annexe B](#)). Les dossiers d'instruction sont des documents temporaires qu'on peut jeter lorsque le dossier de qualification de la phase trois est transféré dans le formulaire MDN 2399, *Dossier personnel du cadet*.

QUALIFICATION

12. Les cadets recevront la qualification de la phase trois après avoir satisfait aux exigences précisées au chapitre 3.

DOCUMENTS CONNEXES

13. La présente NQP doit être utilisée conjointement avec les documents suivants :
 - a. les OAIC;
 - b. A-CR-CCP-603/PF-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Guides pédagogiques de la phase trois*.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

14. Une liste des documents de référence utilisés dans cette NQP est présentée au chapitre 2, [annexe D](#).

RÉSUMÉ DE L'INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS ET RÉPARTITION DU TEMPS

RÉPARTITION DES PÉRIODES D'INSTRUCTION

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd | |
|--|---|--|---|------------|-----------|
| X01 | Participer à des activités sur le civisme | MX01.01A | Participer à une visite reliée au civisme | - | |
| | | MX01.01B | Assister à une présentation donnée par un organisme communautaire | - | |
| | | MX01.01C | Assister à une présentation donnée par un citoyen d'intérêt | - | |
| | | MX01.01D | Participer au défi de la citoyenneté canadienne | - | |
| | | MX01.01E | Organiser une cérémonie de citoyenneté | - | |
| | | MX01.01F | Participer à une élection | - | |
| | | MX01.01G | Participer à des activités relatives aux vidéos sur les minutes du Patrimoine | - | |
| | | MX01.01H | Participer à des ateliers d'apprentissage sur le civisme | - | |
| | | CX01.01 | Participer à des activités sur le civisme | 18 | |
| | | OREN X01 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 3 |
| OREN X01 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 18 | | |
| X02 | Effectuer un service communautaire | MX02.01 | Effectuer un service communautaire | 9 | |
| | | CX02.01 | Effectuer un service communautaire | 18 | |
| | | OREN X02 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 9 |
| | | OREN X02 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 18 |
| 303 | Exercer le rôle d'un chef d'équipe | M303.01 | Définir le rôle d'un chef d'équipe | 2 | |
| | | M303.02 | Participer à une relation de mentorat | 1 | |
| | | M303.03 | Pratiquer l'auto-évaluation | 1 | |
| | | M303.04 | Communiquer à titre de chef d'équipe | 2 | |
| | | M303.05 | Superviser les cadets | 2 | |
| | | M303.06 | Résoudre les problèmes | 2 | |
| | | M303.07 | Diriger les cadets tout au long d'une tâche en leadership | 2 | |

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd |
|--------------|---|--|--|------------|
| | | COREN de l'OREN 303 | | 0 |
| | | C303.01 | Diriger des activités de promotion du travail d'équipe | 3 |
| | | C303.02 | Donner une présentation au sujet d'un chef | 2 |
| | | C203.01 | Consigner des entrées dans un journal réflexif | 3 |
| | | C203.02 | Utiliser la résolution de problème | 2 |
| | | C203.04 | Participer à une présentation donnée par un chef | 2 |
| | | C203.05 | Participer à des activités de renforcement de la confiance | 1 |
| | | C203.06 | Participer à des activités de résolution de problème | 2 |
| | | C103.03 | Participer à des activités de promotion du travail d'équipe | 1 |
| | | OREN 303 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | 12 |
| | | OREN 303 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | 16 |
| X04 | Suivre la participation à des activités physiques | MX04.01 | Participer à 60 minutes d'activités physiques d'intensité modérée à élevée (APIME) et suivre la participation à des activités physiques | 3 |
| | | MX04.02 | Identifier des stratégies en vue d'accroître la participation à des activités physiques et participer à l'évaluation de la condition physique des cadets | 3 |
| | | MX04.03 | Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets et élaborer des stratégies en vue d'accroître la bonne forme physique personnelle | 3 |
| | | CX04.01 | Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets et élaborer des stratégies en vue d'accroître la bonne forme physique personnelle | 3 |
| | | CX04.02 | Participer à des activités qui renforcent les trois éléments de la bonne forme physique | 3 |
| | | CX04.03 | Participer à un cours de cuisine | 3 |

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd | |
|--------------|--|--|--|------------|-----------|
| | | CX04.04 | Assister à une présentation sur la bonne forme physique et le mode de vie sain | 3 | |
| | | CX04.05 | Assister à un événement sportif amateur local | 3 | |
| | | OREN X04 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 9 |
| | | OREN X04 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 15 |
| X05 | Participer à des activités physiques | MX05.01 | Participer à des activités physiques | 9 | |
| | | CX05.01 | Participer à des activités physiques | 9 | |
| | | CX05.02 | Participer à un tournoi | 9 | |
| | | OREN X05 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 9 |
| | | OREN X05 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 18 |
| 306 | Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision | M306.01 | Participer à une activité récréative de tir de précision | 3 | |
| | | C306.01 | Identifier les associations civiles de tir de précision | 1 | |
| | | C306.02 | Corriger l'erreur de tir | 2 | |
| | | C306.03 | Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets en position debout | 2 | |
| | | C206.01 | Pratiquer les techniques de tenue de la carabine | 1 | |
| | | C206.02 | Pratiquer les techniques de visée | 2 | |
| | | C206.03 | Pratiquer les techniques de tir | 1 | |
| | | C106.01 | Participer à une activité récréative de tir de précision | 6 | |
| | | OREN 306 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 3 |
| | | OREN 306 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 15 |
| 307 | Servir dans un corps de cadets de la Marine | M307.01 | Identifier les occasions d'instruction de la phase trois | 1 | |
| | | M307.02 | Identifier les occasions d'instruction de troisième année du CIEC | 1 | |
| | | M307.03 | Reconnaître le partenariat entre la Ligue navale et le MDN pour appuyer le MCC | 1 | |

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd | |
|--------------|---|--|--|------------|-----------|
| | | C307.01 | Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'une Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) | 2 | |
| | | C307.02 | Participer à une présentation donnée par l'officier de liaison – cadets (OLC) | 2 | |
| | | C307.03 | Participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la Ligue navale du Canada (LNC) | 2 | |
| | | C307.04 | Participer à une présentation sur le programme du Prix du Duc d'Édimbourg | 1 | |
| | | OREN 307 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 3 |
| | | OREN 307 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 7 |
| 308 | Diriger une escouade avant un rassemblement | M308.01 | Préparer une escouade pour le rassemblement | 3 | |
| | | M308.02 | Donner des commandements | 1 | |
| | | COREN de l'OREN 308 | | | 0 |
| | | C308.01 | Exécuter un exercice militaire relatif aux drapeaux | 4 | |
| | | C308.02 | Donner des commandements | 2 | |
| | | C208.01 | Pratiquer l'exercice de prise d'armes dans le cadre d'une revue | 2 | |
| | | C208.02 | Exécuter l'exercice militaire avec armes | 8 | |
| | | OREN 308 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 4 |
| | | OREN 308 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 16 |
| 309 | Enseigner une leçon | M309.01 | Expliquer les principes d'instruction | 2 | |
| | | M309.02 | Identifier les méthodes d'instruction | 2 | |
| | | M309.03 | Décrire les techniques de communication efficace | 1 | |
| | | M309.04 | Décrire les techniques d'interrogation | 1 | |
| | | M309.05 | Choisir les aides didactiques appropriées | 2 | |
| | | M309.06 | Planifier une leçon | 2 | |
| | | M309.07 | Enseigner une leçon de 15 minutes | 3 | |

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd |
|--------------|--|--|---|------------|
| | | COREN de l'OREN 309 | | 0 |
| | | C309.01 | Donner un exposé oral d'une minute | 2 |
| | | C309.02 | Planifier une leçon | 2 |
| | | C309.03 | Enseigner une leçon de 15 minutes | 3 |
| | | C309.04 | Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire | 1 |
| | | C309.05 | Planifier une leçon d'exercice militaire | 2 |
| | | C309.06 | Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes | 3 |
| | | OREN 309 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | 13 |
| | | OREN 309 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | 13 |
| 311 | Participer à une activité récréative de biathlon d'été | C311.01 | Pratiquer la visée et le tir à la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique | 3 |
| | | C311.02 | Participer à une activité récréative de biathlon d'été | 6 |
| | | C211.01 | Identifier les occasions de pratiquer le biathlon civil | 1 |
| | | C211.02 | Courir sur un terrain accidenté | 1 |
| | | C211.03 | Tirer avec la carabine à air comprimé utilisée par les cadets en se servant d'une bretelle, après une activité physique | 1 |
| | | C211.04 | Participer à une activité compétitive de biathlon d'été | 6 |
| | | C111.01 | Participer à une séance d'information sur le biathlon | 1 |
| | | C111.02 | Courir des sprints courts | 1 |
| | | C111.03 | Tirer avec la carabine à air comprimé utilisée par les cadets après une activité physique | 1 |
| | | C111.04 | Participer à une activité récréative de biathlon d'été | 6 |
| | | OREN 311 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | 0 |

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd | |
|--------------|---|--|--|------------|-----------|
| | | OREN 311 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | 27 | |
| X20 | Participer à des activités de familiarisation des Forces armées canadiennes (FAC) | MX20.01A | Participer à une activité des FAC | - | |
| | | MX20.01B | Participer à une visite de familiarisation des FAC | - | |
| | | MX20.01C | Tirer avec le fusil C7 | - | |
| | | MX20.01D | Participer à un dîner régimentaire | - | |
| | | MX20.01E | Assister à une présentation des FAC | - | |
| | | MX20.01F | Assister à une cérémonie commémorative des FAC | - | |
| | | MX20.01G | Participer à des activités relatives aux vidéos des FAC | - | |
| | | MX20.01H | Participer à des ateliers d'apprentissage des FAC | - | |
| | | CX20.01 | Participer à des activités de familiarisation des FAC | 18 | |
| | | OREN X20 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 6 |
| | | OREN X20 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 18 |
| 321 | Gréer des dispositifs de levage | M321.01 | Décrire les procédures de sécurité liées à l'utilisation des dispositifs de levage | 1 | |
| | | M321.02 | Gréer une bigue à deux montants | 5 | |
| | | COREN de l'OREN 321 | | | 0 |
| | | C321.01 | Gréer une bigue à deux montants | 4 | |
| | | C321.02 | Gréer un mât de levage | 6 | |
| | | C321.03 | Gréer une bigue | 6 | |
| | | C321.04 | Faire une pomme de lance-amarre | 3 | |
| | | C321.05 | Faire un nœud de tête de turc | 3 | |
| | | C221.01 | Faire une épissure renversée | 2 | |
| | | C221.02 | Faire une épissure avec œillet | 2 | |
| | | C221.03 | Faire une épissure longue | 2 | |
| | | C121.01 | Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure à demi-clés | 1 | |

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd | |
|--------------|---|--|---|------------|-----------|
| | | C121.02 | Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure bridée | 2 | |
| | | C121.03 | Effectuer un nœud de fouet | 1 | |
| | | C121.04 | Effectuer une demi-clé à transfiler | 1 | |
| | | OREN 321 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 6 |
| | | OREN 321 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 33 |
| 322 | Obtenir une carte de qualification de conducteur d'embarcation de plaisance | s.o. | Examen écrit pour obtenir la CCEP | | |
| | | OREN 322 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 0 |
| | | OREN 322 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 15 |
| 323 | Servir dans un environnement naval | M323.01 | Exercer les fonctions du corps de cadets | 2 | |
| | | COCOM 01 de l'OREN 323 | | 0 | |
| | | COREN de l'OREN 323 | | 0 | |
| | | C323.01 | Communiquer en utilisant des pavillons et des flammes | 4 | |
| | | C323.02 | Lancer l'appel du réveil | 2 | |
| | | C323.03 | Lancer l'appel de l'équipage au dîner | 3 | |
| | | C223.01 | Définir la terminologie navale | 1 | |
| | | C223.02 | Lancer l'appel pour rendre les honneurs | 1 | |
| | | C123.01 | Lire l'horloge de 24 heures | 1 | |
| | | C123.02 | Réciter l'alphabet phonétique | 2 | |
| | | C123.03 | Participer à un exercice de sémaphore | 5 | |
| | | OREN 323 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 2 |
| | | OREN 323 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 19 |

| N° de l'OREN | Objectif de rendement | N° de l'OCOM | Objectif de compétence | Nbre de pd | |
|--------------|--|--|--|--------------------------|----------|
| X24 | Naviguer en voilier conformément au programme <i>VoileCan</i> niveau 1 de Voile Canada | MX24.01 | Se préparer pour une fin de semaine de navigation à la voile | 1 | |
| | | MX24.02 | Participer à une fin de semaine de navigation à la voile | 1 (fin de semaine) | |
| | | OREN X24 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 1 |
| | | OREN X24 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 0 |
| X25 | Participer à une fin de semaine d'instruction nautique | CX25.01 | Se préparer pour une fin de semaine d'instruction nautique | 1 | |
| | | CX25.02 | Participer à une activité nautique | s.o. (fin de semaine) | |
| | | OREN X25 - Total des périodes d'instruction obligatoires | | | 0 |
| | | OREN X25 - Total des périodes d'instruction complémentaires | | | 1 |
| s.o. | Se préparer pour la compétition de matelotage interdivisions | | | 1 | |
| s.o. | Participer à la revue annuelle | | | 3 | |

RÉPARTITION DE LA JOURNÉE ET DE LA FIN DE SEMAINE D'INSTRUCTION

OBLIGATOIRE

| Activité | Description | Durée |
|--|--|------------------|
| Périodes d'instruction obligatoires | Dix-huit périodes d'instruction (9 par jour) choisies à partir des OCOM obligatoires devant être enseignées durant une journée complète d'instruction. Il est préférable d'enseigner les OREN X02 (chapitre 4, section 3), X05 (chapitre 4, section 6) et 306 (Chapitre 4, section 7) pendant les journées d'instruction. Toutefois, le corps de cadets a aussi la souplesse d'enseigner les OREN qui conviennent le mieux aux circonstances (p. ex., l'infrastructure, la disponibilité des ressources, etc.). | 2 jours |
| Navigation à la voile | Une fin de semaine d'entraînement à la voile se déroulera conformément à l'OREN X24 (chapitre 4, section 16). | 1 fin de semaine |
| Compétition de matelotage interdivisions | Une compétition de deux jours à l'appui de l'OREN 303 et des OREN X20 (Chapter 4, section 12) à 323 (Chapter 4, section 15). Cette activité se déroulera sur une période de deux jours conformément à la description de leçon et au guide pédagogique associés. | 2 jours |
| Total des périodes d'instruction obligatoires | | 6 jours |

COMPLÉMENTAIRE

| Activité | Description | Durée |
|---|--|------------------|
| Périodes d'instruction complémentaires | Dix-huit périodes d'instruction (9 par jour) choisies à partir des OCOM complémentaires devant être enseignés durant une journée complète d'instruction. Il est préférable d'enseigner les OREN X02 (chapitre 4, section 3), X05 (chapitre 4, section 6), 306, (chapitre 4, section 7) et 311 (chapitre 4, section 11) pendant les journées d'instruction. Toutefois, le corps de cadets a aussi la souplesse d'enseigner les OREN qui conviennent le mieux aux circonstances (p. ex., l'infrastructure, la disponibilité des ressources, etc.). | 2 jours |
| Instruction nautique | Une fin de semaine d'instruction nautique se déroulera conformément à l'OREN X25 (chapitre 4, section 17). | 1 fin de semaine |
| Total des périodes d'instruction complémentaires | | 4 jours |

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA PLANIFICATION

1. Planifier les activités qui ont une date fixe (p. ex., les activités du jour du Souvenir, les activités dirigées à l'échelle régionale, les activités en EI [p. ex., la navigation à la voile], les vacances d'hiver).
2. Planifier les principales activités et les activités récurrentes (p. ex., l'OREN X05 [Activités physiques], les parades des commandants, la revue annuelle).
3. Planifier les activités d'instruction suivantes au début de l'année d'instruction :
 - (a) OREN 100 (Relations sociales positives pour les jeunes),
 - (b) OREN 107, 207, 307, 407 et 507 (Connaissances générales des cadets),
 - (c) OREN 303, 403 et 503 (Leadership), et
 - (d) OREN 309 et 409 (Techniques d'instruction).
4. Tenir compte de facteurs particuliers, tels que :
 - (a) Planifier l'OCOM MX04.02 (Identifier des stratégies en vue d'accroître la participation à des activités physiques et participer à l'évaluation de la condition physique des cadets) quatre semaines après l'OCOM MX04.01 (Participer à 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée et suivre la participation à des activités physiques);
 - (b) Planifier l'OCOM MX24.01 (Se préparer pour une fin de semaine de navigation à la voile) avant la fin de semaine de navigation à la voile du corps de cadets;
 - (c) Pour favoriser la réussite des OREN 303, 403 et 503 (Leadership), envisager des occasions d'affectation à des tâches de leadership pour les cadets des phases trois, quatre et cinq, à des postes de leadership pour les cadets des phases quatre et cinq et à des projets de leadership pour les cadets de phase cinq;
 - (d) Inscrire chaque cadet de phase quatre aux calendriers d'instruction des phases un et deux afin d'effectuer l'OCOM M409.05 (Enseigner une leçon de trente minutes).
5. Planifier l'instruction obligatoire restante (les détails sont présentés dans les descriptions de leçons qui se trouvent au chapitre 4).
6. Planifier l'instruction complémentaire choisie.
7. D'autres facteurs dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du calendrier d'instruction annuel comprennent :
 - (a) l'environnement d'instruction nécessaire à chaque activité :
 - (1) certaines activités auront lieu à l'extérieur, ce qui oblige à tenir compte du climat saisonnier;
 - (2) d'autres activités nécessiteront l'utilisation d'une installation spécialisée comme un gymnase ou un terrain de sport;
 - (b) la disponibilité d'un instructeur spécialisé, si nécessaire, pour diriger l'activité;
8. Facteurs dont il faut tenir compte lors de la mise en œuvre du programme d'instruction :
 - (a) Une partie théorique est nécessaire pour assurer la sécurité et pour présenter la nouvelle matière. Par contre, une grande partie de la matière peut être enseignée à l'aide de méthodes pratiques.
 - (b) Les séances d'instruction doivent être planifiées à l'avance afin d'allouer suffisamment de temps aux instructeurs pour se préparer à la prestation et au déroulement de l'instruction. Cela comprend

la révision des descriptions de leçon et des guides pédagogiques et l'élaboration du matériel d'instruction, selon les besoins.

- (c) Accorder suffisamment de temps pour permettre aux cadets de réfléchir et de recevoir une rétroaction au sujet des activités d'instruction expérientielle, y compris la façon d'intégrer la matière aux expériences futures.

RES.O.RCES REQUISES

Les quantités sont établies en fonction d'un groupe de 30 cadets.

Les ressources requises pour l'instruction complémentaire et les OREN X01, X02, X04, X05 et X20 dépendent des activités choisies par le corps de cadets. Se référer à la publication A-CR-CCP-603/PF-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Guides pédagogiques de la phase trois*, pour obtenir les listes détaillées des ressources pour chaque activité choisie.

Voici une liste d'articles clés auxquels tous les corps de cadets devraient avoir accès pour la conduite de l'instruction.

| Article | Quantité | OREN/OCOM |
|--|-----------------|------------------|
| Lecteur DVD | 1 | X01/X05 |
| Téléviseur | 1 | X01/X05 |
| Lecteur de disques compacts | 1 | X04 |
| CD de course-navette de 20 m du test Léger | 1 | X04 |
| Ruban à mesurer | 1 | X04 |
| Ruban masque | 1 | X04 |
| Ruban à mesurer de 12 cm | 15 | X04 |
| PCônes | 30 | X04 |
| Tapis d'exercice | 15 | X04 |
| Boîte en carton ou en bois d'une hauteur d'environ 30 cm | 15 | X04 |
| Règle d'un mètre | 15 | X04 |
| Trousse de premiers soins | 1 | X05 |
| Écran solaire avec FPS 30 (minimum) | 1 | X05 |
| Insectifuge | 1 | X05 |
| Carabine à air comprimé des cadets - chargeur à cinq coups | 45 | 306 |
| Carabine à air comprimé des cadets - carabine | 15 | 306 |
| Carabine à air comprimé des cadets - tige de sécurité | 15 | 306 |
| Carabine à air comprimé des cadets - adaptateur à plomb unique | 15 | 306 |
| Matelas de tir | 15 | 306 |
| Plombs - carabine à air comprimé de calibre .177 (paquet de 250) | 6 | 306 |
| Plombs - tampons de nettoyage de calibre .177 (paquet de 80) | 1 | 306 |

| <u>Article</u> | <u>Quantité</u> | <u>OREN/OCOM</u> |
|---|------------------------|-------------------------|
| Contenant pour les plombs | 15 | 306 |
| Lunettes de sécurité | 15 | 306 |
| Cible - cible de groupement CCT2000GRTD | 150 | 306 |
| Cadre de cible | 15 | 306 |
| Chronomètre | 1 | 309/321 |
| Sifflet | 1 | 309 |
| Cônes | 10 | 321 |
| Ensemble de la bigue à deux montants (voir l'annexe A, appendice 1) | 1 | 321 |
| Charge de 22 kg (50 lb) ou moins | 1 | 321 |
| Crochet | 30 | 321 |
| Casque de protection | 15 | 321 |
| Couteau avec cordon | 15 | 321 |
| Sifflet de manœuvre | 10 | 323 |
| Articles de nettoyage (pour le sifflet de manœuvre) | 1 | 323 |

LISTE D'ÉQUIPEMENT DES DISPOSITIFS DE LEVAGE

Ensemble de la bigue à deux montants

- deux espars ronds,
- neuf poulies doubles,
- six poulies simples,
- sept estropes (servant aux espars),
- une estrope (servant au martinet d'apiquage),
- une estrope (servant à la ligne de charge)*,
- martinet d'apiquage (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- palan principal (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- brêlage de tête (la longueur est en fonction de l'épaisseur des espars),
- palan d'écart (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- palan de pied (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- câble de halage (la longueur est en fonction de la dimension des espars),
- ficelle à surlier.

Ensemble du mât de levage

- un espar rond,
- neuf poulies doubles,
- six poulies simples,
- dispositif antigiratoire,
- huit estropes (servant à l'espar),
- martinet d'apiquage (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- palan principal (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- deux haubans (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- trois palans de pied (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- butoirs ou colliers de cordage (si installés),
- sabot (si installé),
- ficelle à surlier.
-

Ensemble de la bigue

- deux espars ronds,
- cinq poulies doubles,
- quatre poulies simples,
- sept estropes (servant à l'espar),
- une estrope (servant au palan principal),
- palan principal (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- trois palans d'écart (la longueur est en fonction de la dimension de l'espar),
- sabots (si installés),
- butoirs ou colliers de cordage (si installés),
- ficelle à surlier.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Documents disponibles auprès du corps de cadets

A-DH-201-000/PT-000 DHH 3-2 (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Défense nationale.

A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

OAIC 11-04 Directeur – Cadets 3 (2007). *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, ministère de la Défense nationale.

OAIC 14-31, Directeur - Cadets (2007). *Programme de sécurité générale - Directeur - Cadets et Rangers junior canadiens*. Ottawa, MDN.

(ISBN 0-920232-17-5)/A-CR-CCP-009/PT-001 Donaldson, Sven (2001). *Basic sailing skills*. Kingston, Ontario, Association canadienne de yachting.

(ISBN 0-662-42286-4) Bureau de la sécurité nautique (2006). *Guide de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada.

Documents de référence supplémentaires utilisées pendant l'élaboration

OREN X01

Citoyenneté et Immigration Canada. (2012). *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*. Extrait le 26 mars 2013 du site <http://www.cic.gc.ca/english/resources/publications/discover/index.asp>.

Citoyenneté et Immigration Canada. (2011). *Organiser une cérémonie de citoyenneté*. Extrait le 26 mars 2013 du site <http://www.cic.gc.ca/english/celebrate/ceremony.asp>.

www.elections.ca > teacher > *Canada at the Polls!* (Élections Canada. (2010). *Aux urnes, Canada!* Extrait le 13 mars 2013 du site <http://elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=yth/stu/gui&document=index&lang=e.>)

Institut Historica-Dominion. (2013). *Défi de la citoyenneté canadienne*. Extrait le 26 mars 2013 du site <http://www.citizenshipchallenge.ca/>.

Institut Historica-Dominion. (2013). *Vidéos Minutes du patrimoine*. Extrait le 13 mars 2013 du site <https://www.historica-dominion.ca/content/videos>.

OREN X02

Kaye, Cathryn B. (2010). *The complete guide to service learning : Proven, practical ways to engage students in civic responsibility, academic curriculum, & social action*. Minneapolis, MN, Free Spirit Publishing Inc.

OREN 303

(ISBN 0-02-863656-2) Pell, A. R. (1999). *The complete idiot's guide to team building*. Indianapolis, IN, Alpha Books.

(ISBN 0-7879-4059-3) van Linden, J. A. et Fertman, C. I. (1998). *Youth leadership*. San Francisco, CA, Jossey-Bass Inc., Publishers.

(ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No props : Great games with no equipment*. Beverly, MA, Project Adventure, Inc.

(ISBN 1-58062-513-4) Adams, B. (2001). *The everything leadership book*. Avon, MA, Adams Media.

- (ISBN 0-7894-4863-7) Heller, R. (1999). *Achieving excellence*. New York, NY, DK Publishing, Inc.
- (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The everything coaching and mentoring book*. (2^e éd.). Avon, MA, F+W Publications Company.
- (ISBN 978-1-57542-265-7) MacGregor, M. S. (2008). *Teambuilding with teens : Activities for leadership, decision making and group success*. Minneapolis, MN, Free Spirit Publishing.
- Maslow, A. H. (1943). *A theory of human motivation*. Psychological Review, vol. 50, n° 4, p 370 à 396.
- Farthing, D. (2001). *Peacebuilders 1 : Conflict resolution youth reference guide*. Ottawa, Ontario, YouCAN.
- (ISBN 0-7872-6561-6) Sugarman, D., Doherty, K., Garvey, D. et Gass, M. (2000). *Reflective learning : Theory and practice*. Dubuque, O, Kendall/Hunt Publishing Company.
- (ISBN 0-19-541816-6) Barber, K. (éd.). (2004). *Canadian Oxford dictionary (2^e éd.)*. Don Mills, Ontario, Oxford University Press Canada.
- (ISBN 978-0-9682160-2-1) Gregory, K., Cameron, C., & Davies, A. (2000). *Knowing what counts : Self-assessment and goal setting*. Courtenay, Colombie-Britannique, Building Connections Publishing Inc.
- (ISBN 0-02864-207-4) Cole, K. (2002). *The complete idiot's guide to clear communication*. Indianapolis, IN, Alpha Books.
- Colver, E., et Reid, M. (2001). *Peacebuilders 2 : Peer helping*. Ottawa, Ontario, YouCAN.
- MacDonald, K. (2002). *Interpersonal conflict resolution skills for youth. Module 1 : Fundamentals of conflict resolution*. New Westminster, Colombie-Britannique, Centre for Conflict Resolution.
- Directeur – Cadets. (2007). OAIC 14-31 *Programme de sécurité générale - Directeur - Cadets et Rangers juniors canadiens*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.
- (ISBN 0-7894-2890-3) Heller, R. (1998). *How to delegate*. New York, NY, DK Publishing, Inc.
- Coleridge Education, College of St. Mark and St. John. (2002). *A consultation of supervision provision and training requirements across connexions partnerships in England*. Extrait le 17 mars 2008 du site <http://www.connexions.gov.uk/partnerships/publications/uploads/cp/Supervisory%20Skills%20ExEx%20Sum.pdf>
- (ISBN 978-1-56414-363-1) Ladew, D. P. (1998). *How to supervise people : Techniques for getting results through others*. Franklin Lakes, NJ, Career Press.
- (ISBN 1-4134-1294-7) Sargent, G. (2003). *The little black book of supervision*. USA, Xlibris Corporation.
- (ISBN 0-7852-7440-5) Maxwell, J. (1999). *The 21 indispensable qualities of a leader : Becoming the person others will want to follow*. Nashville, TN, Thomas Nelson Publishers.
- (ISBN 0-7645-5176-0) Loeb, M. et Kindel, S. (1999). *Leadership for dummies*. New York, NY, Hungry Minds, Inc.
- Clark, D. (2007). *After action reviews*. Extrait le 21 février 2008 du site <http://www.nwlink.com/~donclark/leader/leadaar.html>.
- Clark, D. (2007). *Leadership & direction*. Extrait le 21 février 2008 du site <http://www.nwlink.com/~donclark/leader/leaddir.html>
- (ISBN 0-14-024272-4) Rosen, R. H. et Brown, P. B. (1997). *Leading people*. New York, NY, Penguin Books.
- (ISBN 0-7894-4862-9) Heller, R. (1999). *Learning to lead*. New York, NY, DK Publishing, Inc.
- (ISBN 0-7894-8006-9) Bruce, A. et Langdon, K. (2001). *Do it now!* New York, NY, DK Publishing, Inc.

(ISBN 0-7894-3244-7) Heller, R. (1998). *Communicate clearly*. New York, NY, DK Publishing, Inc.

(ISBN 0-7645-5408-5) Brounstein, M. (2002). *Managing teams for dummies*. Indianapolis, IN, Wiley Publishing, Inc.

(ISBN 0-7894-4863-7) Heller, R. (1999). *Achieving excellence*. New York, NY, DK Publishing, Inc.

(ISBN 0-07-046513-4) Newstrom, J. et Scannell, E. (1998). *The big book of team building games*. New York, NY, McGraw-Hill.

(ISBN 0-7879-4835-7) Sugar, S. et Takacs, G. (2000). *Games that teach teams : 21 activities to super-charge your group!* San Francisco, CA, Jossey-Bass/Pfeiffer

OREN X04

Société canadienne de physiologie de l'exercice. (2011). *Directives*. Extrait le 1^{er} mai 2011 du site <http://www.csep.ca>

OAIC 14-18, Directeur - Cadets 3. (2010). *Programme d'évaluation de la condition physique et de motivation des cadets*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

The Cooper Institute. (sans date). *Fitnessgram/activitygram test administration kit : Fitnessgram 8.0 stand-alone test kit*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.

(ISBN 0-662-44467-1) Santé Canada. (2007). *Guide alimentaire canadien*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Santé Canada. (2011). *Trousse éducative mangez bien et soyez actif*. Extrait le 29 septembre 2011 du site <http://hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/educ-comm/toolkit-trousse/plan-3a-eng.php>

Santé Canada. (2011). *Activité physique*. Extrait le 1^{er} mai 2011 du site <http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/hl-mvs/pa-ap/index-eng.php>

Meredith, M. et Welk, G. (Éd.). (2005). *Fitnessgram/activitygram : Test administration manual* (3^e éd.). Windsor, Ontario, Human Kinetics.

Panicucci, J. (2008). *Achieving fitness : An adventure activity guide*. Beverly, MA, Project Adventure, Inc

ParticipACTION. (2011). *Bougez*. Extrait le 28 novembre 2011 du site www.participaction.com/en-us/Get-Moving/Easy-Ways-To-Start.aspx

(ISBN 978-0-316-11350-2) Ratey, J. MD. (2008). *Spark : The revolutionary new science of exercise and the brain*. New York, NY, Little, Brown and Company.

OREN X05

A-CR-CCP-150/PT-001 Chapman, J.R. Major, M.B.E. (1968). *Orienteering : An aid to training*. Londres, Angleterre, Hillside Printing & Publishing Co.

A-CR-CCP-151/PT-002 Fédération canadienne de course d'orientation (1983). *Manuel de certification des entraîneurs Niveau 1*. Ottawa, Ontario, Fédération canadienne de course d'orientation.

A-PD-050-015/PT-002 Direction de l'éducation physique et des loisirs, et des commodités. (1989). *Entraînement et conditionnement physique des Forces canadiennes* (vol. 2). Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

About ultimate. (2006). Extrait le 27 avril 2006 du site www.upa.org/ultimate

(ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching : 20th anniversary* (éd. rév.). Bolinas, CA : Shelter Publications, Inc.

0-3955-2808-9 Alter, J (1986). *Stretch and strengthen*. US, Judith Alter.

Body Bar. (2010). *Programs & education*. Extrait le 5 octobre 2011 du site <http://www.bodybar.com/Programs-Education>

Fédération canadienne de course d'orientation (1985). *Manuel de certification des entraîneurs Niveau deux*. Ottawa, Ontario, Fédération canadienne de course d'orientation.

City of Saskatoon, Community Services Department. (2006). *Stretch your limits : A smart guide to stretching for fitness*. Extrait le 26 octobre 2006 du site <http://www.in-motion.ca/walkingworkout/plan/flexibility/>

0-7360-4602-X Clark, N (2003). *Nancy Clark's sports nutrition guidebook*. US, Nancy Clark.

(ISBN 978-0-7360-6675-4) Corbin, C., et Lindsey, R. (2007). *Fitness for life : Updated fifth edition*. Windsor, Ontario, Human Kinetics.

(ISBN 0-88011-807-5) Hanlon, Thomas (1998). *The sports rules book : essential rules for 54 sports*. USA, Human Kinetics Publishers.

The HealthCentral Network. (2007). *MyDietExercise.com : Winds sprint your way to fitness*. Extrait le 17 avril 2007 du site <http://www.healthcentral.com/diet-exercise/fitness-survival-guides-81076-137.html>

Hansen, B. (1999). *Moving on the spot : Fun and physical activity : A collection of 5 minute stretch and movement sessions*. Extrait le 26 octobre 2006 du site <http://lin.ca/resource/html/dn3.htm#1>

(ISBN 0-02-029265-1) Kjellstrom, Bjorn (1994). *Be expert with map & compass : The complete orienteering handbook*. New York, NY, Hungry Minds, Inc.

(ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, Janet et Louise Dickson (1997). *Parlons franchement des enfants et du sport : Conseils à l'intention des parents, des entraîneurs, et des enseignants*. Oakville, Ontario et Buffalo, New York, Mosaic Press.

Livestrong.com. (2011). *Beginner's pilates exercises*. Extrait le 4 octobre 2011 du site <http://www.livestrong.com/article/452265-beginner-pilates-exercises/>

Men's Health. (2011). *The 5-minute six-pack abs*. Extrait le 5 octobre 2011 du site <http://www.menshealth.com.sg/fitness/5-minute-six-pack-abs>

(ISBN 0-88011-463-0) Nideffer, R. PhD. (1992). *Psyched to win : How to master mental skills to improve your physical performance*. Champaign, IL : Leisure Press.

Norris, G. (éd.). (1998). *Fédération nationale de football : Touch-football - Livre des règlements 2004*. Ottawa, Ontario, Fédération nationale de football.

Course d'orientation. (2006). Extrait le 25 mai 2006 du site www.orienteering.org

Panicucci, J. (2008). *Achieving fitness : An adventure activity guide*. Beverly, MA, Project Adventure, Inc.

Popovic, Srdjan. (2011). *10 skipping rope exercises for a better body*. Extrait le 6 octobre 2011 du site <http://www.bloomtofit.com/10-skipping-rope-exercises-for-a-better-body>

Ringette Canada. (2006). Extrait le 27 avril 2006 du site www.ringette.ca

Roadcycling.com - Cycling info as it should be. (2006). Extrait le 25 avril 2006 du site www.roadcycling.com

Shelter Online. (2006). Extrait le 25 avril 2006 du site www.shelterpub.com

Sports Fitness Advisor. (sans date). *Medicine ball exercises*. Extrait le 5 octobre 2011 du site <http://www.sport-fitness-advisor.com/medicine-ball-exercises.html>

Stott, Winifred (1987). *Armchair ORIENTEERING II : A practical guide to route planning*. Winnipeg, Manitoba, Manitoba Orienteering Association.

Waehner, P. (sans date). *Resistance band workout for beginners*. Extrait le 5 octobre 2011 du site <http://exercise.about.com/library/bltotalresistancebeginners.htm>

A walking club - Walkablock club of america. (2006). Extrait le 25 avril 2006 du site www.walkablock.com

What is ultimate frisbee? (2006). Extrait le 27 avril 2006 du site www.whatisultimate.com

OREN 306

OAIC 14-41, Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Fédération de tir du Canada. (2007). *La Fédération du tir du Canada*. Extrait le 2 novembre 2007 du site <http://www.sfc-ftc.ca/document.cfm?sectionID=39>

Biathlon Canada. (2005). *Les Ours du Biathlon : Programme d'entraînement communautaire*. Ottawa, Ontario, Biathlon Canada.

Association de tir Dominion du Canada. (2007). Extrait le 4 octobre 2007 du site <http://www.dkra.ca/welcome.htm>

Ontario Rifle Association. (2003). *Ontario Rifle Association handbook for new member*. Haliburton County, Ontario, MilCun Marksmanship Complex.

Constantine, R. (1998). *Modern highpower competition : From beginner to master*. Manchester, CT, Precision Shooting Inc.

(ISBN 0-9655780-0-3) Pullum, B. et Hanenkrat, F. (1997). *The new position rifle shooting : Comprehensive guide to better target shooting*. Oak Harbor, OH, Target Sports Education Center.

OREN 307

OAIC 11-03 D Cad. (2006). *Mandat du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale

Directeur – Cadets 3. (2004). OAIC 14-21 *Instruction et formation musicales au sein des Organisations des cadets du Canada*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale

OAIC 31-03 D Cad 2. (2006). *Aperçu du Programme des cadets de la Marine*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

(ISBN 2005-113124) Directeur - Cadets. (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Ligue navale du Canada. (2002). *Guide à l'intention des succursales : Partie deux*. Ottawa, Ontario, Ligue navale du Canada.

Ligue navale du Canada. (2008). *Bourses d'études et récompenses*. Extrait le 7 avril 2008 du site http://www.navyleague.ca/fra/cadets_marine/recompenses.asp

Duke of Edinburgh Award. (2008). *The award*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://www.dukeofed.org/Award.htm>.

Duke of Edinburgh Award. (2007). *Participant's record book*. Markham, Ontario, Langstaff Reed Printing Ltd.

OREN 308

(ISBN 0-02-864207-4) Cole, K. (2002). *The complete idiot's guide to clear communication*. Indianapolis, IN, Alpha Books.

Optimal Breathing. (2007). *Posture and breathing*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://breathing.com/articles/posture.htm>.

AFMAN 36-2203 Department of the Air Force. (1996). *Drill and ceremonies*. Lackland Air Force Base, TX, Secretary of the Air Force.

A-PD-202-001/FP-000, Directeur - Cérémonial 2. (1993). *Les musiques et marches militaires des Forces canadiennes : Instructions sur les musiques*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

A-AD-200-000/AG-000 Directeur - Histoire et patrimoine. (1999). *Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Directeur – Cadets 5. (1999). OAIC 12-05 *Drapeaux et bannières des cadets*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

OREN 309

A-P9-050-000/PT-006 *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes. (1997). Conduite des programmes d'instruction (vol. 6)*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

A-P9-050-000/PT-005 Directeur - Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes (vol. 5)*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale

(ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of power presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.

A-CR-CCP-913/PT-001 Cadres des instructeurs de cadets, centre d'instruction. (1978). *Méthode d'instruction*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

A-P9-050-000/PT-005 Directeur - Politique d'instruction et d'éducation. (1999). *Système d'instruction individuelle et d'éducation des Forces canadiennes. (vol. 4)*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Dynamic Flight, Inc. *Instructional aids and training technologies*. (2003). Extrait le 20 mars 2008 du site http://www.dynamicflight.com/avcfibook/inst_aids/

(ISBN 1-890460-02-8) Jenson, E. (1999). *Super teaching : Mastering strategies for building trainee success*. San Diego, CA, The Brain Store Inc.

OREN 311

Biathlon Canada. (2005). *Les Ours du Biathlon : Programme d'entraînement communautaire*. Ottawa, Ontario, Biathlon Canada.

Cadets Canada. (sans date). *Mouvement des cadets du Canada, Série de championnats de biathlon*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Directeur – Cadets 4. (2007). OAIC 14-42, *Programme commun de biathlon*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

(ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). *Straight talk about children and sport : Advice for parents, coaches, and teachers*. Oakville, Ontario, Mosaic Press.

(ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching : 20th anniversary* (éd. rév.). Bolinas, CA, Shelter Publications, Inc.

OREN X20

A-AD-200-000/AG-000 Directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissances. (1999). *Les décorations, les drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

A-AD-262-000/AG-000 Directeur - Éducation physique, loisirs et commodités. (1984). *Administration des mess*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

A-CR-050-801/PH-002 Direction - Cadets 6. (2009). *Plan d'instruction EP1 - Cadres des instructeurs de cadets (CIC) : Cours élémentaire de formation d'officier*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

B-GL-317-018/PT-001 Forces canadiennes. (1987). *Armes : Le fusil C7 et la carabine C8 de 5.56 mm (vol. 18)*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

MCAFC 1-900 Commandement aérien. (2007). *Procédures de dîner régimentaire du commandement aérien*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

DVD vidéo Chadderton, H. C. (réalisateur) (2005). *The boys of Kelvin High : Canadians in Bomber Command*. Ontario : Les Amputés de guerre du Canada.

DVD vidéo Chadderton, H. C. (réalisateur) (2000). *UNE GUERRE SINGULIÈRE : Les Canadiens en Sicile et en Italie*. Ontario, Les Amputés de guerre du Canada.

DVD vidéo (2010). *Revue navale internationale dans le cadre du Centenaire de la Marine canadienne de 2010*. Canada, ministère de la Défense nationale.

DVD vidéo Gimblett, R. H. (auteur) (2004). *Operation Apollo : The Canadian Navy in the war against terrorism – 2001-2003*. Canada, Magic Light Publishing.

DVD vidéo Guilmain, C. (réalisateur) (2012). *The Van Doos in Afghanistan*. Office national du film du Canada.

HMCS Queen Regina's Naval Reserve Division. (2009). *Chief Petty Officers & Petty Officers mess dinner naval customs*. Extrait le 28 avril 2009 du site <http://www.hmcsqueen.ca/cpomessdinner.pdf>.

Love, D.W. (1990). *Manual of Canadian naval etiquette*. Victoria, Colombie-Britannique, VENTURE, le Centre d'instruction des officiers de marine.

ReadyAyeReady (2009). *Naval Toasts of the Day – Customs and Traditions : Naval toasts of the day*. Extrait le 1^{er} avril 2009 du site : <http://www.readyayeready.com/tradition/naval-toasts-of-theday.htm>.

OREN 321

B-GN-181-105/FP-E00 Maddison, G.R., Chef d'état-major de la Force maritime. (1997). *DCFC 105 Fleet seamanship rigging and procedures manual*. Ottawa, Ontario,

Ligue navale du Canada. (2008). *NLP 101 flotilla and provincial seamanship competition manual*. Toronto, Ontario, Ligue navale du Canada.

(ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty manual of seamanship 1964 (vol. 1)*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

(ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty manual of seamanship 1964 (vol. 2)*. Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

(ISBN 1-55267-986-1) Budworth, G. (2001). *The ultimate encyclopedia of knots & ropework*. Londres, Angleterre, Anness Publishing Limited.

(ISBN 0-11-772695-8) Command of the Defence Council. (1995). *BR 67 admiralty manual of seamanship*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

Fukahara, D. (2002). *Fancy knotting : An Introduction*. Vancouver, Colombie-Britannique, David Fukahara.

OREN 322

Ministère de la Justice. (2005). *Code criminel*. Extrait le 3 avril 2008 du site <http://laws.justice.gc.ca/EN/C-46.htm>.

Ministère de la Justice. (1992). *Loi sur les contraventions*. Extrait le 3 avril 2008 du site <http://laws.justice.gc.ca/EN/C-38.7.htm>.

(ISBN 0-662-42286-4) Bureau de la sécurité nautique (2006). *Guide de sécurité nautique*. Ottawa, Ontario, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Transports Canada.

Transports Canada. (2001). *Loi sur la marine marchande du Canada*. Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa2001/menu.html>.

Transports Canada. (2001). *Règlements sur les restrictions à la conduite des bateaux*. Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa/regulations/001/csa005/csa5-A.html>.

Transports Canada. (2001). *Règlements sur les petits bâtiments*. Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa/regulations/070/csa076/csa76.html>.

Transports Canada. (2001). *Le Règlement sur les abordages*. Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa/regulations/010/csa014/csa14.html>.

Transports Canada. (2001). *Le Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques*. Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa/regulations/010/csa011/csa11.html>.

Bureau de la sécurité nautique (sans date). *Boating safety course standard : Task listing*. Ottawa, Ontario, Transports Canada.

(ISBN 1-894070-56-9) Ambulance St-Jean. (2006). *Premier sur les lieux : guide de référence des étudiants*. Ottawa, Ontario, Ambulance St-Jean

B-GN-181-105/FP-E00 Chef d'état-major de la Force maritime. (2000). *DCFC 105 Fleet seamanship rigging and procedures manual*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Transports Canada. *Le Règlement sur les abordages*. (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa/regulations/010/csa014/csa14.html>.

Transports Canada. *TP14352 Règles de route*. (2007). Extrait le 18 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/Publications/bil/TP14352/PDF/HR/TP14352EF.pdf>.

Transports Canada. *TP14541 Bouées latérales et balises de jour ordinaires*. (2007). Extrait le 18 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/Publications/bil/TP14351/PDF/HR/TP14541EF.pdf>.

Transports Canada. *TP14542 Bouées cardinales et bouées spéciales*. (2007). Extrait le 18 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/Publications/bil/TP14352/PDF/HR/TP14542EF.pdf>.

Transports Canada. *Le Règlement sur les cartes marines et les publications nautiques*. (2001). Extrait le 3 avril 2008 du site <http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/C/csa/regulations/010/csa011/csa11.html>.

OREN 323

Directeur – Cadets 4. (1994). OAIC 31-01 *Ordres permanents uniformisés des corps de cadets de la Marine*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Chef d'état-major de la Force maritime/Officier d'état-major - Patrimoine. (2004). *Manuel du cérémonial des navires canadiens de Sa majesté, des sous-marins et des divisions de la Réserve navale*. Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (2003). MTP 1(D), *Multinational maritime tactical signal and manoeuvring book (vol. 2)*. Washington, DC, Custodian North American Treaty

Organization Standardization Agency.

Marine canadienne. (2006). *Section jeunesse – Appels au sifflet*. Extrait le 28 février 2007 du site http://www.navy.forces.gc.ca/cms_youth/youth_articles_e.asp?id=506.

(ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty manual of seamanship 1964 (vol. 1)*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

Ready Aye Ready. (sans date). *The boatswain's call*. Extrait le 19 février 2007 du site <http://www.readyayeready.com/navy-life/boatswains-call.htm>.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CHAPITRE 3

ÉVALUATION DES CADETS

OBJET

1. Le présent chapitre donne un aperçu des exigences d'évaluation pour obtenir la qualification de la phase trois.

ÉVALUATION DE L'APPRENANT

2. Pendant la qualification de la phase trois, une combinaison d'évaluations formative et sommative sera utilisée pour suivre le progrès des cadets.

3. L'évaluation formative, ou l'évaluation **pour** l'apprentissage, se déroule pendant une phase d'instruction et aide les cadets et les instructeurs à reconnaître les progrès ou les difficultés d'apprentissage des cadets. Par l'entremise de l'évaluation formative, l'instructeur peut reconnaître les situations où une mesure corrective est nécessaire, planifier les prochaines étapes d'instruction, donner aux cadets des rétroactions qui pourraient les aider à s'améliorer, et contribuer à l'apprentissage afin d'aider les cadets à retenir l'information. L'évaluation formative peut également comprendre des occasions qui permettent aux cadets de se pratiquer par l'entremise de contrôles de rendement (COREN) qui sont utilisés dans le cadre de l'évaluation sommative.

4. L'évaluation sommative, ou l'évaluation **de** l'apprentissage, a lieu afin de déterminer si les apprenants ont atteint les objectifs de rendement (OREN) ou les objectifs de compétence (OCOM) essentiels (ceux qui font partie des conditions préalables en vue de poursuivre l'instruction individuelle et l'éducation) et elle est utilisée à la fin d'une phase d'instruction. Les détails de l'évaluation de l'apprentissage sont présentés dans le présent chapitre.

CONCEPTION ET ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION DES CADETS

5. L'évaluation des cadets est conçue et élaborée en intégrant les pratiques professionnelles actuelles du monde de l'éducation et du développement des jeunes et tient compte des meilleures pratiques en usage au sein de l'Organisation des cadets du Canada (OCC).

6. L'évaluation des cadets a été conçue et élaborée de façon à ce que tous les cadets soient en mesure d'atteindre tous les OREN et les OCOM correspondants. Afin de motiver les cadets à apprendre, l'évaluation des cadets mise sur le succès et la confiance en soi plutôt que de démotiver les cadets par des échecs et des défaites.

7. Les principes d'évaluation fondamentaux suivants doivent orienter la conduite des activités d'évaluation de la phase trois :

- a. avant l'instruction, l'instructeur doit communiquer au cadet les OREN et les OCOM connexes à la qualification;
- b. avant l'instruction, l'instructeur doit informer le cadet du plan d'évaluation pour la qualification et donner l'occasion au cadet de réviser les formulaires pertinents qui servent à l'évaluation;
- c. l'instructeur et le cadet doivent partager l'information de l'évaluation et s'en servir pour réviser et orienter l'instruction et l'apprentissage;
- d. l'instructeur doit fournir une rétroaction descriptive, constructive, fréquente et opportune afin d'aider le cadet à identifier ses forces et les points à améliorer;
- e. le cadet doit participer activement, continuellement et efficacement à l'évaluation, y compris apprendre à gérer son apprentissage par l'entremise des compétences en auto-évaluation;
- f. le cadet doit être encouragé à communiquer activement, continuellement et efficacement avec les autres au sujet de son progrès d'apprentissage.

PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT (PD) DU PC

8. Le PC s'applique aux PD des adolescents et est adapté pour convenir à sa clientèle cible. Chaque PD énonce les philosophies et les approches particulières de l'apprentissage et de l'évaluation qui ont une incidence sur la conception, l'élaboration et la conduite de l'instruction et de l'évaluation des cadets.

9. Une PD est une période, pendant la progression du cadet dans le PC, durant laquelle il participe à des instructions et saisit des occasions de perfectionner les connaissances, les compétences et les attitudes requises qui appuient les objectifs du PC et contribuent à la réalisation des résultats du PC.

10. Chaque PD se distingue par des niveaux d'instruction progressifs et des objectifs d'apprentissage correspondants qui font en sorte que l'instruction est pertinente, atteignable et axée sur l'âge de la clientèle cible. Les PD et les niveaux d'instruction correspondants doivent être complétés d'une manière séquentielle et sans effort qui permet au cadet de passer au niveau d'instruction suivant ou à la PD suivante, tout en réalisant les objectifs d'apprentissage du niveau précédent ou de la PD précédente.

11. La conception et l'élaboration de l'instruction et de l'évaluation du cadet sont fondées sur l'aperçu général des caractéristiques des PD qui se trouve à l'[annexe A](#).

PLAN D'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE DU CADET

12. Le plan d'évaluation de l'apprentissage, qui se trouve au chapitre 3, annexe B, fournit une stratégie globale d'utilisation des activités d'évaluation qui permet de déterminer si le cadet satisfait aux exigences de la qualification de la phase trois. Le plan d'évaluation de l'apprentissage :

- a. donne un aperçu de chaque évaluation de l'activité d'apprentissage, y compris l'objectif, la date de celle-ci, et décrit en détail le ou les instruments d'évaluation qui servent à appuyer l'évaluation des cadets;
- b. identifie la ou les cibles d'apprentissage correspondant à l'OREN ou à l'OCOM en cours d'évaluation, y compris :
 - (1) **Maîtrise des connaissances.** Les faits, les concepts et la théorie qu'un cadet doit connaître;
 - (2) **Compétence à raisonner.** Un cadet se sert de ses connaissances pour régler un problème, prendre une décision, élaborer un plan, penser de façon éclairée, établir des objectifs ou s'évaluer;
 - (3) **Compétences.** La méthode par démonstration et exécution signifie que le cadet démontre son habileté à exécuter une compétence. Pour l'évaluation, le cadet doit démontrer ses compétences qui doivent être observées par un évaluateur;
 - (4) **Habileté à produire des résultats.** Un cadet se sert de ses connaissances, de son raisonnement et de ses compétences pour créer un résultat concret; et/ou
 - (5) **Changements dans les attitudes et la disposition.** L'attitude d'un cadet à l'égard de l'apprentissage, de la sécurité, des comportements, etc. Les cibles dans ce domaine représentent les comportements et les sentiments. Ils représentent des objectifs affectifs importants retenus comme sous-produits de l'expérience du cadet au Programme des cadets et ne sont donc habituellement pas évalués aux fins de l'obtention d'une qualification.
- c. identifie la ou les méthodes d'évaluation qui correspondent le mieux aux cibles d'apprentissage correspondant à l'OREN ou à l'OCOM, y compris :
 - (1) **Choix de réponse.** Un cadet choisit la réponse correcte ou la meilleure réponse à partir d'une liste fournie. Les types de questions sont celles à choix multiples, vrai ou faux, à correspondances, à court développement et à trous. Bien que les questions à réponse courte et les questions à trous nécessitent que le cadet produise une réponse, elles ne requièrent

qu'une réponse très brève qui est corrigée par correct ou incorrect; c'est pourquoi elles font partie de la catégorie Choix de réponse;

- (2) **Réponse élaborée écrite.** Un cadet doit rédiger une réponse écrite à une question ou à une tâche plutôt que de sélectionner une réponse à partir d'une liste. Une réponse élaborée écrite est une réponse qui comprend au moins quelques phrases;
- (3) **Évaluation du rendement.** Cette méthode d'évaluation est fondée sur l'observation et le jugement. On examine le rendement ou le résultat et une décision est rendue sur sa qualité;
- (4) **Communication personnelle.** En recueillant des renseignements au sujet d'un cadet par l'entremise de la communication personnelle, l'apprentissage est évalué en interagissant avec lui.

INSTRUMENTS D'ÉVALUATION

13. Des instruments d'évaluation particuliers ont été conçus pour appuyer chacune des activités d'évaluation qui font partie du plan d'évaluation de l'apprentissage. Ces instruments visent à normaliser les activités d'évaluation et l'évaluation de tous les cadets qui tentent d'obtenir la qualification. Les instruments d'évaluation se trouvent au chapitre 3, annexe B, appendices 1 à 6.

CONTRÔLE DU PROGRÈS DES CADETS

14. Les cadets doivent satisfaire aux normes de comportement et de conduite prédéterminées. L'officier du cours de la phase trois doit adopter une approche proactive en ce qui a trait aux difficultés durant les entrevues et du counselling personnel avec les cadets.

15. L'officier du cours de la phase trois devrait rencontrer le cadet de façons formelle et informelle durant l'année d'instruction pour discuter du progrès du cadet en vue de l'obtention de sa qualification de la phase trois (évaluation de l'apprentissage) et pour lui faire part de ses commentaires sur son rendement général. L'officier du cours de la phase trois doit rencontrer chaque cadet à la fin de l'année d'instruction pour réviser son *Dossier de qualification de la phase trois*. Les lignes directrices pour la conduite des entrevues se trouvent au chapitre 3, annexe D.

16. Les absences fréquentes à l'instruction obligatoire et à l'instruction complémentaire, qui feraient en sorte que le cadet ne satisfait pas à la norme minimale de qualification de la phase trois, doivent être traitées conformément à l'OAIC 15-22, Conduite et discipline – Cadets.

SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION

17. Une séance de counselling pour l'instruction a lieu lorsqu'un cadet a de la difficulté à progresser et qu'une intervention est nécessaire en vue d'établir des objectifs pour la mesure corrective ou l'instruction corrective. L'O Instr est responsable de la tenue des séances de counselling pour l'instruction, sauf dans le cas des promotions des cadets, où le Cmdt est responsable. Les lignes directrices sur la tenue des séances de counselling pour l'instruction se trouvent à l'annexe E, et le formulaire de séance de counselling pour l'instruction se trouve à l'annexe E, appendice 1.

ÉVALUATION SUPPLÉMENTAIRE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

18. Aucune évaluation supplémentaire du cadet, telle que des examens théoriques ou des contrôles de rendement, ne doit être utilisée pour déterminer l'admissibilité à la qualification de la phase trois. Ces normes nationales ne doivent donc pas être complétées par des normes régionales ou locales supplémentaires.

NORME DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS

19. La norme minimale de qualification de la phase trois est :

- a. avoir une présence globale de 60 pour cent de toutes les séances d’instruction obligatoires et complémentaires prévues telles que calculées par le corps de cadets;
- b. réussir chaque OREN, tel qu’énoncé dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l’[annexe C](#).

CADETS NE SATISFAISANT PAS À LA NORME DE QUALIFICATION

20. Un cadet qui ne satisfait pas à la norme de qualification de tous les OREN doit obtenir des occasions raisonnables pour atteindre la norme. Sauf indication contraire précisée dans le plan d’évaluation de l’apprentissage et les instruments d’évaluation connexes, il n’y a aucune limite quant au nombre d’occasions supplémentaires qui peuvent être accordées au cadet, à la condition que celles-ci se déroulent à l’intérieur des ressources du corps de cadets. Si, à la fin de l’année d’instruction, un cadet qui détient la qualification de la phase trois n’a pas réussi tous les OREN, le commandant du corps de cadets peut déroger à la norme de qualification minimale. Lorsqu’il déroge à toute exigence d’OREN, le Cmdt du corps de cadets doit tenir compte :

- a. de la légitimité de la raison du cadet pour avoir échoué l’OREN;
- b. de la présence du cadet à l’instruction obligatoire et à l’instruction complémentaire;
- c. du comportement et du rendement généraux du cadet.

21. Tout cadet pour lequel une dérogation a été émise ne se verra pas accorder la qualification de la phase trois. Cependant, le cadet passera à la phase quatre lors de sa quatrième année de participation au corps de cadets. Si le commandant n’accorde pas de dérogation au cadet, le cadet peut être tenu de reprendre l’instruction de la phase trois.

22. Les cadets auxquels on a accordé une dérogation à la norme de qualification de la phase trois et qui ont progressé à la phase quatre à leur quatrième année de participation au corps de cadets doivent atteindre les exigences manquantes des OREN de la phase trois. Afin de faciliter cela, les cadets peuvent recevoir simultanément des crédits pour des activités réalisées au cours de la phase quatre qui font aussi partie de la phase trois.

23. Seuls les cadets qui ont atteint la qualification de la phase deux peuvent se voir accorder une dérogation.

DOSSIER ET RAPPORT DES RÉALISATIONS DU CADET

24. Le progrès de chaque cadet doit être consigné dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l’[annexe C](#), lequel sert également à déterminer la réussite à la qualification de la phase trois. Les commandants sont responsables de s’assurer que les résultats sont inscrits sur le formulaire DND 2399, *Dossier personnel du cadet*, de chaque cadet.

BREVET D’APTITUDE DE CADET DE LA PHASE TROIS

25. Chaque cadet recevra le *Brevet d’aptitude de cadet*, CF 558 (NNO 7530-21-870-7685) après avoir réussi la qualification de la phase trois.

CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIODES DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DES CADETS

| Période de développement (PD) | Période de développement 1 (PD1) | | Période de développement 2 (PD2) | | Période de développement 3 (PD3) |
|-------------------------------|--|--|---|-----------------------------|----------------------------------|
| Âges | 12 à 14 ans | | 15 à 16 ans | | 17 à 18 ans |
| Années | A1 | A2 | A3 | A4 | A5+ |
| Aperçu de la PD | L'apprentissage au sein du PC est conçu en fonction de trois périodes de développement (PD) progressives. Le développement mental, physique, émotionnel et social d'un cadet est pris en considération pour ces PD adaptées à l'âge. Le cadet développe et, ultimement, perfectionne sa capacité de raisonnement de niveau supérieur (raisonnement, réflexion, résolution de problèmes) au fur et à mesure qu'il progresse à chaque PD. | | | | |
| Apprentissage adapté à l'âge | Fondé sur l'expérience | Développement | Axé sur les compétences | | |
| Description de la PD | Le cadet a des réflexes bien développés, mais la partie du cerveau qui fait appel au raisonnement de niveau supérieur n'a pas encore atteint la maturité. Un apprentissage efficace est actif et interactif et permet beaucoup d'expériences pratiques. | Le cadet commence à développer une capacité de raisonnement de niveau supérieur, comme l'aptitude à résoudre des problèmes. Un apprentissage efficace est interactif et pratique, et permet aux cadets d'intégrer la prise de décisions dans leur processus d'apprentissage. | Le cadet perfectionne sa capacité de raisonnement de niveau supérieur. Un apprentissage efficace est interactif et met l'accent sur la responsabilité individuelle et l'apprentissage autonome. | | |
| Attente liée à l'évaluation | Participation | Compétence de base | | Compétence améliorée | |
| But de l'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> Stimulation et maintien d'un intérêt marqué pour le PC <p><u>NOTA</u> : L'initiation du cadet à une variété d'activités de formation et d'occasions d'apprentissage, dont l'attente liée à l'évaluation est axée sur la participation, aidera à atteindre cet objectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> Initiation à une vaste base de connaissances et à un ensemble de compétences <p><u>NOTA</u> : Les cours du deuxième été au CIEC initieront les cadets à certains domaines de spécialisation particuliers qui leur permettront de découvrir des domaines d'intérêts particuliers.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Développement d'une base de connaissances vaste et d'un ensemble de compétences, ainsi que l'introduction à la compétence liée au raisonnement Détermination et développement constants des domaines d'intérêt spécialisés particuliers et de l'aptitude Reconnaissance de l'atteinte de la compétence accrue Stimulation et maintien constant d'un intérêt marqué pour le PC | <ul style="list-style-type: none"> Développement de la compétence accrue liée aux connaissances, au raisonnement ou aux compétences dans un domaine de spécialisation ciblée se rapportant à l'intérêt, à l'aptitude et aux exigences du programme des cadets Développement continu d'une vaste base de connaissances, d'un ensemble de compétences et d'une capacité de raisonnement Reconnaissance continue des compétences accrues Stimulation et maintien constant d'un intérêt marqué pour le PC | | |

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

PLAN D'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE – PHASE TROIS

| COCOM / COREN | Portée | Objet | Cible | Méthode | Comment | Quand | Ressources | Limites |
|---|----------|---|--------------------------------------|--|---|--|--|---------|
| OREN X01 – Participer à des activités sur le civisme | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN X01 | OREN X01 | Demander au cadet de participer à une activité sur le civisme. | Aucune. | Aucune. | Le cadet est observé alors qu'il participe à au moins une activité sur le civisme. | N'importe quand | Aucune. | Aucune. |
| OREN X02 – Effectuer un service communautaire | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN X02 | OREN X02 | Demander au cadet de participer à un service communautaire. | Aucune. | Aucune. | Le cadet est observé alors qu'il participe à au moins une activité de service communautaire. | N'importe quand. | Aucune. | Aucune. |
| OREN 303 – Exercer le rôle d'un chef d'équipe | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN 303 | OREN 303 | Évaluer l'habileté du cadet à exercer le rôle d'un chef d'équipe. | Aptitudes et compétences à raisonner | Évaluation du rendement et communication personnelle | Le cadet est observé lorsqu'il exerce le rôle de chef d'équipe. Le rendement est ensuite discuté avec le cadet. | Régulièrement tout au long de l'année d'instruction. | Chapitre 3, annexe B, appendice 1. | Aucune. |
| OREN X04 – Suivre la participation à des activités physiques | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN X04 | OREN X04 | Évaluer la participation du cadet aux activités physiques régulières. | Aptitudes et compétences à raisonner | Évaluation du rendement | Le carnet de suivi des activités physiques du cadet est examiné. | Pendant l'OCOM MX04.02. | Chapitre 3, annexe B, appendice 2. Carnet de suivi des activités physiques | Aucune. |
| OREN X05 – Participer à des activités physiques | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN X05 | OREN X05 | Demander au cadet de participer à une activité physique. | Aucune. | Aucune. | Le cadet est observé alors qu'il participe à au moins une activité physique. | N'importe quand | Aucune. | Aucune. |

| COCOM / COREN | Portée | Objet | Cible | Méthode | Comment | Quand | Ressources | Limites |
|--|----------|--|-------------|-------------------------|--|--|--------------|---------|
| OREN 306 – Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN 306 | OREN 306 | Demander au cadet de participer à une activité récréative de tir de précision. | Aucune. | Aucune. | Le cadet est observé pendant sa participation à au moins une activité récréative de tir de précision. | N'importe quand. | Aucune. | Aucune. |
| OREN 307 – Servir dans un corps de cadets de la Marine | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN 307 | OREN 307 | Demander au cadet de participer à l'entraînement de la phase trois | Aucune. | Aucune. | Le cadet est observé pendant sa participation à un minimum de 60 % d'activités de l'instruction obligatoire et complémentaire. | N'importe quand. | Aucune. | Aucune. |
| OREN 308 – Diriger une escouade avant un rassemblement | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN 308 | OREN 308 | Évaluer l'habileté du cadet à préparer une escouade pour le rassemblement. | Compétences | Évaluation du rendement | Le cadet est observé alors qu'il prépare une escouade pour le rassemblement y compris : la formation, l'alignement selon la taille, l'alignement, l'inspection et l'appel. | Durant la préparation de l'ouverture et de la fermeture du rassemblement du corps de cadets. | Appendice 3. | Aucune. |

| COCOM / COREN | Portée | Objet | Cible | Méthode | Comment | Quand | Ressources | Limites |
|--|----------|--|--|-------------------------|--|--|--------------|----------------------------|
| OREN 309 – Enseigner une leçon | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN 309 | OREN 309 | Évaluer l'habileté du cadet à enseigner une leçon à l'aide d'un plan de leçon écrit, de méthodes d'instruction et de matériel didactique appropriés. | Aptitude à produire un document et à raisonner | Évaluation du rendement | Le plan de leçon du cadet est révisé et le cadet est observé pendant qu'il enseigne une leçon de 15 minutes. | Régulièrement au cours du déroulement des leçons liées à l'OCOM M309.07 | Appendice 4. | Aucune aide n'est permise. |
| OREN 311 – Participer à une activité récréative de biathlon d'été | | | | | | | | |
| Aucun. | | | | | | | | |
| OREN X20 – Participer à des activités de familiarisation des FAC | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN X20 | OREN X20 | Demander au cadet de participer à une activité de familiarisation des FAC | Aucune. | Aucune. | Le cadet est observé pendant sa participation à au moins une activité de familiarisation des FAC. | N'importe quand. | Aucune. | Aucune. |
| OREN 321 – Gréer des dispositifs de levage | | | | | | | | |
| COREN de l'OREN 321 | OREN 321 | L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet, à titre de membre d'un groupe, à gréer, utiliser et dégréer une bigue de façon sécuritaire. | Aptitude à produire un document et à raisonner | Évaluation du rendement | Le cadet est observé pendant le gréement, l'utilisation et le dégréement des bigues | Régulièrement au cours du déroulement des leçons liées à l'OCOM M321.02. | Appendice 5. | Aucune. |

| COCOM / COREN | Portée | Objet | Cible | Méthode | Comment | Quand | Ressources | Limites |
|--|--------------|---|---------------|-------------------------|--|--|--------------|---------|
| OREN 323 – Servir dans un environnement naval | | | | | | | | |
| COCOM 01 de l'OREN 323 | OCOM M323.01 | L'objet de ce COCOM est d'évaluer les connaissances du cadet sur la structure organisationnelle du corps de cadets. | Connaissances | Choix de réponse | On demande au cadet de décrire la structure d'un corps de cadets au moyen d'organigrammes. | Une fois que les leçons liées à l'OCOM M323.01 sont terminées. | Appendice 6. | Aucune. |
| COREN de l'OREN 323 | OREN 323 | L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à exercer les fonctions d'un quartier-maître. | Habilité | Évaluation du rendement | Le cadet est observé pendant qu'il exécute les tâches d'un quartier-maître. | Régulièrement tout au long de l'année d'instruction. | Appendice 7. | Aucune. |
| OREN 324 – Naviguer en voilier conformément au programme VoileCan niveau 1 de Voile Canada | | | | | | | | |
| Conformément à la liste de vérification et à la rubrique d'évaluation du programme VoileCAN niveau 1 de Voile Canada | | | | | | | | |
| OREN 325 – Participer à une fin de semaine d'instruction nautique | | | | | | | | |
| Aucun. | | | | | | | | |

COREN 303 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la rubrique d'évaluation du COREN 303 et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

Il n'y a pas de temps de prévu pour le COREN 303. Il doit être administré à tout moment et en tout lieu où les cadets de la phase trois dirigent des cadets dans une tâche de leadership.

Le cadet a droit à au moins une pratique à titre de leadership qui sera évaluée à l'aide de la rubrique d'évaluation du COREN 303. Le cadet commentera et auto-évaluera sa pratique à titre de leadership à l'aide de la même rubrique. La pratique de la tâche de leadership ne sera pas inscrite au dossier de qualification du cadet.

La tâche formelle de leadership sera exécutée et évaluée à l'aide de la rubrique d'évaluation du COREN 303. Le cadet commentera et auto-évaluera sa tâche de leadership à l'aide de la même rubrique. La tâche de leadership doit être inscrite au dossier de qualification du cadet.

Si le cadet ne satisfait pas à la norme de rendement, des tâches de leadership supplémentaires lui seront données jusqu'à ce qu'il satisfasse à la norme de rendement.

Faire deux photocopies de la rubrique d'évaluation du COREN 303 pour chaque tâche de leadership donnée.

DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

Le cadet doit réviser la rubrique d'évaluation du COREN 303 et se familiariser avec les critères d'évaluation avant d'exécuter la tâche de leadership.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les méthodes d'évaluation de rendement et de communication personnelle ont été choisies parce qu'elles permettent à l'évaluateur d'observer la capacité du cadet à exécuter les habiletés requises et porter un jugement sur la qualité du rendement.

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer la capacité du cadet à aider à diriger les cadets dans une tâche de leadership assignée.

RES.O.RCES

- deux copies des rubriques d'évaluation du COREN 303,
- selon la tâche de leadership assignée.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Selon la tâche de leadership assignée.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION



En observant le cadet diriger les cadets dans une tâche de leadership, évaluer la qualité d'exécution de chaque critère en indiquant (p. ex., mettre en évidence, encrer, prendre des notes) sur la rubrique d'évaluation l'énoncé descriptif qui représente le mieux le jugement à porter. Les critères d'exécution d'une tâche de leadership sont évalués de la façon suivante :

- **Non réalisée;**
- **Réalisée avec difficulté;**
- **Réalisée sans difficulté;**
- **Norme dépassée.**

Inscrire des observations pour donner une rétroaction descriptive après l'évaluation.

1. Communiquer verbalement ou par écrit au cadet sa tâche de leadership.
2. S'assurer que le cadet comprend la tâche de leadership.
3. Distribuer la rubrique d'évaluation au cadet aux fins d'auto-évaluation.
4. S'assurer que le cadet comprend que son auto-évaluation ne sera pas inscrite à son dossier de qualification.
5. Demander au cadet d'exécuter la tâche de leadership.
6. Évaluer en l'observant l'habileté de leadership du cadet. Inscrire le résultat pour chaque critère (p. ex., mettre en évidence, encrer ou prendre des notes) sur la rubrique d'évaluation.



L'évaluation des habiletés de leadership est subjective; cependant, la responsabilité de l'évaluateur est de demeurer le plus positif possible.

7. Demander aux cadets d'évaluer leur rendement sur la rubrique d'évaluation.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Qualifier l'évaluation globale du rendement dans la liste de contrôle d'évaluation comme étant :
 - (a) **Non réalisée.** Dans l'ensemble, le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement;
 - (b) **Réalisée avec difficulté.** Dans l'ensemble, le cadet a satisfait à la norme de rendement avec difficulté;
 - (c) **Réalisée sans difficulté.** Dans l'ensemble, le cadet a satisfait à la norme de rendement sans difficulté;
 - (d) **Norme dépassée.** En général, le cadet a dépassé la norme de rendement.
2. Inscrire des remarques et des observations dans la section de rétroaction par l'évaluateur, dans la liste de contrôle d'évaluation.

3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie de la liste de contrôle d'évaluation est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Discuter de l'auto-évaluation de son rendement.

Demander au cadet ce qui a bien été pendant l'évaluation de la tâche de leadership, ce qui n'a pas bien fonctionné et lui demander comment il pourrait améliorer son rendement si la tâche de leadership lui était donnée de nouveau.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement de chaque section de la rubrique d'évaluation.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement général et lui remettre une copie de la rubrique remplie.

COREN 303 – RUBRIQUE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : _____ Corps de cadets : _____

Date : _____ Division : _____

| | Non réalisée | Réalisée avec difficulté | Réalisée sans difficulté | Norme dépassée |
|---|--|--|---|--|
| Communiquer à titre de chef d'équipe | N'a pas communiqué avec les membres de son équipe. | A communiqué occasionnellement avec les membres de son équipe. Les membres de l'équipe ont eu besoin de clarifications à plusieurs reprises. | A communiqué à plusieurs reprises avec les membres de son équipe. Les membres de l'équipe n'ont eu besoin que de quelques clarifications. | A communiqué avec les membres de son équipe pendant toute la durée de sa tâche de leadership. Les membres de l'équipe n'ont pas eu besoin de clarifications. |
| Superviser les cadets | N'a pas supervisé les cadets. | N'a supervisé les cadets qu'au début ou à la fin de la tâche de leadership. | A supervisé les cadets durant toute la tâche de leadership en apportant quelques corrections lorsque c'était nécessaire. | A supervisé les cadets durant toute la tâche de leadership en apportant des corrections aussi souvent que c'était nécessaire. |
| Résoudre des problèmes | N'a pas résolu les problèmes. | | A résolu les problèmes. | |
| Terminer la tâche de leadership | N'a pas réalisé la tâche de leadership. | | A réalisé la tâche de leadership. | |
| Effectuer une auto-évaluation | N'a pas réalisé son auto-évaluation. | | A réalisé son auto-évaluation. | |

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

Rétroaction de l'évaluateur :

Efficacité à résoudre des problèmes (décrire comment le chef a utilisé l'équipe, les ressources et le temps accordé, etc.).

Efficacité dans la tâche de leadership (décrire comment le chef a utilisé l'équipe, les ressources et le temps accordé, etc.).

| Cochez un seul niveau de rendement | OREN 303 – Évaluation globale | | | | | | | |
|------------------------------------|--|--|---|--|---|--|---|--|
| | Non réalisée | | Réalisée avec difficulté | | Réalisée sans difficulté | | Norme dépassée | |
| Rendement global | Le cadet ne satisfait pas à la norme de rendement. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement avec difficulté. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement sans difficulté. | | Le cadet a dépassé la norme de rendement. | |

Nom de l'évaluateur : _____ Poste : _____

Signature de l'évaluateur : _____ Date : _____

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

TÂCHES DE LEADERSHIP COMMUNES POSSIBLES LORS DE LA TROISIÈME ANNÉE

Tâches relatives au tir de précision récréatif

- Monter un champ de tir pour une activité de tir de précision récréatif.
- Organiser des relais pour l'activité le tir de précision récréatif.
- Contrôler les plombs et donner des cibles pour l'activité de tir de précision récréatif.
- Diriger des activités simultanées pendant l'activité de tir de précision récréatif.
- Démonter un champ de tir après une activité de tir de précision récréatif.

Tâches relatives au biathlon d'été

- Monter un champ de tir pour une activité de biathlon d'été.
- Diriger une activité d'échauffement avant la participation à un biathlon d'été.
- Contrôler les plombs lors d'un biathlon d'été.
- Diriger une activité de récupération après la participation à un biathlon d'été.
- Démonter un champ de tir après un biathlon d'été.

Tâches relatives aux sports récréatifs

- Monter une activité de sports récréatifs.
- Démonter une activité de sports récréatifs.
- Organiser une équipe de sports récréatifs.
- Diriger un échauffement avant des activités de sports récréatifs.
- Diriger une activité simultanée pendant des activités de sports récréatifs.
- Diriger une activité de récupération après des sports récréatifs.

Tâches relatives à un rassemblement hebdomadaire lors de la soirée de cadets

- Installer des chaises pour un rassemblement.
- Installer le secteur du dais pour un rassemblement.
- Installer les drapeaux et les repères de défilé pour un rassemblement.
- Ranger les chaises après un rassemblement.
- Démonter le secteur du dais après un rassemblement.
- Descendre les drapeaux et serrer les repères de défilé après un rassemblement.

Tâches relatives à une soirée de cadets hebdomadaire

- Aménager l'espace d'une salle de classe.
- Réorganiser l'espace d'une salle de classe.
- Démonter l'espace d'une salle de classe.
- Aménager une cantine.
- Pourvoir la cantine en personnel.

- Démonter la cantine.
- Aménager un secteur de présentation pour un conférencier invité.
- Démonter le secteur de présentation de conférence.
- Aménagement pour une activité hors programme.
- Diriger une activité simultanée.

Tâches relatives au leadership de service communautaire

- Organiser une équipe pendant une activité de service communautaire.
- Diriger une activité simultanée pendant l'activité de service communautaire.
- Effectuer un balayage final pour ramasser les déchets à la suite d'une activité de service communautaire.

Possibilités d'autres tâches de leadership

- Embarquer et débarquer le personnel des véhicules durant le transport.
- Diriger une inspection des uniformes des cadets de la première année.
- Cueillir et éliminer les déchets après un rassemblement hebdomadaire.
- Cueillir, trier et disposer des articles recyclables après un rassemblement hebdomadaire.
- Fermer les lumières et les fenêtres après un rassemblement hebdomadaire.

Avant une activité de fin de semaine

- Distribuer l'équipement personnel.
- Étiqueter l'équipement personnel.
- Charger l'équipement et les fournitures de groupe.

Préparation de l'instruction de fin de semaine

- Décharger l'équipement et les fournitures de groupe.
- Aménager le poste de premiers soins.
- Monter le secteur de couchage des cadettes.
- Monter le secteur de couchage des cadets.

Tâches habituelles durant l'instruction de fin de semaine

- Organiser la distribution d'un repas.
- Nettoyer l'aire des repas après un repas.
- Mettre les voiliers à l'eau.
- Diriger une activité simultanée pendant l'instruction de fin de semaine.
- Attacher les voiliers.
- Organiser l'extinction des feux pour les cadettes.
- Organiser l'extinction des feux pour les cadets.
- Déterminer les heures du réveil pour les cadettes.
- Déterminer les heures du réveil pour les cadets.

Rendre l'instruction de fin de semaine sécuritaire

- Rendre sécuritaire l'aire de couchage des cadettes.
- Rendre sécuritaire l'aire de couchage des cadets.
- Rendre sécuritaire le poste de premiers soins.
- Charger l'équipement et les fournitures de groupe.
- Réaliser un balayage final des déchets.

Après l'instruction de fin de semaine

- Décharger l'équipement et les fournitures.
- Rassembler l'équipement personnel.

COREN X04 – CONDITION PHYSIQUE ET MODE DE VIE SAIN – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

GÉNÉRALITÉS

Aucun temps n'est prévu pour ce COREN, qui doit être administré lorsque le cadet remet sa feuille de suivi de l'activité physique.

La feuille de suivi de l'activité physique et les exigences du présent COREN sont abordées dans le cadre de l'OCOM MX04.01 (faire 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée [APIME] et suivre la participation à des activités physiques).

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

1. Obtenir le formulaire d'évaluation du COREN X04 – Condition physique et mode de vie sain.
2. Rencontrer le cadet pour s'assurer qu'il a reçu la feuille de suivi de l'activité physique et qu'il comprend bien les exigences relatives à l'évaluation.



L'APIME (activité physique d'intensité modérée à élevée) est une combinaison d'activité physique d'intensité modérée et élevée :

- Les activités physiques d'intensité modérée (p. ex. patin, vélo) provoquent un début de transpiration et l'accélération de la respiration chez les adolescents.
- Les activités physiques d'intensité élevée provoquent la transpiration et l'essoufflement (p. ex. course, patin à roues alignées).

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

1. Demander au cadet de remplir sa feuille de suivi de l'activité physique et le rencontrer au besoin pour l'aider en cas de difficulté. Noter ses observations.
 2. Une fois que le cadet a rempli la feuille de suivi de l'activité physique, évaluer son rendement au moyen du formulaire d'évaluation.
 3. Organiser une rencontre d'information. Demander au cadet son avis sur ce qui s'est bien passé et sur les points à améliorer s'il devait participer à cette évaluation de nouveau.
 4. Discuter avec le cadet de son rendement global et lui remettre une copie du formulaire d'évaluation COREN X04 – Condition physique et mode de vie sain.
-

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

1. Mettre une copie du formulaire d'évaluation du COREN X04 – Condition physique et mode de vie sain dans le dossier d'instruction du cadet.
2. Inscrire le résultat global dans le dossier de qualification de la phase trois.

**COREN 304 – CONDITION PHYSIQUE ET MODE DE VIE SAIN
FORMULAIRE D'ÉVALUATION**

Nom du cadet : _____ Date : _____

Observation de l'évaluateur :

| Cochez un seul niveau de rendement | OREN 304 – Résultat de l'évaluation | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--|--------------------------|--|---|--|---|--|
| | Non réalisée | | Réalisée avec difficulté | | Réalisée sans difficulté | | Norme dépassée | |
| Rendement global | Le cadet n'a pas fait au moins 60 minutes d'APIME pendant au moins 16 jours sur une période de 4 semaines consécutives. | | | | Le cadet a atteint la norme de rendement en faisant au moins 60 minutes d'APIME pendant au moins 16 jours sur une période de 4 semaines consécutives. | | Le cadet a dépassé la norme de rendement en faisant au moins 60 minutes d'APIME tous les jours pendant 20 jours sur une période de 4 semaines consécutives. | |

Nom de l'évaluateur : _____ Poste : _____

Signature de l'évaluateur : _____ Date : _____

Le présent formulaire peut être reproduit sur place.

COREN 308 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle d'évaluation du COREN 308 et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle d'évaluation de chaque section.

S'assurer que chaque cadet a reçu une fiche d'aide-mémoire énumérant la séquence d'exercices militaires requis.

DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

Demander aux cadets de réviser la liste de contrôle d'évaluation et de se familiariser avec la matière avant l'évaluation.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement a été choisie pour observer et évaluer l'habileté des cadets à diriger une escouade avant un rassemblement.

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à diriger une escouade avant un rassemblement.

RESOURCES

COREN de l'OREN 308 – Liste de contrôle d'évaluation.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Cette évaluation doit être effectuée dans une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air et dans des conditions météorologiques favorables.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION



Le cadet peut recevoir de l'aide (p. ex., des rappels, des questions dirigées).



Après avoir observé chaque compétence exécutée, porter un jugement et indiquer sur la liste de contrôle d'évaluation si la tâche est :

- **Non réalisée.** La compétence n'a pas été tentée ou réalisée même avec de l'aide.
- **Réalisée avec difficulté.** La compétence a été réalisée avec quelques difficultés, avec un peu d'aide ou à l'aide de la fiche d'aide-mémoire. Le cadet a conduit l'escouade mais a échoué à donner correctement les commandements ou le cadet articulait mal les commandements.
- **Réalisée sans difficulté.** La compétence a été réalisée sans difficulté, sans aide ou sans l'aide de la fiche d'aide-mémoire. Le cadet a maintenu une bonne articulation et a correctement et clairement donné les commandements.

Prendre des notes ou indiquer des remarques afin d'offrir une rétroaction descriptive après l'évaluation.

1. Évaluer le rendement du cadet pour chaque compétence et inscrire les résultats sur le formulaire d'évaluation.
2. On peut accorder aux cadets un nombre illimité d'essais, en tenant compte des ressources du corps de cadets, afin de satisfaire à la norme de chacune des compétences. Si le temps le permet, les cadets peuvent être testés de nouveau pour améliorer leurs résultats afin d'obtenir la mention **Réalisée sans difficulté**.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Qualifier l'évaluation globale du rendement dans la liste de contrôle d'évaluation comme étant :
 - (a) **Non réalisée.** Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins un des domaines requis.
 - (b) **Réalisée avec difficulté.** Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis.
 - (c) **Réalisée sans difficulté.** Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté.
2. Inscrire des remarques et des observations dans la section de rétroaction par l'évaluateur, dans la liste de contrôle d'évaluation.
3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie de la liste de contrôle d'évaluation est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Discuter des résultats du rendement général et remettre au cadet une copie du formulaire Évaluation du rendement.

COREN 308 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : _____ Corps de cadets : _____

Date : _____ Division : _____

Évaluation analytique du rendement :

| Diriger une escouade avant un rassemblement | Non réalisée | Réalisée avec difficulté | Réalisée sans difficulté |
|---|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Rassembler une escouade. | | | |
| Faire l'appel. | | | |
| Aligner par taille sur un rang puis revenir sur trois (deux) rangs. | | | |
| Aligner une escouade. | | | |
| Inspecter une escouade. | | | |
| Remettre le commandement d'une escouade. | | | |

Rétroaction de l'évaluateur :

| Cochez un seul niveau de rendement | OREN 308 – Évaluation globale | | | | | |
|------------------------------------|---|--|---|--|---|----------------|
| | Non réalisée | | Réalisée avec difficulté | | Réalisée sans difficulté | Norme dépassée |
| Rendement global | Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins une des compétences requises. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté. | S.O. |

Nom de l'évaluateur : _____ Poste : _____

Signature de l'évaluateur : _____ Date : _____

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

COREN 309 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle d'évaluation du COREN 309 et se familiariser avec la matière avant la conduite de l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle d'évaluation du COREN 309.

DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

Chaque cadet doit planifier une leçon de 15 minutes pour l'instruction conformément aux instructions de l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon, chapitre 4, section 10). Chaque cadet doit préparer un plan de leçon écrit et du matériel didactique approprié à utiliser pendant l'instruction de cette leçon.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement a été choisie parce qu'elle permet à l'évaluateur d'observer le rendement du cadet à instruire et à produire leur plan de leçon et porter un jugement sur sa qualité.

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

OBJET

L'objet de cette évaluation est d'évaluer l'habileté du cadet à enseigner une leçon à l'aide d'un plan de leçon écrit, de méthodes d'instruction et de matériel didactique appropriés.

RES.O.RCES

Conformément aux instructions de l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon, chapitre 4, section 10) et de l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COREN est évalué pendant l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10).

La liste de contrôle d'évaluation du COREN doit être utilisée conjointement avec le *Formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction* (dans l'A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 9, annexe S) utilisé pour l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10).



Les critères d'évaluation de l'habileté du cadet à enseigner une leçon à l'aide d'un plan de leçon écrit, de méthodes d'instruction et de matériel didactique appropriés sont les suivants :

- **Non réalisée.** Si l'instruction de la leçon n'a pas eu lieu, si l'instruction n'est pas terminée, si aucun plan de leçon n'a été soumis ou si aucun matériel didactique n'a été utilisé.
- **Réalisée avec difficulté.** Si l'instruction de la leçon a été réalisée mais que le cadet a eu de la difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se

servant de méthodes d'instruction appropriées ou à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.

- **Réalisée sans difficulté.** Si l'instruction de la leçon a été réalisée et que le cadet n'a eu aucune difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se servant de méthodes d'instruction appropriées et à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.

Inscrire des observations pour donner une rétroaction descriptive après l'évaluation.

Avant de commencer l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10), chaque cadet doit :

- planifier une leçon de 15 minutes conformément aux instructions de l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon, chapitre 4, section 10);
- élaborer un plan de leçon écrit;
- élaborer du matériel didactique approprié.

Chaque cadet doit arriver préparé à enseigner une leçon durant l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes, chapitre 4, section 10). Durant le temps alloué à cette leçon, chaque cadet :

- remettra une copie de son plan de leçon à l'évaluateur;
- préparera la salle de classe ou le secteur d'entraînement pour sa leçon;
- enseignera une leçon de 15 minutes en se servant :
 - d'une ou de plusieurs méthodes d'instruction appropriées;
 - du matériel didactique approprié;
- participera à une brève séance de rétroaction avec l'évaluateur une fois la leçon terminée.

Chaque candidat devra réaliser cette activité sans aide.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Qualifier l'évaluation globale du rendement dans la liste de contrôle d'évaluation comme étant :
 - (a) **Non réalisée.** Si l'instruction de la leçon n'a pas eu lieu, si l'instruction n'est pas terminée, si aucun plan de leçon n'a été soumis ou si aucun matériel didactique n'a été utilisé.
 - (b) **Réalisée avec difficulté.** Si l'instruction de la leçon a été réalisée mais que le cadet a eu de la difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se servant de méthodes d'instruction appropriées ou à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.
 - (c) **Réalisée sans difficulté.** Si l'instruction de la leçon a été réalisée et que le cadet n'a eu aucune difficulté à rédiger ou à utiliser le plan de leçon, à enseigner la leçon en se servant de méthodes d'instruction appropriées et à élaborer et se servir du matériel didactique approprié.
 - (d) **Norme dépassée.** Si l'enseignement de la leçon a été réalisé au-delà de ce qui est attendu d'un cadet de phase trois. En plus de satisfaire aux exigences de l'évaluation *Réalisée sans difficulté*, le cadet a démontré de façon constante d'autres techniques d'instruction conformes au *Formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction*.
2. Inscrire les notes dans la section de rétroaction de l'évaluateur sur la liste de contrôle d'évaluation.

3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie du formulaire Évaluation du rendement est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à [l'annexe C](#).

DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Cette évaluation est réalisée par une rétroaction directe et immédiate avec le cadet une fois la période d'instruction terminée. L'évaluateur doit faire part de ses commentaires et de ses suggestions pour que le cadet puisse s'améliorer en se fondant sur le contenu du Formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction et de la Liste de contrôle d'évaluation du COREN 309.

Les sections grises du Formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction sont celles qui s'appliquent au COREN 309 (p. ex., la norme pour réussir l'OREN 309, chapitre 4, [section 10](#)). Les autres sections du formulaire ne servent qu'aux fins de l'évaluation de l'apprentissage et à donner des commentaires au cadet pour qu'il puisse accroître ses compétences.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

COREN 309 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : _____ Corps de cadets : _____

Date : _____ Division : _____

| | Non réalisée | Réalisée avec difficulté | Réalisée sans difficulté |
|---|--|---|---|
| | L'élément n'a pas été essayé ou réalisé. | L'élément a été réalisé avec quelques difficultés ou un peu d'aide. | L'élément a été réalisé sans difficulté ou sans aide. |
| Plan de leçon | | | |
| Introduction | | | |
| Corps de la leçon | | | |
| Confirmation d'apprentissage de fin de leçon | | | |
| Conclusion | | | |
| Évaluation du plan de leçon (Cochez un seul niveau de rendement) | | | |

| Méthodes d'instruction | | | |
|--|--|--|--|
| Les méthodes choisies étaient appropriées au contenu de la leçon. | | | |
| Les méthodes ont été utilisées correctement durant l'enseignement de la leçon. | | | |
| Méthodes d'instruction (Cochez un seul niveau de rendement) | | | |

| Matériel didactique | | | |
|---|--|--|--|
| Pertinence | | | |
| Facile à utiliser | | | |
| Matériel didactique (Cochez un seul niveau de rendement) | | | |

Rétroaction de l'évaluateur :

| Cochez un seul niveau de rendement | OREN 309 – Évaluation globale | | | | | |
|------------------------------------|---|--|---|--|---|---|
| | Non réalisée | | Réalisée avec difficulté | | Réalisée sans difficulté | Norme dépassée |
| Rendement global | Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins une des compétences requises. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté. | Le cadet a satisfait à la norme de rendement si en plus de satisfaire aux exigences de l'évaluation Réalisée sans difficulté; il a démontré de façon constante d'autres techniques d'instruction conformes au Formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction. |

Nom de l'évaluateur : _____

Poste : _____

Signature de l'évaluateur : _____

Date : _____

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

COREN 321 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle du COREN 321 et se familiariser avec la matière avant de faire l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle de groupe du COREN 321 et la liste de contrôle d'évaluation du COREN 321.

DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

s.o.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement permet d'évaluer l'habileté du cadet à gréer, à utiliser et à dégréer une bigue à deux montants de façon sécuritaire, à titre de membre d'un groupe.

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

OBJET

L'objet de ce COREN est d'évaluer l'habileté du cadet à gréer, à utiliser et à dégréer une bigue à deux montants de façon sécuritaire, à titre de membre d'un groupe.

RES.O.RCES

Conformément à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13).

DIS.O.ITION DE L'EMPLACEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Conformément à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13).

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Ce COREN peut être donné simultanément pendant le déroulement des leçons liées à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13).

Observer chaque cadet pendant sa participation aux activités liées à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13) et porter un jugement sur son rendement.



Après avoir observé chaque compétence exécutée, porter un jugement et indiquer sur la liste de contrôle d'évaluation si la tâche est :

- **Non réalisée.** La compétence n'a pas été tentée ou réalisée même avec de l'aide.
- **Réalisée avec difficulté.** La compétence a été réalisée avec quelques difficultés ou un peu d'aide.
- **Réalisée sans difficulté.** La compétence a été réalisée sans difficulté ou sans aide.

Prendre des notes ou indiquer des remarques afin d'offrir une rétroaction descriptive après l'évaluation.



Les activités d'évaluation sont dirigées de façon à ce que chaque cadet exécute la compétence à titre de membre d'une équipe de quatre personnes conformément à l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants, chapitre 4, section 13). Ce COREN comprend les trois éléments d'évaluation suivants :

- la sécurité,
- le gréement,
- l'utilisation.

L'élément de sécurité doit être évalué sur une base individuelle.

Les éléments de gréement et d'utilisation sont évalués selon le rendement de l'équipe en tant qu'entité et les quatre cadets doivent recevoir la même évaluation pour ces éléments. La seule exception est lorsque l'évaluateur juge qu'il est nécessaire de retirer un cadet en raison d'une infraction à la sécurité. Dans ce cas, le cadet retiré doit recevoir la mention non réalisée. Les autres cadets doivent poursuivre en remplaçant ce cadet par un autre.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Une liste de contrôle de groupe est fournie afin d'en faciliter l'utilisation pendant le déroulement de l'évaluation. À la fin de l'évaluation, les résultats doivent être inscrits sur la liste de contrôle d'évaluation du COREN 321, laquelle doit être remplie par chaque cadet.
2. Indiquer de la façon suivante l'évaluation de rendement global sur la liste de contrôle de l'évaluation :
 - (a) **Non réalisée.** Le cadet n'a pas tenté de réaliser l'évaluation ou n'a pas réalisé l'évaluation.
 - (b) **Réalisée avec difficulté.** L'évaluation a été réalisée avec difficulté ou a nécessité de l'aide.
 - (c) **Réalisée sans difficulté.** La tâche a été réalisée sans difficulté et sans aide.
3. Inscrire les notes dans la section de rétroaction de l'évaluateur sur la liste de contrôle d'évaluation.
4. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
5. S'assurer qu'une copie de la liste de contrôle d'évaluation est jointe au dossier d'instruction du cadet.
6. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

COREN 321 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : _____ Corps de cadets : _____

Date : _____ Division : _____

| | Non réalisée | Réalisée avec difficulté | Réalisée sans difficulté | Norme dépassée |
|---|--------------------------------------|--|--|-----------------------|
| | Le cadet n'a pas réalisé les tâches. | Le cadet a réalisé les tâches avec difficulté. | Le cadet a réalisé les tâches sans difficulté. | S.O. |
| Mesures de sécurité | | | | |
| Conduite personnelle | | | | |
| Port d'équipement de sécurité personnel | | | | |
| Conformité au protocole relatif aux zones de danger | | | | |
| Sécurité (cocher une seule case) | | | | |

| Gréement | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Espars | | | | |
| Brêlage du sommet | | | | |
| Martinet d'apiquage | | | | |
| Palan principal | | | | |
| Estropes | | | | |
| Palan d'écart | | | | |
| Palans de pied | | | | |
| Câble de halage | | | | |
| Gréement (cocher une seule case) | | | | |

| Opération | | | | |
|--|--|--|--|--|
| Lever la bigue à deux montants | | | | |
| Accrocher la charge | | | | |
| Lever la charge | | | | |
| Fixer le brin de manœuvre | | | | |
| Abaisser la charge | | | | |
| Abaisser la bigue à deux montants | | | | |
| Utilisation (cocher une seule case) | | | | |

Rétroaction de l'évaluateur :

| Cochez un seul niveau de rendement | OREN 321 – Évaluation globale | | | | | | | |
|------------------------------------|--|--|---|--|---|--|----------------|--|
| | Non réalisée | | Réalisée avec difficulté | | Réalisée sans difficulté | | Norme dépassée | |
| Rendement global | Le cadet ne satisfait pas à la norme de rendement. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement avec difficulté. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement sans difficulté. | | S.O. | |

Nom de l'évaluateur : _____ Poste : _____

Signature de l'évaluateur : _____ Date : _____

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

COCOM 01 DE L'OREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle du COCOM 01 de l'OREN 323 et se familiariser avec la matière avant de faire l'évaluation.

Photocopier la liste de contrôle du COCOM 01 de l'OREN 323.

Photocopier des organigrammes vierges pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

s.o.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation par choix de réponse a été choisie, parce qu'elle permet à l'évaluateur de demander aux cadets de mettre en application leurs connaissances en choisissant ou en élaborant des réponses courtes aux questions choisies.

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

OBJET

L'objet de cette évaluation est d'évaluer les connaissances du cadet au sujet de la structure organisationnelle du corps de cadets.

RES.O.RCES

Des organigrammes vierges pour chaque cadet.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

s.o.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION



Les critères pour comprendre la structure organisationnelle du corps de cadets sont évalués de la façon suivante :

- **Non réalisée.** La tâche n'a pas été essayée ou réalisée.
- **Réalisée avec difficulté.** La tâche a été réalisée avec difficulté ou a nécessité de l'aide.
- **Réalisée sans difficulté.** La tâche a été réalisée sans difficulté ou sans aide.

Inscrire des observations pour donner une rétroaction descriptive après l'évaluation.

Aucun temps n'a été accordé pour le COCOM 01 de l'OREN 323. Les organigrammes vierges doivent être distribués durant la conclusion de l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15) et remplis comme travail individuel. Les cadets doivent les remettre à l'instructeur à la soirée d'instruction, une semaine après l'enseignement de l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

Chaque cadet est tenu de remplir les organigrammes suivants :

- l'organigramme fonctionnel,
- l'organigramme du personnel de service,
- une des options données des organigrammes d'instruction.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Indiquer de la façon suivante l'évaluation de rendement global sur la liste de contrôle de l'évaluation :
 - (a) **Non réalisée.** Le cadet n'a pas tenté de réaliser l'évaluation ou n'a pas réalisé l'évaluation.
 - (b) **Réalisée avec difficulté.** L'évaluation a été réalisée avec difficulté et a nécessité de l'aide.
 - (c) **Réalisée sans difficulté.** La tâche a été réalisée sans difficulté et sans aide.
2. Incrire les notes dans la section de rétroaction de l'évaluateur sur la liste de contrôle d'évaluation.
3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie du formulaire Évaluation du rendement est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit sur la liste de contrôle du COREN 323 qui se trouve à l'[annexe B](#), .

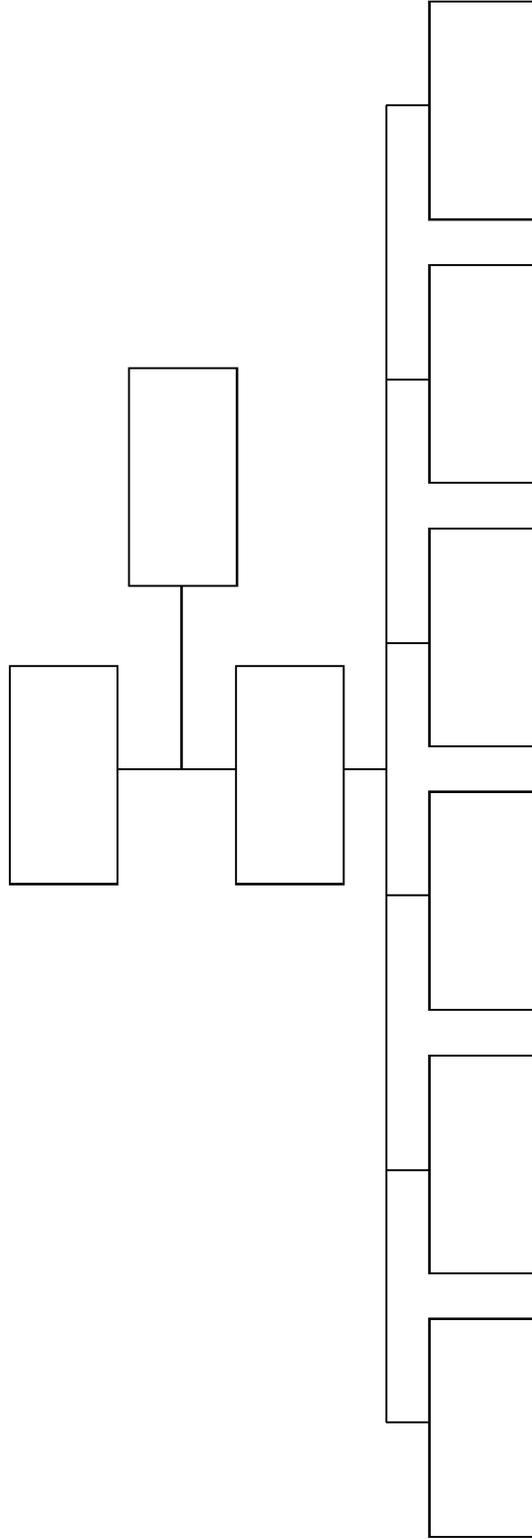
DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Nom : _____

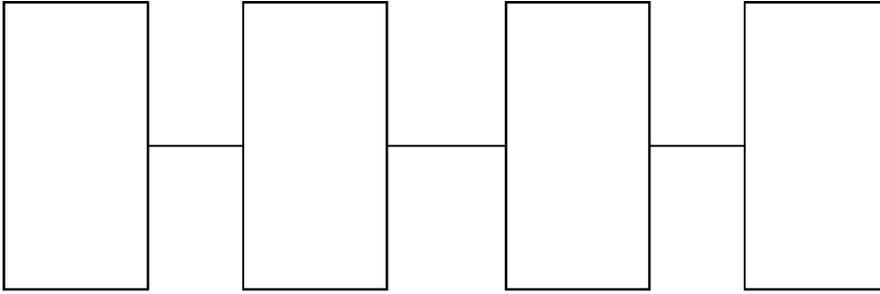
Remplir chaque case en indiquant le titre du poste et le nom de la personne qui occupe ce poste au corps de cadets.



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE SERVICE

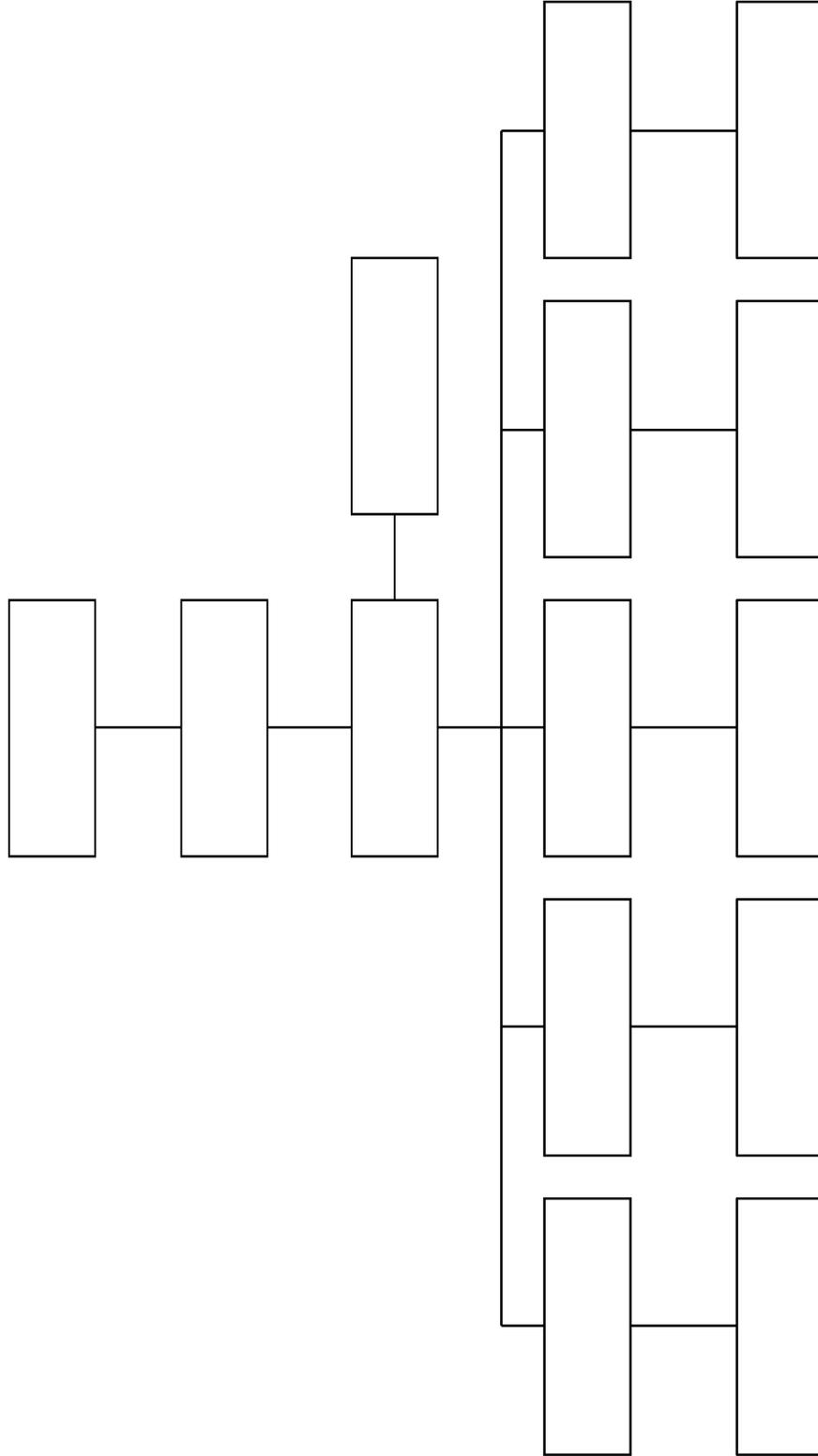
Remplir chaque case en indiquant le titre du poste.



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

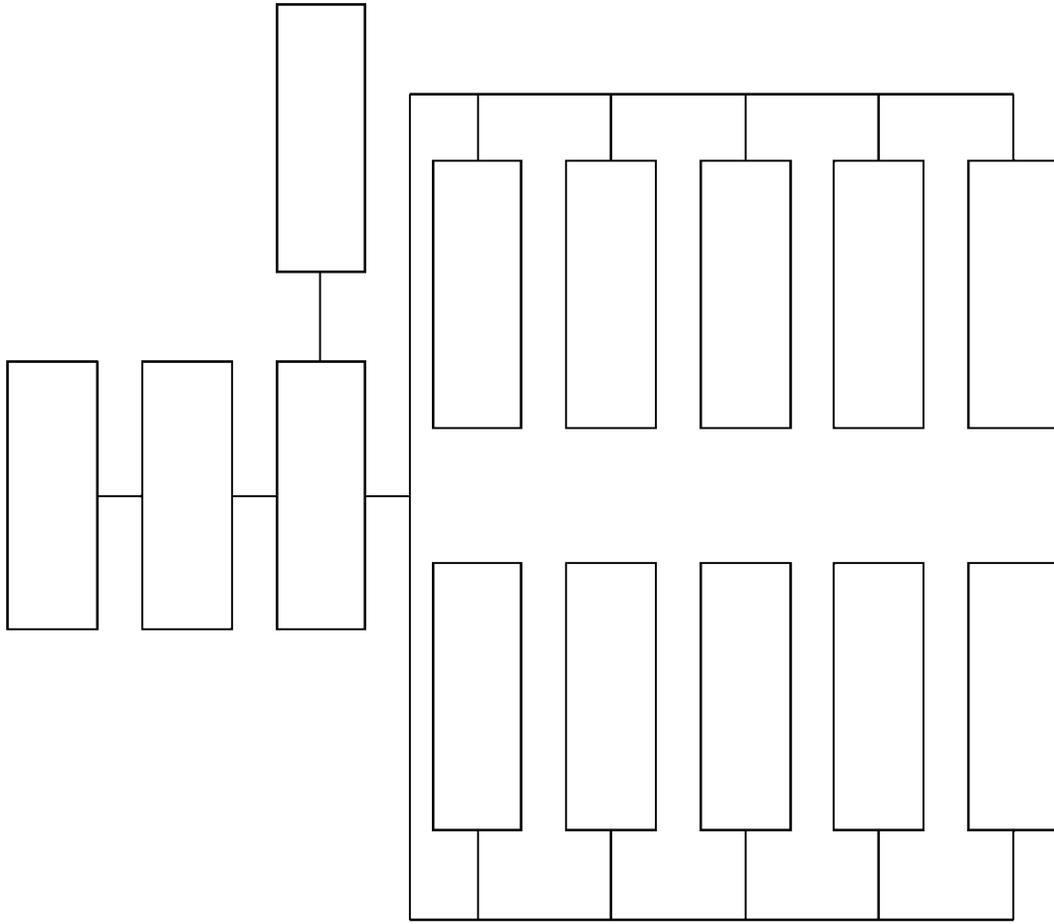
ORGANIGRAMME D'INSTRUCTION – OPTION UN

Remplir chaque case en indiquant le titre du poste à l'option un ou deux des organigrammes d'instruction.



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

ORGANIGRAMME D'INSTRUCTION – OPTION DEUX



Ce formulaire doit être reproduit sur place.

COCOM 01 DE L'OREN 323 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : _____ Corps de cadets : _____

Date : _____ Division : _____

| | Évaluation de l'OCOM | | |
|--|--|---|---|
| | Non réalisée | Réalisée avec difficulté | Réalisée sans difficulté |
| COCOM de l'OCOM 323.01 | Le cadet n'a pas tenté de réaliser l'évaluation ou n'a pas réalisé l'évaluation. | Le cadet a réalisé l'évaluation avec difficulté ou a nécessité de l'aide. | Le cadet a réalisé la tâche sans difficulté et sans aide. |
| Structure organisationnelle du corps de cadets | | | |

Rétroaction de l'évaluateur :

Nom de l'évaluateur : _____ Poste : _____

Signature de l'évaluateur : _____ Date : _____

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

COREN 323 – INSTRUCTIONS D'ÉVALUATION

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ÉVALUATION

Réviser le plan d'évaluation, les instructions d'évaluation et la liste de contrôle du COREN 323 et se familiariser avec la matière avant de faire l'évaluation.

Photocopier le COREN 323 – Liste de contrôle.

S'assurer que chaque cadet peut consulter le mandat et le guide de référence du caporal de la coupée qui se trouvent à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

Aucun temps n'est prévu pour cette évaluation. Chaque cadet devra remplir les fonctions du caporal de la coupée à divers moments durant l'année d'instruction et sera évalué à ce moment par l'officier de service (ODS).

Élaborer un horaire pour les cadets de la phase trois en vue d'exercer les fonctions du caporal de la coupée. Chaque cadet doit effectuer la rotation de l'horaire de service, au moins une fois après la réalisation des leçons liées à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

DEVOIR PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

s.o.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de rendement a été choisie, parce qu'elle permet à l'évaluateur d'observer le rendement des cadets pendant qu'ils exercent les fonctions du caporal de la coupée.

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

OBJET

L'objet de cette évaluation est d'évaluer l'habileté du cadet à exercer les fonctions du caporal de la coupée.

RES.O.RCES

- un sifflet de manoeuvrier,
- des produits de nettoyage,
- le système de diffusion du corps de cadets (si disponible),
- un pavillon (ou un autre drapeau),
- la cloche du navire,
- le mandat du caporal de la coupée qui se trouve à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15),
- le guide de référence du caporal de la coupée qui se trouve à l'OCOM M323.01 (Exercer les fonctions du corps de cadets, chapitre 4, section 15).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Le caporal de la coupée doit être de service à proximité de la coupée (entrée principale) et ne doit pas quitter l'endroit sauf pour exercer les fonctions qui lui sont assignées en tant que caporal de la coupée.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ D'ÉVALUATION

Chaque cadet est tenu d'exercer les fonctions du caporal de la coupée tout au long de l'année d'instruction, en exerçant les fonctions suivantes :

- diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil, y compris :
 - organiser la garde de drapeau;
 - lancer l'appel du « silence »;
 - lancer l'appel « continuez »;
- maintenir la routine du corps de cadets et contrôler le système de diffusion dans le corps de cadets, y compris :
 - sonner la cloche du navire;
 - lancer les appels ou utiliser le système de diffusion dans le corps de cadets;
- contrôler la coupée, y compris :
 - identifier tout le personnel qui monte à bord ou qui quitte le navire (lieu d'instruction);
 - s'assurer qu'il n'y a aucun matériel non autorisé qui est débarqué;
 - contrôler le journal de bord;
- assurer la propreté de la zone de la coupée.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ÉVALUATION

INSCRIPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1. Indiquer de la façon suivante l'évaluation de rendement global sur la liste de contrôle de l'évaluation :
 - (a) **Non réalisée.** Si un des éléments de la liste de contrôle n'a pas été démontré;
 - (b) **Réalisée avec difficulté.** Si tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés et que quelques-uns ont été démontrés avec difficulté ou avec de l'aide;
 - (c) **Réalisée sans difficulté.** Si tous les éléments de la liste de contrôle ont été démontrés sans difficulté ou sans aide;
2. Incrire des remarques et des observations dans la section de rétroaction par l'évaluateur, dans la liste de contrôle d'évaluation.
3. Signer et dater la liste de contrôle d'évaluation.
4. S'assurer qu'une copie du formulaire Évaluation du rendement est jointe au dossier d'instruction du cadet.
5. Le résultat global doit être inscrit dans le dossier de qualification de la phase trois qui se trouve à l'[annexe C](#).

DONNER UNE RÉTROACTION D'ÉVALUATION

Puisque ce COREN est continu, des rétroactions devraient être données régulièrement aux cadets pour les informer de leurs progrès. Ceci est réalisé par rétroaction directe ou immédiate lors des activités d'instruction, lors de séances d'information en groupe à la fin des activités d'instruction individuelles et, au besoin, lors d'entrevues personnelles.

Discuter avec le cadet des résultats de rendement globaux et lui remettre une copie de la liste de contrôle remplie.

COREN 323 – LISTE DE CONTRÔLE D'ÉVALUATION

Nom du cadet : _____ Corps de cadets : _____

Date : _____ Division : _____

| | Non réalisée | Réalisée avec difficulté | Réalisée sans difficulté |
|--|--|---|---|
| | L'élément n'a pas été essayé ou réalisé. | L'élément a été réalisé avec quelques difficultés ou un peu d'aide. | L'élément a été réalisé sans difficulté ou sans aide. |
| Diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil | | | |
| Organiser la garde de drapeau | | | |
| Lancer l'appel du « silence » | | | |
| Lancer l'appel « continuez » | | | |
| Diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil (cocher une seule case) | | | |

| Maintenir la routine du corps de cadets et contrôler le système de diffusion dans le corps de cadets | | | |
|---|--|--|--|
| Sonner la cloche du navire | | | |
| Lancer les appels ou utiliser le système de diffusion dans le corps de cadets | | | |
| Maintenir la routine du corps de cadets et contrôler le système de diffusion dans le corps de cadets (cocher une seule case) | | | |

| Contrôler la coupée | | | |
|--|--|--|--|
| Identifier tout le personnel qui monte à bord ou qui quitte le navire (lieu d'instruction) | | | |
| S'assurer qu'il n'y a aucun matériel non autorisé qui est débarqué | | | |
| Contrôler le journal de bord | | | |
| S'assurer que la coupée est propre et bien rangée | | | |
| Contrôler la coupée (cocher une seule case) | | | |

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

Rétroaction de l'évaluateur :

| | Résultats du COCOM | | |
|------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Non réalisée | Réalisée avec difficulté | Réalisée sans difficulté |
| COCOM 01 de l'OREN 323 | | | |

| Cochez un seul niveau de rendement | OREN 323 – Évaluation globale | | | | | | | |
|------------------------------------|---|--|---|--|---|--|----------------|--|
| | Non réalisée | | Réalisée avec difficulté | | Réalisée sans difficulté | | Norme dépassée | |
| Rendement global | Le cadet n'a pas satisfait à la norme de rendement en ne réalisant pas au moins une des compétences requises. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant avec difficulté un ou plusieurs des objectifs requis. | | Le cadet a satisfait à la norme de rendement en réalisant tous les objectifs sans difficulté. | | S.O. | |

Nom de l'évaluateur : _____ Poste : _____

Signature de l'évaluateur : _____ Date : _____

Ce formulaire doit être reproduit sur place.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

DOSSIER DE QUALIFICATION DE LA PHASE TROIS

Nom du cadet _____ Corps de cadets _____

| N° de l'OREN | Énoncé de rendement | Évaluation des OREN | | | Norme dépassée |
|--------------|--|---------------------|-------------------------|-------------------------|----------------|
| | | Non réalisé | Réalisé avec difficulté | Réalisé sans difficulté | |
| X01 | Participer à des activités sur le civisme | | | | |
| X02 | Effectuer un service communautaire | | | | |
| 303 | Exercer le rôle d'un chef d'équipe | | | | |
| X04 | Suivre la participation à des activités physiques | | | | |
| X05 | Participer à des activités physiques | | | | |
| 306 | Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision | | | | |
| 307 | Servir dans un corps de cadets de la Marine | | | | |
| 308 | Diriger une escouade avant un rassemblement | | | | |
| 309 | Enseigner une leçon | | | | |
| X20 | Participer à des activités de familiarisation des FAC | | | | |
| 321 | Gréer un dispositif de levage | | | | |
| 323 | Servir dans un environnement naval | | | | |

| N° de l'OREN | Énoncé de rendement | Évaluation des OREN | |
|--------------|---|---------------------|---------|
| | | En cours | Réalisé |
| X24 | Naviguer en voilier conformément au programme VoileCAN niveau 1 de Voile Canada | | |

* Le cadet n'est pas tenu d'obtenir sa qualification VoileCAN niveau 1 pour réaliser cet OREN

| | | | |
|-----------------------|-------------------------------|-----|----------------------|
| Qualification réussie | Oui | Non | Signature : Date: |
| | OFFICIER D'INSTRUCTION | | |

Ce formulaire doit être reproduit sur place

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

LIGNES DIRECTRICES POUR UNE ENTREVUE DE CADET

GÉNÉRALITÉS

L'objet de la conduite d'une entrevue est de discuter des attentes, des objectifs personnels et du progrès de l'apprentissage du cadet (évaluation de l'apprentissage), et de lui donner de la rétroaction sur son rendement global.

Rencontrer le cadet durant l'année d'instruction pour discuter de son progrès en vue de l'obtention de sa qualification et pour réviser son plan d'action.

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À L'ENTREVUE

Rassembler les ressources nécessaires, comme le formulaire d'entrevue du cadet (appendice 1), le calendrier d'instruction, le plan d'évaluation de l'apprentissage (chapitre 3, annexe B), les instruments d'évaluation du COREN, des stylos, du papier, etc.

Demander au cadet de réviser les documents d'accompagnement de sorte qu'il soit prêt, lors de l'entrevue, à discuter des domaines spécifiques ainsi que de ses attentes et de ses objectifs personnels.

Prévoir des entrevues de façon à allouer environ 10 à 15 minutes par cadet.

CONDUITE D'UNE ENTREVUE



Conseils pour une entrevue réussie :

- Poser des questions qui incitent à la réflexion, en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en s'assurant que le cadet ne s'écarte pas du sujet.
- Écouter et répondre d'une manière qui indique que vous avez entendu et compris le cadet. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps au cadet pour répondre aux questions.

1. Souhaiter la bienvenue au cadet.
2. Remplir le formulaire d'entrevue du cadet.
3. Demander au cadet de signer le formulaire d'entrevue du cadet.
4. Signer le formulaire d'entrevue du cadet.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À L'ENTREVUE

Mettre une copie du formulaire d'entrevue du cadet au dossier d'instruction du cadet.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

FORMULAIRE D'ENTREVUE DU CADET

| | |
|---|------------|
| Nom : | Grade : |
| Phase : | Division : |
| SECTION 1 – ENTREVUE INITIALE | |
| <ol style="list-style-type: none">1. Quelles sont vos attentes par rapport à cette phase?2. Avez-vous des questions par rapport à l'instruction, au calendrier et/ou à l'évaluation?3. Quelles activités vous emballent le plus?4. Quels sont vos points forts?5. Quels sont les points que vous aimeriez améliorer?6. Quels objectifs personnels aimeriez-vous atteindre? Quelles mesures prendrez-vous pour atteindre ces objectifs?7. Y a-t-il quelque chose que nous devrions savoir pour nous aider à faire en sorte que votre expérience d'apprentissage soit des plus agréables (besoins en apprentissage, allergies, etc.)? | |
| NOTA | |
| | |
| Signature du cadet : | |
| Signature de l'officier : | Date : |

SECTION 2 – ENTREVUE DE RENDEMENT

1. Jusqu'à présent, cette phase répond-elle à vos attentes? Dans la négative, que pouvons-nous faire pour répondre à ces attentes?
2. Y a-t-il des domaines qui suscitent votre enthousiasme ou qui vous préoccupent et que vous voudriez souligner?
3. Comment percevez-vous votre progrès? *
4. Quels sont les points que vous aimeriez améliorer?
5. Quels objectifs personnels aimeriez-vous établir?

* Donner au cadet une rétroaction sur son progrès et son rendement global en mettant en évidence les écarts qui peuvent ressortir entre l'auto-évaluation du cadet et vos observations. Les points de discussion peuvent comprendre les évaluations effectuées et à venir, les présences, la participation, etc.

PLAN D'ACTION

Travailler avec le cadet pour élaborer un plan d'action qui tient compte de ses objectifs et de ses besoins en matière d'instruction. Le plan d'action est un ensemble de mesures sur lequel il y a un accord mutuel, que le cadet s'engage à réaliser pour atteindre ses objectifs. Celui-ci doit être réaliste et réalisable, et rédigé de façon positive.

NOTA

Signature du cadet :

Signature de l'officier :

Date :

SECTION 3 – ENTREVUE FINALE

1. Cette phase vous a-t-elle plu?
2. Quels éléments vous ont plu ou déplu en ce qui a trait à l’instruction? Comment pourrait-on l’améliorer?
3. Comment pouvez-vous appliquer ce que vous avez appris à l’intérieur et à l’extérieur du corps de cadets?
4. Quels sont les nouveaux objectifs personnels que vous souhaitez établir?
5. Quelles occasions d’instruction futures vous intéressent?

* Remettre au cadet un exemplaire de leur dossier de qualification dûment rempli et discuter de leurs progrès d’apprentissage relativement aux objectifs du cours. Lorsqu’une dérogation est accordée, expliquer au cadet ce que cela signifie et ce qu’il aura à accomplir l’année suivante pour satisfaire aux exigences de la qualification courante.

NOTA

Signature du cadet :

Signature de l’officier :

Date :

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

LIGNES DIRECTRICES POUR UNE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION

GÉNÉRALITÉS

L'objet de la séance de counselling pour l'instruction (SCI) est de rencontrer officiellement le cadet qui éprouve des difficultés à obtenir ou à conserver des résultats conformes aux normes de la qualification et à établir un plan d'action pour l'aider.

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA SÉANCE DE COUNSELLING

Rassembler les ressources requises, comme le formulaire de la SCI, le dossier d'instruction du cadet, des stylos, du papier, etc.

Réviser le dossier d'instruction du cadet et discuter de son rendement avec les autres membres du personnel au besoin.

Remplir la section 1 du formulaire de la SCI.

CONDUITE D'UNE SÉANCE DE COUNSELLING



Conseils pour une entrevue réussie :

- Poser des questions qui incitent à la réflexion, en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en s'assurant que le cadet ne s'écarte pas du sujet.
- Écouter et répondre d'une manière qui indique que vous avez entendu et compris le cadet. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps au cadet pour répondre aux questions.

1. Souhaiter la bienvenue au cadet.
 2. Remplir les sections 2 et 3 du formulaire de la SCI.
 3. Demander au cadet de signer le formulaire de la SCI.
 4. Signer le formulaire de la SCI.
-

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À LA SÉANCE DE COUNSELLING

L'objectif de mener une séance de counselling pour l'instruction est d'orienter un cadet vers la réussite dans le programme des cadets. Après la séance de counselling pour l'instruction, l'officier d'instruction doit rencontrer le cmdt pour discuter des résultats de la séance et de toute autre mesure requise.

Le commandant doit communiquer avec le tuteur pour ouvrir un dialogue et l'inclure dans le plan d'action.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

FORMULAIRE DE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION

| SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS DE BASE | |
|---|------------|
| Nom : | Grade : |
| Phase : | Division : |
| Circonstances justifiant une SCI : | |
| Le progrès global de l'instruction (p. ex., gravité de l'échec, rendement par rapport aux OREN connexes, toute difficulté précédente et mesure prise, rendement ou comportement, etc.) : | |
| SECTION 2 – CONCLUSIONS DE LA SÉANCE | |
| <ol style="list-style-type: none">1. Informer le cadet qu'il n'atteint pas ou ne maintient pas les normes de qualification et que la rencontre vise à l'aider à rectifier la situation.2. Discuter des éléments suivants :<ul style="list-style-type: none">• Les circonstances nuisant à l'avancement dans l'instruction• Toute difficulté antérieure et les mesures prises (p. ex., si de l'aide ou de l'instruction supplémentaire ont été données)• Le rendement global ou le comportement du cadet (p. ex., la présence, l'effort, la motivation et l'attitude) | |

SECTION 3 – RECOMMANDATIONS DE LA SÉANCE (PLAN D’ACTION)

Avec le cadet, élaborer un plan d’action qui fait ressortir les mesures à prendre pour réussir.

Informé le cadet des conséquences s’il ne fait preuve d’aucune amélioration notable.

Signature du cadet :

Signature de l’officier d’instruction :

Date :

SECTION 4 – RÉVIS. DU COMMANDANT

Inscrire toutes les discussions avec les parents concernant les progrès du cadet.

Signature du commandant :

Date :

CHAPITRE 4

OBJECTIFS DE RENDEMENT

SECTION 1

OBJECTIFS DE RENDEMENT ET DESCRIPTION DE LEÇON

OBJET

1. Le présent chapitre a pour objet de donner un aperçu des OREN particuliers correspondant à la qualification de la phase trois.

OBJECTIFS DE RENDEMENT

2. Les OREN sont une description des capacités du cadet après que l'instruction est terminée. Ils incluent une description de ce que le cadet doit faire en fonction du rendement, les conditions selon lesquelles le rendement doit être effectué et les normes auxquelles doit se conformer le rendement. On définit respectivement ces trois éléments par :

- a. l'énoncé de rendement,
- b. l'énoncé des conditions,
- c. la norme.

3. Ce chapitre décrit également le plan d'instruction conçu afin d'aider les cadets à atteindre les OREN nécessaires à l'aide d'OCOM et de descriptions de leçon (DL) qui sont les références principales à l'élaboration de l'A-CR-CCP-603/PF-002.

OBJECTIFS DE COMPÉTENCE

4. Les OCOM sont une description des capacités du cadet une fois que chaque unité d'apprentissage est terminée et constituent une étape majeure à la réussite de l'OREN. Les OCOM peuvent correspondre aux composantes principales énoncées à la première étape de déconstruction des OREN ou ils peuvent provenir de regroupement de plusieurs composantes reliées. Ils sont formés de trois parties essentielles :

- a. l'énoncé de rendement,
- b. l'énoncé des conditions,
- c. la norme.

DESCRIPTIONS DE LEÇON

5. Les DL décrivent une stratégie d'instruction à appliquer à chaque OCOM et comprennent :

- a. le soutien des points d'enseignements,
- b. les documents de référence,
- c. les activités d'apprentissage (méthodes, aides et environnement),
- d. les horaires approximatifs,
- e. les directives d'évaluation,
- f. toute remarque qui clarifierait l'intention du concept.

ÉVALUATION POUR L'APPRENTISSAGE

6. L'évaluation formative, ou l'évaluation pour l'apprentissage, se déroule pendant une phase d'instruction et aide les cadets et les instructeurs à reconnaître les progrès ou les retards dans l'apprentissage. Ces évaluations peuvent également donner aux cadets l'occasion de pratiquer les COREN. Cela aide à évaluer les besoins des cadets, comme la mesure corrective ou l'enseignement correctif, à planifier les prochaines étapes d'instruction et à donner aux cadets des rétroactions qui peuvent les aider à s'améliorer. L'évaluation formative renforce aussi l'apprentissage de façon à ce que le cadet le retienne plus longtemps. Les détails de l'évaluation pour l'apprentissage de la phase trois sont présentés dans les descriptions de leçons pertinentes qui se trouvent dans ce chapitre.

SECTION 2

OREN X01 – PARTICIPER À DES ACTIVITÉS SUR LE CIVISME

1. OREN X01 – Participer à des activités sur le civisme

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans la publication A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase un.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 3

OREN X02 – EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE

1. **OREN X02 – Effectuer un service communautaire**

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans la publication A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase un.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 4**OREN 303 – EXERCER LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

1. **Rendement.** Exercer le rôle d'un chef d'équipe.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Toutes.
3. **Norme.** Le cadet doit exercer le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
 - a. définir le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
 - (1) reconnaître sa position au sein de l'équipe de leadership;
 - (2) décrire les principales qualités de leadership d'un cadet;
 - (3) décrire les principales compétences en leadership;
 - (4) énumérer les responsabilités d'un chef d'équipe;
 - b. établir des objectifs en leadership pour l'année d'instruction;
 - c. diriger l'équipe qui lui est assignée, y compris :
 - (1) donner un exemple positif;
 - (2) favoriser le travail d'équipe en contribuant à la dynamique positive de l'équipe;
 - (3) communiquer clairement la ou les tâches à accomplir;
 - (4) superviser les cadets;
 - (5) résoudre les problèmes, au besoin;
 - (6) donner une rétroaction à l'équipe;
 - (7) donner des comptes rendus à ses supérieurs;
 - d. participer à une relation de mentorat.
4. **Remarques.** s.o.
5. **Matière complémentaire**
 - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 303 est conçue pour améliorer l'habileté du cadet à exercer le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
 - (1) OCOM C303.01 (Diriger des activités de promotion du travail d'équipe),
 - (2) OCOM C303.02 (Donner une présentation au sujet d'un chef).

- b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire du programme de la phase trois, plus précisément :
 - (1) OCOM C103.03 (Participer à des activités de promotion du travail d'équipe, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 3),
 - (2) OCOM C203.01 (Consigner des entrées dans un journal réflexif, A-CR-CCP-602/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne – Norme de qualification et plan de la phase deux*, chapitre 4, section 3),
 - (3) OCOM C203.02 (Utiliser la résolution de problème, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3),
 - (4) OCOM C203.04 (Participer à une présentation donnée par un chef, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3),
 - (5) OCOM C203.05 (Participer à des activités de renforcement de la confiance, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3),
 - (6) OCOM C203.06 (Participer à des activités de résolution de problème, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 3).
- c. Lorsque la matière complémentaire des niveaux précédents est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la description de la leçon et le guide pédagogique appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 303 se limite à un total de neuf périodes qui peuvent se dérouler pendant les séances ou pendant une journée d'instruction assistée. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser les neuf périodes.

OCOM M303.01 – DÉFINIR LE RÔLE D'UN CHEF D'ÉQUIPE

1. **Rendement.** Définir le rôle d'un chef d'équipe.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit définir le rôle d'un chef d'équipe, y compris :
 - a. reconnaître sa position au sein du modèle de l'équipe de leadership;
 - b. décrire les principales qualités de leadership d'un cadet;
 - c. reconnaître les principales compétences en leadership, y compris :
 - (1) la gestion intrapersonnelle,
 - (2) la gestion interpersonnelle,
 - (3) le travail d'équipe,
 - (4) l'art oratoire,
 - (5) le leadership mis en pratique,
 - (6) le mentorat.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|-----|
| PE1 | Expliquer le modèle de l'équipe de leadership et la position du cadet de troisième année au sein de l'équipe de leadership. | Exposé interactif | 10 min | |
| PE2 | Décrire les principales compétences en leadership, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la gestion intrapersonnelle, b. la gestion interpersonnelle, c. le travail d'équipe, d. l'art oratoire, e. le leadership mis en pratique, f. le mentorat. | Exposé interactif | 5 min | |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|-------|--|
| PE3 | <p>Expliquer les éléments de la gestion intrapersonnelle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. identifier les besoins personnels et satisfaire à ces besoins; b. pratiquer la maîtrise de soi; c. pratiquer l'autogestion; d. poursuivre l'autoperfectionnement; e. établir l'identité positive. | Exposé interactif | 5 min | C0-270 |
| PE4 | <p>Expliquer les éléments de la gestion interpersonnelle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. interagir positivement au sein de la communauté des cadets; b. interagir positivement avec les autres; c. s'occuper des conflits interpersonnels d'une manière respectueuse. | Exposé interactif | 5 min | C0-271 |
| PE5 | <p>Expliquer les éléments du travail d'équipe, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. participer aux étapes de la formation d'une équipe; b. présenter la dynamique positive de l'équipe; c. participer à des activités de promotion du travail d'équipe. | Exposé interactif | 5 min | C0-114 (p. 12) C0-268 (p. 3 et 4) |
| PE6 | <p>Expliquer les éléments de l'art oratoire, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. recevoir une information; b. interpréter une information; c. répondre à une information. | Exposé interactif | 5 min | C0-115 (p. 42 à 44) |
| PE7 | <p>Expliquer les éléments du leadership mis en pratique, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. servir d'exemple aux autres; b. participer aux tâches de leadership; c. diriger la tâche de leadership tout en supervisant l'équipe; d. diriger les activités de promotion du travail d'équipe; e. donner une rétroaction à l'équipe; f. présenter un compte rendu au chef d'équipe après la tâche. | Exposé interactif | 5 min | C0-240 (p. 19) C0-245 (p. 70 et 71) C0-256 (p. 54 et 55) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|-------|---------------|
| PE8 | Expliquer les éléments du mentorat, y compris : a. le rôle d'un cadet encadré; b. le rôle d'un mentor. | Exposé interactif | 5 min | C0-258 (p. 2) |
| PE9 | Identifier les occasions de chef d'équipe de la phase trois, y compris : a. exercer le rôle d'un mentor; b. effectuer une tâche de leadership. | Exposé interactif | 5 min | |

5. Durée

- | | | |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 50 min |
| c. | Total : | 60 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets au modèle de l'équipe de leadership, aux principales compétences en leadership et aux occasions de leadership pour les cadets de la phase trois.

7. Documents de référence

- a. C0-114 (ISBN 0-02-863656-2) Pell, A. R. (1999). *The Complete Idiot's Guide to Team Building*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- b. C0-115 (ISBN 0-7879-4059-3) van Linden, J. A. et Fertman, C. I. (1998). *Youth Leadership*. San Francisco, Californie, Jossey-Bass Inc., Publishers.
- c. C0-240 (ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No Props: Great Games With No Equipment*. Beverly, Massachusetts, Project Adventure, Inc.
- d. C0-245 (ISBN 1-58062-513-4) Adams, B. (2001). *The Everything Leadership Book*. Avon, Massachusetts, Adams Media.
- e. C0-256 (ISBN 0-7894-4863-7) Heller, R. (1999). *Achieving Excellence*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- f. C0-258 (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The Everything Coaching and Mentoring Book*. (2^e éd.). Avon, Massachusetts, F+W Publications Company.
- g. C0-268 (ISBN 978-1-57542-265-7) MacGregor, M. S. (2008). *Teambuilding With Teens: Activities for Leadership, Decision Making and Group Success*. Minneapolis, Minnesota, Free Spirit Publishing.
- h. C0-270 Maslow, A. H. (1943). *A Theory of Human Motivation*. *Psychological Review*, vol. 50, n° 4, p 370 à 396.
- i. C0-271 Farthing, D. (2001). *Peacebuilders 1 : Conflict Resolution Youth Reference Guide*. Ottawa, Ontario, YouCAN.

8. **Matériel d’instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d’entraînement.
9. **Matériel d’apprentissage**
 - a. le document de cours sur le modèle de l’équipe de leadership,
 - b. le document de cours sur les attentes d’un cadet de la phase trois.
10. **Modalités de contrôle.** s.o.
11. **Remarques.** s.o.

OCOM M303.02 – PARTICIPER À UNE RELATION DE MENTORAT

1. **Rendement.** Participer à une relation de mentorat.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une relation de mentorat.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------|--------|---------------------------------------|
| PE1 | Expliquer la relation de mentorat, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. reconnaître l'objectif d'une relation de mentorat; b. identifier les avantages de participer à une relation de mentorat; c. contribuer à un jumelage de mentorat; d. être ouvert aux nouvelles choses; e. être réceptif aux suggestions et à la critique de nature positive; f. donner une rétroaction au mentor; g. apprendre de l'exemple donné par le mentor; h. participer à des activités de mentorat; i. apprécier la relation de mentorat. | Exposé interactif | 15 min | C0-258 (p.15 à 21, 37 à 48, 70 à 73) |
| PE2 | Animer une discussion de groupe au sujet du mentorat, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la réflexion personnelle, b. l'auto-évaluation ou l'entrée de données dans un journal selon le besoin, c. les séances de mentorat. | Discussion de groupe | 10 min | C0-258 (p. 37 à 48) C2-109 (p. 36) |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 5 min
 - b. Exposé interactif : 15 min
 - c. Discussion de groupe : 10 min
 - d. Total : 30 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'initier les cadets à la relation de mentorat, de susciter leur intérêt et de leur présenter la matière de base.
- b. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur la relation de mentorat.

7. **Documents de référence**

- a. C0-258 (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The Everything Coaching and Mentoring Book*. (2^e éd.). Avon, Massachusetts, F+W Publications Company.
- b. C2-109 (ISBN 0-7872-6561-6) Sugarman, D., Doherty, K., Garvey, D., et Gass, M. (2000). *Reflective Learning: Theory and Practice*. Dubuque, Iowa, Kendall/Hunt Publishing Company.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** s.o.

10. **Modalités de contrôle.** s.o.

11. **Remarques.** À la fin de cette leçon, tous les cadets de troisième année doivent choisir au moins un cadet de première année en vue de l'encadrer. De plus, on doit demander à tous les cadets de troisième année de dire avec lequel des cadets de cinquième année ils aimeraient être jumelés.

OCOM M303.03 – PRATIQUER L'AUTO-ÉVALUATION

1. **Rendement.** Pratiquer l'auto-évaluation.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les rubriques d'auto-évaluation,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit s'exercer à faire une auto-évaluation, y compris :
 - a. réfléchir sur les habiletés;
 - b. établir des objectifs;
 - c. chercher à obtenir une rétroaction au besoin;
 - d. demander de l'aide au besoin.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------|--------|------------------------------|
| PE1 | Définir la réflexion et l'auto-évaluation. | Exposé interactif | 5 min | C0-237 C0-242 (p. 9 à 11) |
| PE2 | Demander aux cadets de diriger des activités d'auto-évaluation pour : <ol style="list-style-type: none"> a. leurs principales qualités de leadership, b. la façon dont ils contribuent à la dynamique positive de l'équipe. | Activité en classe | 10 min | |
| PE3 | Diriger une discussion de groupe sur la façon d'obtenir des commentaires et de l'aide et le bon moment de le faire. | Discussion de groupe | 10 min | C0-258 (p.97 et 98) |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 5 min
 - b. Exposé interactif : 5 min
 - c. Activité en classe : 10 min
 - d. Discussion de groupe : 10 min
 - e. Total : 30 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 pour définir la réflexion et l'auto-évaluation.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit, de susciter l'intérêt des cadets et d'effectuer des auto-évaluations.
- c. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments au sujet des avantages à obtenir des commentaires et de l'aide.

7. **Documents de référence**

- a. C0-237 (ISBN 0-19-541816-6) Barber, K. (éd.). (2004). *Canadian Oxford Dictionary* (2^e éd.). Don Mills, Ontario, Oxford University Press Canada.
- b. C0-242 (ISBN 978-0-9682160-2-1) Gregory, K., Cameron, C., et Davies, A. (2000). *Knowing What Counts: Self-Assessment and Goal Setting*. Courtenay, Colombie-Britannique, Building Connections Publishing Inc.
- c. C0-258 (ISBN 978-1-59869-450-5) Nigro, N. (2008). *The Everything Coaching and Mentoring Book*. (2^e éd.). Avon, Massachusetts, F+W Publications Company.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. la rubrique d'auto-évaluation des principales qualités de leadership,
- b. la rubrique d'auto-évaluation de la dynamique positive de l'équipe.

10. **Modalités de contrôle.** s.o.

11. **Remarques.** s.o.

OCOM M303.04 – COMMUNIQUER À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE

1. **Rendement.** Communiquer à titre de chef d'équipe.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit communiquer à titre de chef d'équipe, y compris :
 - a. reconnaître la communication verbale et non verbale;
 - b. mettre en pratique la méthode de communication, y compris :
 - (1) la réception,
 - (2) l'interprétation,
 - (3) la réponse;
 - c. identifier les obstacles de l'art oratoire.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|---|
| PE1 | Expliquer la communication verbale et non verbale. | Exposé interactif | 5 min | C0-022 (p. 97 à 101, p. 103 à 118) C0-254 (p. 9) |
| PE2 | Expliquer l'audition et l'écoute et leur incidence sur la communication, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la définition de l'audition, b. la définition de l'écoute, c. l'écoute active, d. les mauvaises habitudes d'écoute, e. l'incidence de l'écoute et de l'audition sur la communication. | Exposé interactif | 15 min | C0-022 (p.129 à 135) C0-144 (p. 12 à 14, 17) C0-237 (p. 698 et 896) C0-262 (p. 237 et 239) |
| PE3 | Décrire la méthode de communication, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. recevoir une information; b. interpréter une information; c. répondre à une information. | Exposé interactif | 5 min | C0-115 (p. 42 à 45) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|--------------------|--------|--|
| PE4 | Identifier les obstacles de l'art oratoire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. les facteurs intrapersonnels, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) de stress, (2) les émotions, (3) la mauvaise interprétation, (4) les mauvaises habitudes d'écoute, (5) l'étroitesse d'esprit, (6) les préjugés. b. les facteurs de distraction, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) visuelle, (2) auditive; c. l'élocution, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) le langage, (2) les messages variés, (3) la surdose d'information. | Exposé interactif | 10 min | C0-022 (p. 77 à 80, 129 et 130) |
| PE5 | Diriger une activité qui démontre la méthode de communication et les obstacles de l'art oratoire. | Activité en classe | 15 min | C0-022 (p. 77 à 80, 129 et 130) C0-115 (p. 42 à 45) |

5. Durée

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 35 min |
| c. Activité en classe : | 15 min |
| d. Total : | 60 min |

6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 4 afin d'initier les cadets à la façon de communiquer en tant que chef d'équipe.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets à la méthode et aux obstacles de la communication.

7. Documents de référence

- a. C0-022 (ISBN 0-02864-207-4) Cole, K. (2002). *The Complete Idiot's Guide to Clear Communication*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- b. C0-115 (ISBN 0-7879-4059-3) van Linden, J. A. et Fertman, C. I. (1998). *Youth Leadership*. San Francisco, Californie, Jossey-Bass Inc., Publishers.
- c. C0-144 Colver, E., et Reid, M. (2001). *Peacebuilders 2 : Peer Helping*. Ottawa, Ontario, YouCAN.

- d. C0-237 (ISBN 0-19-541816-6) Barber, K. (éd.). (2004). *Canadian Oxford Dictionary* (2^e éd.). Don Mills, Ontario, Oxford University Press Canada.
 - e. C0-262 MacDonald, K. (2002). *Interpersonal Conflict Resolution Skills for Youth. Module 1 : Fundamentals of Conflict Resolution*. New Westminster, Colombie-Britannique, Centre for Conflict Resolution.
 - f. C0-268 (ISBN 1-57542-265-4) MacGregor, M. (2008). *Teambuilding With Teens : Activities for Leadership, Decision Making and Group Success*. Minneapolis, Minnesota, Free Spirit Publishing, Inc.
8. **Matériel d’instruction**
- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d’entraînement,
 - b. un chronomètre.
9. **Matériel d’apprentissage**
- a. des casse-têtes sur la communication,
 - b. des ciseaux,
 - c. des sacs en plastique refermables,
 - d. des enveloppes.
10. **Modalités de contrôle.** s.o.
11. **Remarques.** s.o.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M303.05 – SUPERVISER LES CADETS

1. **Rendement.** Superviser les cadets.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit superviser d'autres cadets tout en dirigeant l'équipe assignée.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------|--------|--|
| PE1 | Expliquer les objectifs de la supervision, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. assurer une protection; b. offrir un appui; c. fournir une assurance de la qualité. | Exposé interactif | 10 min | C0-272 (p. 4) |
| PE2 | Expliquer la façon de superviser, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. assurer la sécurité; b. assurer le bien-être des cadets; c. encourager les cadets; d. ajuster les responsabilités au besoin; e. maintenir le contrôle des cadets; f. corriger les erreurs au besoin; g. signaler la mauvaise conduite au besoin; h. s'assurer au besoin que les cadets assument les responsabilités qui leur sont attribuées. | Exposé interactif | 10 min | C0-249 (p. 36–37) C0-273 (p. 44, 88 à 90) C0-274 (p. 19, 32) A0-107 |
| PE3 | Diriger une discussion de groupe sur la supervision. | Discussion de groupe | 15 min | |
| PE4 | Discuter des exigences de supervision au corps de cadets. | Discussion de groupe | 15 min | |

5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 20 min |
| c. Discussion de groupe : | 30 min |
| d. Total : | 60 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 et le PE 2 afin d'initier les cadets à la supervision.
- b. Une discussion de groupe a été choisie pour les PE 3 et 4, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur la supervision.

7. **Document de référence**

- a. A0-107 Directeur – Cadets. (2007). OAIC 14-31 *Programme de sécurité générale – Directeur – Cadets et Rangers junior canadiens*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C0-249 (ISBN 0-7894-2890-3) Heller, R. (1998). *How to Delegate*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- c. C0-272 Coleridge Education, College of St. Mark and St. John. (2002). *A Consultation of Supervision Provision and Training Requirements Across Connexions Partnerships in England*. Extrait le 17 mars 2008 du site <http://www.connexions.gov.uk/partnerships/publications/uploads/cp/Supervisory%20Skills%20Exec%20Sum.pdf>.
- d. C0-273 (ISBN 978-1-56414-363-1) Ladew, D. P. (1998). *How to Supervise People : Techniques for Getting Results Through Others*. Franklin Lakes, New Jersey, Career Press.
- e. C0-274 (ISBN 1-4134-1294-7) Sargent, G. (2003). *The Little Black Book of Supervision*. États-Unis, Xlibris Corporation.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** s.o.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 1](#) (OREN 303).

11. **Remarques.** s.o.

OCOM M303.06 – RÉSOUDRE LES PROBLÈMES

1. **Rendement.** Résoudre les problèmes.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. décrire les méthodes de résolution de problèmes;
 - b. choisir une méthode de résolution de problèmes;
 - c. résoudre un problème en utilisant la méthode choisie.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|-----------------------|
| PE1 | Réviser les étapes de l'analyse logique, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. confirmer la tâche; b. identifier le problème; c. définir le facteur critique; d. concevoir d'autres solutions; e. comparer les solutions de rechange; f. trouver la meilleure solution possible; g. mettre la solution en œuvre; h. évaluer le plan et la mise en œuvre. | Exposé interactif | 5 min | C0-135 (p. 221 à 223) |
| PE2 | Expliquer les étapes de la méthode de résolution de problèmes suivantes : <ol style="list-style-type: none"> a. identifier le problème; b. trouver toutes les solutions possibles; c. identifier les conséquences pouvant résulter de ces solutions; d. choisir la solution la plus appropriée; e. évaluer la décision. | Exposé interactif | 10 min | C0-115 (p. 96) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|--------------------|--------|--------------------|
| PE3 | Expliquer les étapes de la méthode de résolution de problèmes suivantes : a. la durée, b. l'exposition au froid, c. l'aide, d. la créativité, e. la résolution. | Exposé interactif | 10 min | C0-134 (p. 101) |
| PE4 | Diriger une activité où les cadets doivent choisir une méthode de résolution de problèmes et la mettre en pratique dans une mise en situation. | Activité en classe | 25 min | C0-115 (p. 45, 46) |

5. Durée

- | | | |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 25 min |
| c. | Activité en classe : | 25 min |
| d. | Total : | 60 min |

6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de réviser l'analyse logique et d'initier les cadets aux autres méthodes de résolution de problèmes.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets à la résolution de problèmes.

7. Documents de référence

- C0-115 (ISBN 0-7879-4059-3) van Linden, J. A. et Fertman, C. I. (1998). *Youth Leadership*. San Francisco, Californie, Jossey-Bass Inc., Publishers.
- C0-134 (ISBN 0-7852-7440-5) Maxwell, J. (1999). *The 21 Indispensable Qualities of a Leader (Les 21 qualités indispensables d'un chef), Becoming the Person Others Will Want to Follow*. Nashville, Tennessee, Thomas Nelson Publishers.
- C0-135 (ISBN 0-7645-5176-0) Loeb, M. et Kindel, S. (1999). *Leadership for Dummies*. New York, New York, Hungry Minds, Inc.

8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- des mises en situation de résolution de problèmes.

9. Matériel d'apprentissage

- des mises en situation de résolution de problèmes,
- des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 1](#) (OREN 303).
11. **Remarques.** s.o.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M303.07 – DIRIGER LES CADETS TOUT AU LONG D'UNE TÂCHE DE LEADERSHIP

1. **Rendement.** Diriger les cadets tout au long d'une tâche de leadership.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) un exemple de tâche de leadership,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. planifier une tâche de leadership;
 - b. diriger une équipe de cadets tout au long d'une tâche de leadership, y compris :
 - (1) se préparer pour la tâche;
 - (2) présenter la tâche;
 - (3) diriger la tâche tout en supervisant l'équipe;
 - (4) donner une rétroaction à l'équipe;
 - (5) présenter un compte rendu suivant la tâche au chef d'équipe.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|---------------|--------|---|
| PE1 | Discuter de la méthode de préparation d'une tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. s'assurer que l'objectif est compris; b. s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles; c. respecter le temps; d. faire un plan. | Démonstration | 10 min | C0-114 (p. 16) C0-243 C0-248 (p. 20 et 21) C0-253 (p. 24) C0-255 (p. 86 à 89) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|--------------------|--------|--|
| PE2 | <p>Discuter de la méthode de présentation d'une tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris :</p> <p>a. énoncer la tâche à faire;</p> <p>b. énoncer l'objectif de la tâche;</p> <p>c. identifier les ressources nécessaires pour la tâche;</p> <p>d. communiquer le plan général;</p> <p>e. attribuer les tâches aux membres de l'équipe, s'il y a lieu;</p> <p>f. s'assurer que les membres de l'équipe comprennent la tâche.</p> | Démonstration | 10 min | <p>C0-114 (p. 36 et 99)</p> <p>C0-245 (p. 70 et 71)</p> <p>C0-247 (p. 133 à 136)</p> <p>C0-254 (p. 34 et 35)</p> |
| PE3 | <p>Discuter de la méthode pour diriger une tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris :</p> <p>a. superviser les autres cadets;</p> <p>b. maintenir le contrôle sur l'équipe;</p> <p>c. s'assurer que la tâche progresse en fonction du temps accordé;</p> <p>d. modifier le plan selon les besoins.</p> | Démonstration | 10 min | C0-256 (p. 54 et 55) |
| PE4 | <p>Discuter de la méthode pour donner une rétroaction à l'équipe suivant la tâche de leadership et en faire la démonstration, y compris :</p> <p>a. réviser l'objectif;</p> <p>b. donner une rétroaction;</p> <p>c. motiver de nouveau l'équipe.</p> | Démonstration | 10 min | C0-240 (p. 19) |
| PE5 | Expliquer le compte rendu après une tâche. | Exposé interactif | 5 min | C0-243 |
| PE6 | Discuter de la façon de se préparer pour une tâche de leadership. | Activité en classe | 5 min | C0-255 (p. 267 et 269) |

5. Durée

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Démonstration : | 35 min |
| c. Exposé interactif : | 10 min |
| d. Activité en classe : | 5 min |
| e. Total : | 60 min |

6. Justification

- a. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour les PE 1 à 4, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer le format d'une tâche de leadership dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
- b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 5 afin de donner des directives sur la façon d'effectuer un compte rendu après une tâche.
- c. Une activité en classe a été choisie pour le PE 6, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets.

7. Documents de référence

- a. C0-114 (ISBN 0-02-863656-2) Pell, A. R. (1999). *The Complete Idiot's Guide to Team Building*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- b. C0-240 (ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No Props : Great Games With No Equipment*. Beverly, Massachusetts, Project Adventure, Inc.
- c. C0-243 Clark, D. (2007). *After Action Reviews*. Extrait le 21 février 2008 du site <http://www.nwlink.com/~donclark/leader/leadaar.html>.
- d. C0-243 Clark, D. (2007). *Leadership & Direction*. Extrait le 21 février 2008 du site <http://www.nwlink.com/~donclark/leader/leaddir.html>.
- e. C0-245 (ISBN 1-58062-513-4) Adams, B. (2001). *The Everything Leadership Book*. Avon, Massachusetts, Adams Media.
- f. C0-247 (ISBN 0-14-024272-4) Rosen, R. H. et Brown, P. B. (1997). *Leading People*. New York, New York, Penguin Books.
- g. C0-248 (ISBN 0-7894-4862-9) Heller, R. (1999). *Learning to Lead*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- h. C0-253 (ISBN 0-7894-8006-9) Bruce, A. et Langdon, K. (2001). *Do It Now!* New York, New York, DK Publishing, Inc.
- i. C0-254 (ISBN 0-7894-3244-7) Heller, R. (1998). *Communicate Clearly*. New York, New York, DK Publishing, Inc.
- j. C0-255 (ISBN 0-7645-5408-5) Brounstein, M. (2002). *Managing Teams for Dummies*. Indianapolis, Indiana, Wiley Publishing, Inc.
- k. C0-256 (ISBN 0-7894-4863-7) Heller, R. (1999). *Achieving Excellence*. New York, New York, DK Publishing, Inc.

8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. le document de cours sur le format de la tâche de leadership,
- c. le document de cours sur le formulaire d'évaluation de la tâche de leadership,
- d. le document de cours sur le compte rendu de la tâche,
- e. un exemple de la tâche de leadership,

f. les ressources pour l'exemple de la tâche de leadership, selon les besoins.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. le document de cours sur le format de la tâche de leadership,
- b. le document de cours sur le formulaire d'évaluation de la tâche de leadership,
- c. le document de cours sur le compte rendu de la tâche,
- d. la tâche de leadership,
- e. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 1](#) (COREN de l'OREN 303).

11. **Remarques.** Il faut choisir au moins deux tâches de leadership dans la liste présentée au COREN de l'OREN 303 (chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 1](#)).

OCOM C303.01 – DIRIGER UNE ACTIVITÉ DE PROMOTION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

1. **Rendement.** Diriger une activité de promotion du travail d'équipe.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit donner les éléments d'une activité de promotion du travail d'équipe :
 - a. la présentation,
 - b. l'activité,
 - c. la rétroaction.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------|--------|--|
| PE1 | Démontrer la présentation d'une activité de promotion du travail d'équipe et demander aux cadets d'y participer. | Activité en classe | 5 min | |
| PE2 | Demander aux cadets d'analyser les éléments de la présentation : <ol style="list-style-type: none"> a. attirer l'attention de l'équipe; b. expliquer l'objectif de l'activité; c. expliquer l'activité; d. assigner les tâches selon les besoins; e. fixer les limites de temps; f. transmettre au besoin les questions relatives à la sécurité; g. motiver l'équipe. | Discussion de groupe | 10 min | C0-028 (p. xxiii à xxvii) C0-238 (p. 22 et 23) C0-268 (p. 3) |
| PE3 | Démontrer l'activité de promotion du travail d'équipe choisie et demander aux cadets d'y participer. | Activité en classe | 10 min | |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------|--------|---------------------------------------|
| PE4 | Discuter des responsabilités suivantes d'un chef, tout en dirigeant une activité de promotion du travail d'équipe : a. commencer l'activité; b. superviser l'équipe; c. s'assurer que l'objectif est atteint; d. interrompre l'activité en cas de besoin; e. mettre fin à l'activité selon le délai fixé. | Discussion de groupe | 10 min | C0-238 (p. 26) C0-240 (p. 17) |
| PE5 | Démontrer la conduite d'une rétroaction de l'activité de promotion du travail d'équipe choisie et demander aux cadets d'y participer. | Activité en classe | 5 min | |
| PE6 | Discuter des éléments de la rétroaction : a. réviser l'objectif; b. donner une rétroaction; c. motiver de nouveau l'équipe. | Discussion de groupe | 10 min | C0-238 (p. 27 à 30) C0-240 (p. 19) |
| PE7 | Demander à de petits groupes de cadets de partager les responsabilités à diriger une activité de promotion du travail d'équipe. | Activité pratique | 30 min | |

5. Durée

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Activité en classe : | 20 min |
| c. Discussion de groupe : | 30 min |
| d. Activité pratique : | 30 min |
| e. Total : | 90 min |

6. Justification

- Une activité en classe a été choisie pour les PE 1, 3 et 5, parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets.
- Une discussion de groupe a été choisie pour les PE 2, 4 et 6, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les différents volets d'une activité de promotion du travail d'équipe.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 7, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de pratiquer des activités de promotion du travail d'équipe dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

7. Documents de référence

- C0-028 (ISBN 0-07-046513-4) Newstrom, J. et Scannell, E. (1998). *The Big Book of Team Building Games*. New York, New York, McGraw-Hill.

- b. C0-238 (ISBN 0-7879-4835-7) Sugar, S., et Takacs, G. (2000). *Games That Teach Teams : 21 Activities to Super-Charge Your Group!* San Francisco, Californie, Jossey-Bass/Pfeiffer.
 - c. C0-240 (ISBN 0-934387-05-2) Collard, M. (2005). *No Props : Great Games With No Equipment.* Beverly, Massachusetts, Project Adventure, Inc.
 - d. C0-268 (ISBN 1-57542-265-4) MacGregor, M. G. (2008). *Teambuilding With Teens.* Minneapolis, Minnesota, Free Spirit Publishing Inc.
8. **Matériel d'instruction**
- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
 - b. un marqueur,
 - c. des notes autoadhésives,
 - d. l'équipement pour l'activité, au besoin.
9. **Matériel d'apprentissage**
- a. l'équipement pour l'activité, au besoin,
 - b. le document de cours portant sur les activités de promotion du travail d'équipe,
 - c. le document de cours portant sur le guide de planification de la promotion du travail d'équipe.
10. **Modalités de contrôle.** s.o.
11. **Remarques.** s.o.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C303.02 – DONNER UNE PRÉSENTATION AU SUJET D'UN CHEF

1. **Rendement.** Donner une présentation au sujet d'un chef.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia),
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : s.o.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit donner une présentation au sujet d'un chef, y compris :
 - a. l'introduction du chef,
 - b. le corps de la présentation, y compris :
 - (1) les éléments intéressants de la carrière du chef,
 - (2) les principales qualités en leadership démontrées par le chef;
 - c. la conclusion.
4. **Point d'enseignement.** Superviser les cadets pendant qu'ils donnent une présentation au sujet d'un chef.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Activité pratique : | 50 min |
| c. Total : | 60 min |
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de donner une présentation dans un environnement sécuritaire

et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances en leadership dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence.** s.o.
8. **Matériel d’instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d’entraînement.
9. **Matériel d’apprentissage.** Le document de cours qui expose brièvement la façon de donner une présentation au sujet d’un chef.
10. **Modalités de contrôle.** s.o.
11. **Remarques**
 - a. Il est recommandé que cette leçon soit prévue à la suite de toutes les autres leçons de l’OREN 309 ([section 10](#)).
 - b. Dans les cas où le corps de cadets compte plus de cinq cadets de la phase trois, répartir les cadets en groupes de cinq si les installations sont disponibles.

SECTION 5

OREN X04 – SUIVRE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

1. **OREN X04 – Suivre la participation à des activités physiques**

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans la publication A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase un.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 6

OREN X05 – PARTICIPER À DES ACTIVITÉS PHYSIQUES

1. OREN X05 – Participer à des activités physiques

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans la publication A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase un.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 7**OREN 306 – TIRER AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES
CADETS PENDANT UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION**

1. **Rendement.** Tirer avec la carabine à air comprimé des cadets pendant une activité récréative de tir de précision.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
 - (3) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (4) un cadre de cible,
 - (5) une cible appropriée,
 - (6) un tapis de tir,
 - (7) des lunettes de sécurité,
 - (8) de la supervision,
 - (9) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*, chapitre 1, section 8.
3. **Norme.** Conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit tirer avec la carabine à air comprimé des cadets lors de sa participation à une activité récréative de tir de précision, y compris :
 - a. effectuer un contrôle de sécurité;
 - b. mettre en pratique les techniques de tir de précision;
 - c. suivre les règles et les ordres donnés sur le champ de tir.
4. **Remarques.** Toutes les pratiques du champ de tir doivent être effectuées par un officier de sécurité du champ de tir (OSCT).
5. **Matière complémentaire**
 - a. L'instruction complémentaire associée à l'OREN 30 conçue pour améliorer l'expérience en tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets, y compris :
 - (1) l'OCOM C306.01 (Identifier les organisations civiles de tir de précision),
 - (2) l'OCOM C306.02 (Corriger l'erreur de tir),
 - (3) l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets).
 - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :

- (1) l'OCOM C106.01 (Participer à un exercice de tir récréatif avec la carabine à air comprimé des cadets, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 6),
 - (2) l'OCOM C206.01 (Pratiquer les techniques pour tenir la carabine, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6),
 - (3) l'OCOM C206.02 (Pratiquer les techniques de visée, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6),
 - (4) l'OCOM C206.03 (Pratiquer les techniques de tir, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6).
- c. Lorsque la matière complémentaire des niveaux précédents est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la description de la leçon et le guide pédagogique appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 306 se limite à un total de dix périodes tenues pendant des séances ou pendant une journée d'instruction assistée. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser toutes les dix périodes.
- e. Il n'est pas nécessaire de diriger ces OCOM selon un ordre séquentiel. Par contre, le corps de cadets qui choisit de se concentrer sur l'instruction de tir de précision doit enseigner les OCOM C206.01 (A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6) à C206.03 (A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6), Techniques de tir de précision, avant de diriger l'OCOM C106.01 (Participer à un exercice de tir récréatif avec la carabine à air comprimé des cadets, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 6).
- f. On encourage les corps de cadets, qui optent d'améliorer le programme de tir de précision récréatif par l'entremise de l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets), à enseigner juste après cette instruction l'OCOM C106.01 (Participer à un exercice de tir récréatif avec la carabine à air comprimé des cadets, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 6) en adoptant la position debout.

OCOM M306.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement.** Participer à une activité récréative de tir de précision.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
 - (3) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (4) un cadre de cible,
 - (5) une cible appropriée,
 - (6) un tapis de tir,
 - (7) des lunettes de sécurité,
 - (8) de la supervision,
 - (9) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité récréative de tir de précision.
4. **Point d'enseignement**
 - a. Donner une séance d'information sur le champ de tir, y compris :
 - (1) expliquer les sections pertinentes des ordres permanents du champ de tir;
 - (2) réviser les règles générales observées sur tous les champs de tir;
 - (3) réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé;
 - (4) décrire la disposition du champ de tir;
 - (5) réviser les procédures pour se laver les mains à la fin du tir.
 - b. Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision, en choisissant parmi les catégories suivantes :
 - (1) le classement,
 - (2) les activités amusantes,
 - (3) les activités chronométrées,
 - (4) les activités compétitives en équipe ou individuelles.

5. **Durée**

- | | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Activité pratique : | 80 min |
| c. Total : | 90 min |

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

- a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-041 Directeur – Cadets 4. (2007). OAIC 14-41 *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- c. des plombs de carabine à air comprimé,
- d. un cadre de cible,
- e. une cible appropriée,
- f. un tapis de tir,
- g. des lunettes de sécurité.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- c. des plombs de carabine à air comprimé,
- d. un cadre de cible,
- e. une cible appropriée,
- f. un tapis de tir,
- g. des lunettes de sécurité.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l'activité est terminée.

- b. Les cadets peuvent tirer en position debout s'ils ont déjà reçu l'instruction de l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C306.01 – IDENTIFIER LES ASSOCIATIONS CIVILES DE TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement.** Identifier les associations civiles de tir de précision.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les associations civiles de tir de précision, y compris les associations :
 - a. locales,
 - b. provinciales,
 - c. nationale,
 - d. de biathlon.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|-------------------------|
| PE1 | Discuter des associations civiles de tir de précision locales. | Exposé interactif | 5 min | |
| PE2 | Discuter de l'association de tir provinciale pertinente parmi les suivantes : <ol style="list-style-type: none"> a. Alberta Provincial Rifle Association, b. British Columbia Rifle Association, c. Manitoba Provincial Rifle Association, d. Newfoundland Provincial Rifle Association, e. Nova Scotia Provincial Rifle Association, f. Ontario Rifle Association, g. Prince Edward Island Rifle Association, h. Association de tir de la province de Québec, i. Royal New Brunswick Rifle Association, j. Saskatchewan Provincial Rifle Association. | Exposé interactif | 10 min | C2-086 |
| PE3 | Discuter des associations de tir de précision nationales, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l'Association de tir Dominion du Canada, b. la Fédération de tir du Canada. | Exposé interactif | 5 min | A0-119 (p. 3) C2-086 |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|-------|--------|
| PE4 | Identifier les associations de biathlon provinciales et nationales pertinentes parmi les suivantes : a. Biathlon Canada, b. Biathlon Alberta, c. Biathlon British Columbia, d. Biathlon Manitoba, e. Biathlon New Brunswick, f. Biathlon Nova Scotia, g. Biathlon Newfoundland and Labrador, h. Biathlon Ontario, i. Association des clubs de biathlon du Québec, j. Biathlon Saskatchewan, k. Biathlon Yukon, l. Northwest Territories Biathlon. | Exposé interactif | 5 min | C0-149 |

5. **Durée**

- | | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 25 min |
| c. Total : | 30 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon pour faire connaître aux cadets les occasions de perfectionner leur instruction en tir de précision auprès des associations civiles.

7. **Documents de référence**

- A0-119 La Fédération de tir du Canada. (2007). *La Fédération de tir du Canada*. Extrait le 2 novembre 2007 du site <http://www.sfc-ftc.ca/document.cfm?sectionID=39>.
- C0-149 Biathlon Canada. (2005). *Les ours du biathlon : Programme d'entraînement communautaire*. Ottawa, Ontario, Biathlon Canada.
- C2-086 L'Association de tir Dominion du Canada. (2007). Extrait le 4 octobre 2007 du site <http://www.dkra.ca/French/welcome.htm>.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Demander aux cadets d'identifier seulement les associations de tir de précision nationales, provinciales et locales pertinentes.

OCOM C306.02 – CORRIGER L'ERREUR DE TIR

1. **Rendement.** Corriger l'erreur de tir.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8.
3. **Norme.** Le cadet doit corriger l'erreur de tir en modifiant :
 - a. l'élévation,
 - b. la dérive.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|------------------------|
| PE1 | Expliquer la façon de centrer le groupement, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la théorie du groupement, b. le point moyen des impacts (PMI). | Exposé interactif | 10 min | C2-097 (p. 29) |
| PE2 | Expliquer le réglage de la mire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le but du réglage de la mire, b. l'élévation, c. la dérive, d. le zéro tage de la carabine à air comprimé des cadets. | Exposé interactif | 10 min | C2-098 (p. 303 et 304) |
| PE3 | Expliquer les incréments du réglage de la mire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. régler la mire de la carabine à air comprimé des cadets; b. diminuer et augmenter l'élévation; c. déplacer la dérive vers la gauche et vers la droite. | Exposé interactif | 5 min | A0-027 (p. 2-11) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|-----|
| PE4 | <p>Diriger un exercice de réglage de la mire de la façon suivante :</p> <p>a. Remettre aux cadets un document de cours portant sur le réglage de la mire. Chaque cible a un ensemble distinct de points d'impact décalés du centre de la cible.</p> <p>b. Demander aux cadets de déterminer où se situe le PMI de chaque cible.</p> <p>c. Demander aux cadets de déterminer les incréments du réglage de la mire nécessaires pour déplacer le PMI vers le centre de la cible.</p> <p>d. Demander aux cadets de régler les mires de la carabine à air comprimé des cadets.</p> | Activité pratique | 30 min | |

5. Durée

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 25 min |
| c. Activité pratique : | 30 min |
| d. Total : | 60 min |

6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de donner un aperçu des théories et de la pratique du réglage des mires.
- b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de présenter et de permettre aux cadets de faire l'expérience du réglage des mires sur la carabine à air comprimé des cadets dans un environnement contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au réglage de la mire dans un environnement amusant et stimulant.

7. Documents de référence

- a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C2-097 Ontario Rifle Association. (2003). *Ontario Rifle Association Handbook for New Member*. Haliburton County, Ontario, MilCun Marksmanship Complex.
- c. C2-098 Constantine, R. (1998). *Modern Highpower Competition : From Beginner to Master*. Manchester, Connecticut, Precision Shooting Inc.

8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. des carabines à air comprimé des cadets,

c. le document de cours portant sur le réglage de la mire.

9. **Matériel d'apprentissage**

a. une carabine à air comprimé des cadets,

b. le document de cours portant sur le réglage de la mire,

c. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C306.03 – ADOPTER LA POSITION DEBOUT AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement.** Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) un support à carabine,
 - (3) un cadre de cible,
 - (4) une cible appropriée,
 - (5) une plate-forme surélevée pour les cibles,
 - (6) des lunettes de sécurité,
 - (7) de la supervision,
 - (8) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8.
3. **Norme.** Conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit :
 - a. adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets, y compris :
 - (1) se tenir debout à 90 degrés de la cible avec les pieds écartés de la distance de la largeur des épaules;
 - (2) tenir la carabine à air comprimé des cadets pointée vers la cible en plaçant :
 - (a) la plaque de couche dans le haut de l'épaule,
 - (b) la main gauche sous le fût,
 - (c) la main droite sur la poignée de la crosse;
 - b. modifier sa position au besoin.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|-------|-------------------------------|
| PE1 | Expliquer les motifs de la position debout, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. obtenir une bonne position; b. utiliser un support à carabine; c. maintenir le centre de gravité. | Exposé interactif | 5 min | A0-027 (p. 1-6-1 et 1-6-2) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|--------------------------------------|
| PE2 | <p>Expliquer et démontrer comment adopter la position debout en positionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le corps, b. les pieds, c. les jambes, d. les hanches, e. le dos, f. les bras, g. la tête, h. la carabine à air comprimé des cadets. | Démonstration | 5 min | C2-146 (p. 171, p. 192 à 197) |
| PE3 | <p>Expliquer et démontrer comment régler la visée, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le réglage vers le haut, b. le réglage vers le bas, c. le réglage vers la gauche et vers la droite. | Démonstration | 5 min | A0-027 (p. 1-6-7) C2-146 (p. 196) |
| PE4 | <p>Expliquer et démontrer l'alignement naturel, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. adopter la position debout; b. trouver une image de visée; c. fermer les deux yeux; d. prendre 3 à 4 respirations normales afin de relâcher les muscles; e. après 10 secondes, ouvrir les yeux et regarder l'image de visée; f. modifier la position de son corps jusqu'à l'obtention d'une bonne image de visée. | Démonstration | 5 min | A0-027 (p. 1-6-7) |
| PE5 | <p>Demander aux cadets d'adopter la position debout en positionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le corps, b. les pieds, c. les jambes, d. les hanches, e. le dos, f. les bras, g. la tête, h. la carabine à air comprimé des cadets. | Activité pratique | 30 min | C2-146 (p. 192 à 197) |

5. **Durée**

| | | |
|----|---------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 5 min |
| c. | Démonstration : | 15 min |
| d. | Activité pratique : | 30 min |
| e. | Total : | 60 min |

6. **Justification**

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin donner un aperçu des motifs de la position debout.
- La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour les PE 2 à 4, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les aspects de la position debout.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience de la position debout dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

- A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C2-146 (ISBN 0-9655780-0-3) Pullum, B. et Hanenkrat, F. (1997). *The New Position Rifle Shooting : A Comprehensive Guide to Better Target Shooting*. Oak Harbor, Ohio, Target Sports Education Center.

8. **Matériel d'instruction**

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- un support à carabine,
- un cadre de cible,
- une cible appropriée,
- une plate-forme surélevée pour les cibles,
- des lunettes de sécurité,
- une table de six pieds.

9. **Matériel d'apprentissage**

- une carabine à air comprimé des cadets,
- un support à carabine,
- un cadre de cible,

- d. une plate-forme surélevée pour les cibles,
- e. des lunettes de sécurité.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Les cadets, qui ont terminé cette leçon, peuvent participer à l'OCOM M306.01 (Participer à une activité récréative de tir de précision) en adoptant la position debout.

SECTION 8**OREN 307 – SERVIR DANS UN CORPS DE CADETS DE LA MARINE**

1. **Rendement.** Servir dans un corps de cadets de la Marine.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit servir dans un corps de cadets de la Marine, y compris :
 - a. participer à l'instruction de la troisième année;
 - b. explorer les occasions d'instruction de troisième année du CIEC;
 - c. reconnaître le partenariat entre la Ligue navale du Canada (LNC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) pour supporter le Mouvement des cadets du Canada (MCC).
4. **Remarques**
 - a. L'OCOM M307.01 (Identifier les occasions d'instruction de la phase trois) doit se dérouler au début de l'année d'instruction.
 - b. L'OCOM M307.02 (Identifier les occasions d'instruction de la troisième année au CIEC) doit se dérouler avant l'échéance du dépôt de candidature au CIEC.
5. **Matière complémentaire.** La matière complémentaire liée à l'OREN 307 est conçue pour améliorer les connaissances du cadet en servant dans un corps de cadets de la Marine par l'entremise d'un certain nombre d'activités :
 - a. OCOM C307.01 (Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'une Unité régionale de soutien aux cadets [URSC]),
 - b. OCOM C307.02 (Participer à une présentation donnée par un officier de liaison – cadets [OLC]),
 - c. OCOM C307.03 (Participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la Ligue navale du Canada [LNC]).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M307.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D’INSTRUCTION DE LA PHASE TROIS

1. **Rendement.** Identifier les occasions d’instruction de la phase trois.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) le document de cours sur les objectifs de rendement (OREN) et les objectifs de compétence (OCOM) de l’instruction de la phase trois,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l’aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les occasions d’instruction de la phase trois, y compris :
 - a. l’instruction obligatoire,
 - b. l’instruction complémentaire.

4. Point d'enseignement

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|--------------------|--------|--|
| PE1 | <p>Identifier l'instruction obligatoire de la phase trois, y compris :</p> <p>a. l'instruction commune aux éléments marine, armée et aérien de l'OCC, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) le civisme, (2) le service communautaire, (3) le leadership, (4) la forme physique et le mode de vie sain, (5) les sports récréatifs, (6) le tir de précision avec la carabine à air comprimé, (7) la connaissance générale des cadets, (8) l'exercice militaire, (9) les techniques d'instruction; <p>b. l'instruction propre à l'élément marin, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) la Marine canadienne et milieu maritime, (2) le travail de câbles et de cordages, (3) l'opération d'un navire, (4) la navigation à la voile, (5) la compétition inter-divisions en matelotage. | Activité en classe | 10 min | A0-096 |
| PE2 | Identifier les occasions d'instruction complémentaire de la phase trois. | Exposé interactif | 5 min | Voir les remarques au paragraphe 11.a. |
| PE3 | Diriger une activité où les cadets doivent identifier les occasions d'instruction de la phase trois. | Activité en classe | 10 min | |

5. Durée

- | | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 15 min |
| c. Activité en classe : | 10 min |
| d. Total : | 30 min |

6. Justification

- a. Une activité en classe a été choisie pour les PE 1 et 3, parce qu'il s'agit d'une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets aux occasions d'instruction de la phase trois.
- b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 pour initier les cadets aux occasions d'instruction complémentaire de la phase trois et susciter leur intérêt pour celles-ci.

7. **Documents de référence.** A0-096 Directeur – Cadets 3. (2007). OAIC 11-04 *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. Matériel d'apprentissage

- a. le document de cours sur les OREN et les OCOM de la phase trois,
- b. des feuilles de tableau de papier,
- c. des marqueurs et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. Remarques

- a. Consulter le plan d'instruction annuel du corps de cadets pour savoir les occasions d'instruction complémentaire de la phase trois pour le PE 2.
- b. Cet OCOM doit être enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M307.02 – IDENTIFIER LES OCCASIONS D'INSTRUCTION DE TROISIÈME ANNÉE DU CIEC

1. **Rendement.** Identifier les occasions d'instruction de troisième année du CIEC.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les occasions d'instruction de troisième année du CIEC, y compris :
 - a. les domaines spécialisés,
 - b. les cours offerts dans chaque domaine spécialisé,
 - c. les conditions d'admissibilité des cours dans chaque domaine spécialisé.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------|--------|------------------|
| PE1 | Animer une discussion de groupe sur les domaines spécialisés de l'instruction de troisième année du CIEC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le tir de précision avec la carabine à air comprimé, b. le conditionnement physique et les sports, c. la musique, d. la navigation à voile, e. le matelotage, f. l'exercice militaire et du cérémonial. | Discussion de groupe | 10 min | A0-010 A1-019 |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|----------------------------|
| PE2 | <p>Décrire les cours de la troisième année au CIEC, y compris :</p> <p>a. les cours communs :</p> <p>(1) Instructeur de tir de précision avec la carabine à air comprimé,</p> <p>(2) Instructeur de conditionnement physique et de sports,</p> <p>(3) Musique militaire – Musicien intermédiaire;</p> <p>b. cours élémentaires :</p> <p>(1) Voile intermédiaire,</p> <p>(2) Conducteur de bateau,</p> <p>(3) Instructeur – Exercice militaire et cérémonial;</p> <p>c. les préalables pour chaque cours de six semaines.</p> | Exposé interactif | 15 min | A0-010 A0-033 A1-019 |

5. Durée

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Discussion de groupe : | 10 min |
| c. Exposé interactif : | 15 min |
| d. Total : | 30 min |

6. Justification

- a. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les occasions d'instruction de troisième année du CIEC.
- b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 afin d'initier les cadets aux occasions d'instruction de troisième année du CIEC et de susciter leur intérêt.

7. Documents de référence

- a. A0-010 Directeur – Cadets 2. (2006). OAIC 11-03 *Mandat du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-033 Directeur – Cadets 3. (2004). OAIC 14-21 *Instruction et formation musicales au sein des Organisations de cadets du Canada*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- c. A1-019 Directeur – Cadets 3. (2006). OAIC 31-03 *Aperçu du programme des cadets de la Marine*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d’instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d’entraînement.
9. **Matériel d’apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
 - a. Cet OCOM doit être enseignée avant l’échéance d’inscription à l’instruction d’été.
 - b. Il est recommandé de remplir les formulaires d’inscription à l’instruction d’été pendant une séance d’instruction après le déroulement de cet OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M307.03 – RECONNAÎTRE LE PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC) ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN) POUR SUPPORTER LE MOUVEMENT DES CADETS DU CANADA (MCC)

1. **Rendement.** Reconnaître le partenariat entre la Ligue navale du Canada (LNC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) pour supporter le Mouvement des cadets du Canada (MCC).
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) le document de cours sur les responsabilités de la LNC et du MDN,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit reconnaître le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC, y compris :
 - a. les trois niveaux de la LNC,
 - b. les responsabilités de la LNC,
 - c. les responsabilités du MDN.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|-------|--|
| PE1 | Décrire les trois niveaux de la LNC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le conseil d'administration national, b. les divisions, c. les succursales. | Exposé interactif | 5 min | A0-040 (p. 6, 8) C1-069 (p. 7 à 12) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|---|
| PE2 | <p>Décrire les responsabilités de :</p> <p>a. la LNC, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) recruter des cadets; (2) recruter des officiers pour le Cadre des instructeurs de cadets (CIC); (3) faire des campagnes de financement; (4) fournir des prix et des médailles; (5) fournir des installations d'instruction au corps de cadets; (6) organiser et conduire des programmes d'activités récréatives; (7) fournir des fonds pour des activités d'instruction facultatives, activités facultatives dirigées; (8) fournir de l'équipement au corps de cadet; <p>b. du MDN, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) former les officiers du CIC; (2) fournir les normes et les plans de qualification (NQP) et les guides pédagogiques (GP) pour l'instruction des cadets; (3) fournir des fonds pour les activités obligatoires et les activités de soutien; (4) élaborer des politiques à l'égard des officiers du CIC, des instructeurs civils (IC) et des cadets; (5) distribuer de l'équipement aux corps de cadets conformément aux barèmes de dotation (p. ex., des uniformes); (6) payer les officiers du CIC et les instructeurs civils; (7) sélectionner les cadets qui reçoivent une instruction dans les centres d'instruction d'été des cadets (CIEC); (8) fournir des installations et du personnel aux CIEC; | Exposé interactif | 10 min | <p>A0-040 (p. 10 à 38)</p> <p>C1-069 (p. 16 à 20)</p> |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|--------------------|--------|-----|
| | c. de la LNC et du MDN, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) former et dissoudre les corps de cadets; (2) développer des relations avec la communauté et les médias; (3) superviser et administrer les corps de cadets; (4) fournir des groupes de revue pour les revues annuelles. | | | |
| PE3 | Diriger une activité où les cadets doivent décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC. | Activité en classe | 10 min | |

5. Durée

- | | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 15 min |
| c. Activité en classe : | 10 min |
| d. Total : | 30 min |

6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin d'initier les cadets aux trois niveaux de la LNC et aux responsabilités de la LNC et du MDN pour supporter le MCC, puisqu'il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions et en y répondant.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC.

7. Documents de référence

- a. A0-040 (ISBN 2005-113124) Directeur – Cadets. (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C1-06igue navale du Canada. (2002). *Guide à l'intention des succursales : Partie deux*. Ottawa, Ontario, Ligue navale du Canada.
- c. C1-097 Ligue navale du Canada. (2008). *Bourses d'études et récompenses*. Extrait le 7 avril 2008 du site http://www.navyleague.ca/fra/cadets_marine/recompenses.asp.

8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. du ruban.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours sur les responsabilités de la LNC et du MDN.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** Il est recommandé que cet OCOM soit enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction.

OCOM C307.01 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ D'UNE UNITÉ RÉGIONALE DE SOUTIEN AUX CADETS (URSC)

1. **Rendement.** Participer à une présentation donnée par un conférencier invité d'une Unité régionale de soutien aux cadets (URSC).
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée par un conférencier invité de l'URSC.
4. **Point d'enseignement.** On demande au conférencier invité de :
 - a. discuter de son rôle au sein de l'URSC;
 - b. décrire de quelle façon l'URSC aide le corps de cadets.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 55 min |
| c. Total : | 60 min |
6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon pour initier les cadets au rôle de l'URSC.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur de présentation.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
 - a. Le matériel d'instruction est déterminé en communiquant avec le conférencier invité avant la présentation.
 - b. Cet OCOM peut avoir lieu lors d'une visite officielle.
 - c. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C307.02 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR L’OFFICIER DE LIAISON – CADETS (OLC)

1. **Rendement.** Participer à une présentation donnée par l’officier de liaison – cadets (OLC).
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l’aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée par l’OLC pour identifier les relations entre l’Organisation des cadets du Canada (OCC) et les Forces canadiennes (FC).
4. **Point d’enseignement.** On demande au conférencier invité de :
 - a. discuter de son expérience antérieure en tant que cadet;
 - b. décrire son rôle à titre de liaison entre les corps de cadets et les FC;
 - c. décrire son poste au sein des FC.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 55 min |
| c. Total : | 60 min |
6. **Justification.** L’exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter l’OLC et d’initier les cadets à la relation entre l’OCC et les FC.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d’instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur de présentation.
9. **Matériel d’apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
 - a. Le matériel d’instruction est déterminé en communiquant avec l’OLC avant la présentation.
 - b. Il n’y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C307.03 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA (LNC)

1. **Rendement.** Participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la Ligue navale du Canada (LNC).
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée par un conférencier invité de la LNC afin d'identifier le partenariat entre la LNC, le ministère de la Défense nationale (MDN) et le corps de cadets.
4. **Point d'enseignement.** On demande au conférencier invité de :
 - a. discuter du rôle de la LNC;
 - b. discuter des occasions offertes aux cadets par la LNC;
 - c. décrire son rôle au sein de la LNC;
 - d. décrire son expérience antérieure en tant que cadet ou militaire.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 55 min |
| c. Total : | 60 min |
6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à la LNC.
7. **Documents de référence.** S.O.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur de présentation.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
 - a. Le matériel d'instruction est déterminé en communiquant avec le conférencier invité avant la présentation.
 - b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C307.04 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION SUR LE PROGRAMME DU PRIX DU DUC D'ÉDIMBOURG

1. **Rendement.** Participer à une présentation sur le programme du Prix du Duc d'Édimbourg.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une présentation donnée sur le programme du Prix du Duc d'Édimbourg afin de prendre conscience des objectifs du programme.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|------------------|
| PE1 | Décrire les différents niveaux du programme, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le niveau bronze, b. le niveau argent, c. le niveau or. | Exposé interactif | 5 min | C0-196 C0-197 |
| PE2 | Expliquer les cinq sections du programme, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le service à la communauté, b. le voyage d'aventure, c. l'habileté, d. le conditionnement physique, e. le projet de résidence. | Exposé interactif | 10 min | C0-196 C0-197 |
| PE3 | Décrire les relations entre le corps de cadets, les programmes du CIEC et le programme du Prix du Duc d'Édimbourg. | Exposé interactif | 5 min | C0-196 C0-197 |
| PE4 | Animer une période de questions et réponses. | Exposé interactif | 5 min | |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 5 min
 - b. Exposé interactif : 25 min
 - c. Total : 30 min

6. **Justification.** Un exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter, clarifier, faire ressortir et résumer les objectifs du programme du Prix du Duc d'Édimbourg.
7. **Documents de référence**
 - a. C0-196 Le Prix du Duc d'Édimbourg (2008). *Le prix*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://www.dukeofed.org/Award.htm>.
 - b. C0-197 Le Prix du Duc d'Édimbourg (2007). *Livret d'activités du participant*. Markham, Ontario, Langstaff Reed Printing Ltd.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
 - a. Le matériel d'instruction est établi en contactant le conférencier invité avant la présentation.
 - b. La participation des cadets au programme du Prix du Duc d'Édimbourg peut être une activité facultative.
 - c. Un membre du personnel du corps de cadets peut présenter cette leçon si aucun représentant du programme du Prix du Duc d'Édimbourg n'est disponible.

SECTION 9**OREN 308 – DIRIGER UNE ESCOUADE AVANT UN RASSEMBLEMENT**

1. **Rendement.** Diriger une escouade avant un rassemblement.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) la liste nominative,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit diriger une escouade avant un rassemblement, y compris :
 - a. effectuer le rassemblement;
 - b. faire l'appel;
 - c. aligner selon la taille;
 - d. effectuer l'alignement;
 - e. effectuer une inspection;
 - f. remettre le commandement de l'escouade.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire**
 - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 308 est conçue pour donner des occasions additionnelles aux corps de cadets, qui s'intéressent à l'exercice militaire, de perfectionner les compétences des cadets dans ce domaine, plus particulièrement :
 - (1) l'OCOM C308.01 (Exécuter de l'exercice militaire avec drapeaux),
 - (2) l'OCOM C308.02 (Donner des commandements).
 - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des niveaux précédents comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
 - (1) l'OCOM C208.01 (S'exercer à la cérémonie militaire dans le cadre d'une revue, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 8),
 - (2) l'OCOM C208.02 (Exécuter de l'exercice militaire avec des armes, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 8).
 - c. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 308 se limite à un total de neuf périodes, dont un maximum de deux périodes peuvent être utilisées pour appuyer l'OCOM C208.01 (S'exercer à la cérémonie militaire dans le cadre d'une revue, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 8) qui

doit se dérouler pendant les séances ou pendant une journée d'instruction avec support. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser les neuf périodes.

OCOM M308.01 – PRÉPARER UNE ESCOUADE POUR LE RASSEMBLEMENT

1. **Rendement.** Préparer une escouade pour le rassemblement.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) le document de cours portant sur la séquence d'exercice militaire,
 - (2) une carte aide-mémoire,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, le cadet doit préparer une escouade pour le rassemblement, y compris :
 - a. discuter de la théorie de l'exercice militaire;
 - b. effectuer le rassemblement;
 - c. faire l'appel;
 - d. aligner selon la taille sur un rang puis retour sur trois (deux) rangs;
 - e. effectuer l'alignement;
 - f. effectuer l'inspection;
 - g. remettre le commandement.

4. Point d'enseignement

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------------|--------|---|
| PE1 | <p>Expliquer la théorie de l'exercice militaire, y compris :</p> <p>a. les formations d'escouade, y compris :</p> <p style="padding-left: 40px;">(1) un rang, (2) deux rangs, (3) trois rangs;</p> <p>b. les formations de compagnie, y compris :</p> <p style="padding-left: 40px;">(1) en ligne, (2) la colonne par trois, (3) la colonne de route;</p> <p>c. l'emplacement des fonctions de commandement lors d'un rassemblement, y compris :</p> <p style="padding-left: 40px;">(1) le capitaine d'armes, (2) le maître régulateur, (3) le maître divisionnaire, (4) le maître divisionnaire adjoint, (5) le guide de la division.</p> | Exposé interactif | 20 min | A0-002 (p. 1-1-1 à 1-1-5, 7-3-2 à 7-3-5) |
| PE2 | <p>Expliquer et démontrer le rôle d'un chef d'équipe à préparer une escouade pour le rassemblement et demander aux cadets d'exercer le rôle, y compris :</p> <p>a. effectuer le rassemblement;</p> <p>b. faire l'appel;</p> <p>c. aligner selon la taille sur un rang puis retour sur trois (deux) rangs;</p> <p>d. effectuer l'alignement;</p> <p>e. effectuer l'inspection;</p> <p>f. remettre le commandement.</p> <p>Nota : Si le temps accordé n'est pas suffisant pour que tous les cadets exercent le rôle de chef d'équipe en vue de préparer une escouade pour le rassemblement, prendre du temps additionnel durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires pour donner l'occasion à tous les cadets de s'exercer.</p> | Démonstration et exécution | 60 min | A0-002 (p. 1A-6, 2-1, 2-15 à 2-16, 2-28 à 2-29, 2-18, 1-1-11 à 1-1-12, 7-25) |

5. Durée

| | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 20 min |
| c. | Démonstration et exécution : | 60 min |
| d. | Total : | 90 min |

6. Justification

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE1 afin de présenter la théorie de l'exercice militaire aux cadets.
- b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer comment préparer une escouade pour le rassemblement, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. Matériel d'instruction

- a. le document de cours portant sur la séquence d'exercice militaire,
- b. une carte aide-mémoire.

9. Matériel d'apprentissage

- a. le document de cours portant sur la séquence des exercices militaires, qui se trouve à l'A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 8, annexe A,
- b. la carte aide-mémoire qui se trouve à l'A-CR-CCP-603/PF-002, chapitre 8, annexe B.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 3](#) (COREN de l'OREN 308).

11. Remarques

- a. Les cadets doivent exécuter ces compétences et recevoir une rétroaction durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires et les cérémonies militaires.
- b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS

1. **Rendement.** Donner des commandements.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carte aide-mémoire,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Le cadet doit donner des commandements, y compris :
 - a. utiliser les éléments d'un commandement suivants :
 - (1) l'avertissement,
 - (2) l'exécution;
 - b. mettre en pratique les techniques vocales.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|---|
| PE1 | Expliquer les éléments d'un commandement : <ol style="list-style-type: none"> a. l'avertissement, b. l'exécution. | Exposé interactif | 10 min | A0-002 (p. 1-1-8 à 1-1-10) |
| PE2 | Démontrer et expliquer les exigences suivantes pour bien donner un commandement : <ol style="list-style-type: none"> a. la voix, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) le volume, (2) la portée, (3) la distinction, (4) l'inflexion, (5) la vigueur; b. la précision, c. la confiance, d. une posture appropriée, e. le contrôle respiratoire. | Démonstration | 15 min | A0-002 (p. 1-1-8) C0-022 (p. 98 à 101) C0-241 C0-269 (p. 13 à 15) |

5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 10 min |
| c. Démonstration : | 15 min |
| d. Total : | 30 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1, pour initier les cadets aux éléments d'un commandement et susciter leur intérêt.
- b. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer les techniques vocales que les cadets doivent acquérir.

7. **Documents de référence**

- a. A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C0-022 (ISBN 0-02-864207-4) Cole, K. (2002). *The Complete Idiot's Guide to Clear Communication*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- c. C0-241 Optimal Breathing. (2007). *Posture and Breathing*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://breathing.com/articles/posture.htm>.
- d. C0-269 AFMAN 36-2203 Department of the Air Force. (1996). *Drill and Ceremonies*. Lackland Air Force Base, Texas. Secretary of the Air Force.

8. **Matériel d'instruction.** S.O.

9. **Matériel d'apprentissage.** Une carte aide-mémoire.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. On doit donner l'occasion aux cadets de donner des commandements et de recevoir une rétroaction durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires et les cérémonies militaires.
- b. Il y a du temps supplémentaire pour cet OCOM, dans l'OCOM C308.02 (Donner des commandements).

OCOM C308.01 – EXÉCUTER DE L'EXERCICE MILITAIRE AVEC DRAPEAUX

1. **Rendement.** Exécuter de l'exercice militaire avec drapeaux.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) un drapeau avec une hampe,
 - (2) un brayer de porte-drapeau consacré,
 - (3) les commandements,
 - (4) de la supervision,
 - (5) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit exécuter de l'exercice militaire avec drapeaux, en tant que membre d'une garde de drapeau.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------------|--------|--|
| PE1 | Expliquer les détails des éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. les drapeaux, b. la hampe, c. un brayer de porte-drapeau consacré, d. la composition de la garde de drapeau. | Exposé interactif | 10 min | A0-002 (p. 8-1-1) (p. 8-2-1 à 8-2-40) A0-099 (p. 4-1-7 et 4-1-8) |
| PE2 | Démontrer et expliquer la façon d'adopter les positions suivantes avec un drapeau et demander aux cadets de les pratiquer : <ol style="list-style-type: none"> a. la position « au pied », b. de la position « au pied » à la position « en place repos », c. de la position « en place repos » à la position « repos », d. de la position « repos » à la position « en place repos », e. de la position « en place repos » à la position « au pied ». | Démonstration et exécution | 15 min | A0-002 (p. 8-3-1 à 8-3-3) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------------|--------|---|
| PE3 | Démontrer et expliquer la façon d'adopter les positions suivantes avec un drapeau et demander aux cadets de les pratiquer : a. de la position « au pied » à la position « au port », b. de la position « au port » à la position « au pied », c. de la position « au port » à la position « laissez flotter », d. de la position « laissez flotter » à la position « saisissez le drapeau ». | Démonstration et exécution | 25 min | A0-002 (p. 8-3-3 à 8-3-7) |
| PE4 | Démontrer et expliquer les mouvements suivants et demander aux cadets de les pratiquer : a. marcher et arrêter au pas cadencé avec des drapeaux; b. exécuter une contremarche en spirale avec des drapeaux. | Démonstration et exécution | 35 min | A0-002 (p. 3-6 à 3-8) A0-031 (p. 3-3-1 et 3-3-2) |
| PE5 | Démontrer et expliquer la façon d'effectuer une conversion vers la droite et vers la gauche avec des drapeaux et demander aux cadets de la pratiquer, y compris : a. changer de direction par conversion à partir de la halte; b. changer de direction par conversion en marchant. | Démonstration et exécution | 40 min | A0-002 (p. 8-3-3 à 8-3-7) (p. 8-3-14 à 8-3-18) |
| PE6 | Démontrer et expliquer la façon de faire avancer et de retirer les drapeaux et demander aux cadets de les pratiquer. | Démonstration et exécution | 45 min | A0-002 (p. 8-6-1 à 8-6-3) |

5. Durée

| | |
|---------------------------------|---------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 10 min |
| c. Démonstration et exécution : | 160 min |
| d. Total : | 180 min |

6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter la matière générale de base sur les drapeaux et les gardes de drapeau.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 à 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer et d'expliquer les compétences que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer de l'exercice militaire avec drapeaux et sous supervision.

7. Documents de référence

- a. A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-031 A-PD-202-001/FP-000, Directeur – Cérémonial 2. (1993). *Les Musiques et marches militaires des Forces canadiennes, Instructions sur les musiques*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- c. A0-09200-000/AG-000 Directeur – Histoire et patrimoine. (1999). *Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- d. A0-102 Directeur – Cadets 5. (1999). OAIC 12-05 *Drapeaux et bannières des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. Matériel d'instruction

- a. un drapeau avec une hampe,
- b. un brayer de porte-drapeau consacré.

9. Matériel d'apprentissage

- a. un drapeau avec une hampe,
- b. un brayer de porte-drapeau consacré.

10. Modalités de contrôle. S.O.

11. **Remarques.** Il est recommandé que cette leçon soit donnée en deux séances distinctes. Donner les PE 1 à 4 dans la première séance et les PE 5 et 6 dans la deuxième séance.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C308.02 – DONNER DES COMMANDEMENTS

1. **Rendement.** Donner des commandements.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carte aide-mémoire,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Le cadet doit donner des commandements, y compris :
 - a. utiliser les éléments d'un commandement suivants :
 - (1) l'avertissement,
 - (2) l'exécution;
 - b. mettre en pratique les techniques vocales.

4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|-----|
| PE1 | Démontrer la façon de donner des commandements conformément à l'OCOM M308.02 (Donner des commandements) et demander aux cadets de se pratiquer. | Activité pratique | 50 min | |

5. **Durée**

- | | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Activité pratique : | 50 min |
| c. Total : | 60 min |

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience de donner des commandements dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

7. **Documents de référence**

- a. A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C0-022 (ISBN 0-02-864207-4) Cole, K. (2002). *The Complete Idiot's Guide to Clear Communication*. Indianapolis, Indiana, Alpha Books.
- c. C0-241 Optimal Breathing. (2007). *Posture and Breathing*. Extrait le 12 février 2008 du site <http://breathing.com/articles/posture.htm>.

- d. C0-26 36-2203 Department of the Air Force. (1996). *Drill and Ceremonies*. Lackland Air Force Base, Texas. Secretary of the Air Force.
- 8. **Matériel d'instruction.** Une carte aide-mémoire.
- 9. **Matériel d'apprentissage.** Une carte aide-mémoire.
- 10. **Modalités de contrôle.** S.O.
- 11. **Remarques**
 - a. On doit donner l'occasion aux cadets de donner des commandements et de recevoir une rétroaction durant les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil hebdomadaires et les cérémonies militaires.
 - b. Cet OCOM doit être utilisé comme période supplémentaire pour l'OCOM M308.02 (Donner des commandements).

SECTION 10**OREN 309 – ENSEIGNER UNE LEÇON**

1. **Rendement.** Enseigner une leçon.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet enseigne une leçon de 15 minutes à un groupe de pairs en utilisant :
 - a. un plan de leçon écrit,
 - b. une ou plusieurs méthodes d'instruction appropriées,
 - c. un ou plusieurs matériels didactiques appropriés.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire.** La matière complémentaire liée à l'OREN 309 est conçue pour améliorer l'habileté du cadet à enseigner une leçon :
 - a. OCOM C309.01 (Donner un exposé oral d'une minute),
 - b. OCOM C309.02 (Planifier une leçon),
 - c. OCOM C309.03 (Enseigner une leçon de 15 minutes),
 - d. OCOM C309.04 (Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire),
 - e. OCOM C309.05 (Planifier une leçon d'exercice militaire),
 - f. OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M309.01 – EXPLIQUER LES PRINCIPES D’INSTRUCTION

1. **Rendement.** Expliquer les principes d’instruction.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l’aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit expliquer les principes d’instruction, y compris :
 - a. énumérer les principes d’instruction;
 - b. identifier comment ils sont appliqués dans une leçon.
4. **Point d’enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|--------------------|--------|--------------------|
| PE1 | Décrire les principes d’instruction, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l’intérêt, b. la compréhension, c. l’accentuation, d. la participation, e. le succès, f. la confirmation d’apprentissage. | Exposé interactif | 10 min | A0-055 (p. 13, 14) |
| PE2 | Diriger une activité où les cadets auront à appliquer les principes d’instruction. Nota : Au moins trois postes d’apprentissage doivent être installés. Ils doivent comprendre des renseignements sur l’application des principes d’instruction. | Activité en classe | 40 min | A0-055 (p. 13, 14) |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 10 min
 - b. Exposé interactif : 10 min
 - c. Activité en classe : 40 min
 - d. Total : 60 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter les principes d'instruction et de stimuler leur intérêt.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive pour les cadets d'appliquer les principes d'instruction.

7. **Documents de référence.** A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Manuel de l'instruction individuelle et du système d'éducation des Forces canadiennes. (1997). *Conduite des programmes d'instruction* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. la feuille d'information portant sur le PICCAS,
- b. la feuille de travail portant sur le PICCAS,
- c. du papier,
- d. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Les postes d'apprentissage doivent être installés avant le début de la leçon.
- b. Les cadets doivent être répartis en six groupes et feront le tour de tous les postes pendant l'activité en classe du PE 2.

OCOM M309.02 – IDENTIFIER LES MÉTHODES D'INSTRUCTION

1. **Rendement.** Identifier les méthodes d'instruction.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. décrire les types de leçons suivants :
 - (1) les leçons de connaissance,
 - (2) les leçons d'habiletés;
 - b. énumérer les méthodes d'instruction suivantes :
 - (1) l'exposé interactif,
 - (2) la démonstration et l'exécution,
 - (3) l'activité en classe,
 - (4) l'activité pratique,
 - (5) le jeu,
 - (6) la visite éducative;
 - c. sélectionner une méthode d'instruction appropriée selon un sujet donné.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|-------|--|
| PE1 | Décrire les types de leçons, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. les leçons de connaissance, b. les leçons d'habiletés. | Exposé interactif | 5 min | A0-055 (p. 17 à 22) A0-056 (annexe E) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|--------------------|--------|---------------------|
| PE2 | Diriger une activité où les cadets doivent décrire les méthodes d'instruction, y compris : a. l'exposé interactif, b. la démonstration et l'exécution, c. l'activité en classe, d. l'activité pratique, e. le jeu, f. la visite éducative. | Activité en classe | 25 min | A0-055 (p. 17 à 22) |
| PE3 | Diriger une activité où les cadets doivent sélectionner une méthode d'instruction appropriée pour un sujet donné. | Activité en classe | 20 min | |

5. Durée

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 5 min |
| c. Activité en classe : | 45 min |
| d. Total : | 60 min |

6. Justification

- La méthode de l'exposé interactif a été choisie pour le PE 1 afin de décrire les types de leçons car elle permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions ou en y répondant.
- Une activité en classe a été choisie pour les PE 2 et 3, parce que c'est une façon interactive de renforcer le sujet et de confirmer la compréhension des cadets sur les types de leçons et les méthodes d'instruction.

7. Documents de référence

- A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-056 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. Matériel d'apprentissage

- la liste des sujets de leçons,
- le document de cours sur les méthodes d'instruction.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 4](#) (COREN de l'OREN 309).
11. **Remarques.** S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M309.03 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES D'ART ORATOIRE

1. **Rendement.** Décrire les techniques d'art oratoire.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire les techniques suivantes d'art oratoire :
 - a. le contrôle de la voix,
 - b. la présence physique,
 - c. la préparation.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------|--------|-------------------------------------|
| PE1 | Expliquer les éléments du contrôle de la voix, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la hauteur, b. le ton, c. le volume, d. la vitesse, e. la pause, f. l'articulation. | Exposé interactif | 10 min | C0-192 (p. 16, 85 à 87, 188, 189) |
| PE2 | Discuter des éléments concernant la présence physique, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le langage corporel, b. la tenue et le comportement. | Discussion de groupe | 10 min | C0-192 (p. 16, 103 à 122, 194) |
| PE3 | Expliquer la préparation nécessaire à l'exercice de l'art oratoire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. pratiquer; b. contrôler sa nervosité; c. repérer un visage familier. | Exposé interactif | 5 min | C0-192 (p. 85, 116, 171 à 179, 188) |

5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 15 min |
| c. Discussion de groupe : | 10 min |
| d. Total : | 30 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 3 afin de présenter la matière de base et d'orienter les cadets vers les aspects du contrôle de la voix et de la manière de se préparer à la pratique de l'art oratoire.
 - b. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 2 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur la présence physique lorsqu'on adresse la parole à un groupe.
7. **Documents de référence.** C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage**
- a. du papier,
 - b. des stylos et des crayons.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** S.O.

OCOM M309.04 – DÉCRIRE LES TECHNIQUES DE QUESTIONS

1. **Rendement.** Décrire les techniques de questions.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire les techniques de questions, y compris :
 - a. énumérer les buts des questions;
 - b. énumérer les qualités d'une bonne question;
 - c. définir les types de question, y compris :
 - (1) la question amenant le sujet,
 - (2) la question complémentaire,
 - (3) la question s'adressant à la classe,
 - (4) la question directe,
 - (5) la question de relance.
 - d. énumérer les étapes pour poser des questions tout en enseignant.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|-------|--|
| PE1 | Décrire les buts des questions. | Exposé interactif | 5 min | A0-194 (p. 37) A0-056 (p. 1-47 à 1-48) |
| PE2 | Décrire les qualités d'une bonne question. | Exposé interactif | 5 min | A0-056 (annexe G) A0-057 (1-49 à 1-52) |
| PE3 | Décrire les types de questions, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la question amenant le sujet, b. la question complémentaire, c. la question s'adressant à la classe, d. la question directe, e. la question de relance. | Exposé interactif | 5 min | A0-056 (annexe G) A0-057 (p. 1-48 à 1-49) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|--------------------|--------|-----|
| PE4 | Diriger une activité où les cadets se pratiquent à poser des questions en utilisant la séquence suivante poser la question, donner un temps de réflexion, nommer un cadet pour répondre à la question, réfléchir sur la réponse et féliciter. | Activité en classe | 10 min | |

5. Durée

- | | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 15 min |
| c. Activité en classe : | 10 min |
| d. Total : | 30 min |

6. Justification

- La méthode de l'exposé interactif a été choisie pour les PE 1 à 3 parce qu'elle permet à l'instructeur de décrire les buts, les qualités et les types de questions tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions ou en y répondant.
- Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive d'étoffer le sujet et de confirmer que les cadets ont saisi ce qu'est la technique de questions.

7. Documents de référence

- A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-056 A-P9-050-000/PT-005 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A0-057 A-CR-CCP-913/PT-002 Cadres des instructeurs de cadets, centre d'instruction. (1978). *Méthode d'instruction*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Document de cours sur la séquence à utiliser pour poser des questions.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

OCOM M309.05 – CHOISIR LES AIDES DIDACTIQUES APPROPRIÉES

1. **Rendement.** Choisir les aides didactiques appropriées.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les feuilles de renseignements portant sur le matériel didactique,
 - (2) les feuilles de travail,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. décrire l'utilisation des aides didactiques, y compris :
 - (1) l'instruction,
 - (2) l'apprentissage;
 - b. énumérer les types d'aides didactiques, y compris :
 - (1) le soutien verbal,
 - (2) les appareils audiovisuels,
 - (3) les simulateurs,
 - (4) le matériel de formation;
 - c. sélectionner une aide didactique appropriée selon un sujet donné.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|--------------------|--------|--|
| PE1 | Décrire les aides didactiques, y compris : a. l'instruction, b. l'apprentissage. | Exposé interactif | 5 min | A0-056 (p. 12, 25) A0-058 (p. 15) |
| PE2 | Diriger une activité où les cadets identifient les types d'aide didactique et sélectionnent une aide didactique appropriée pour un sujet donné. | Activité en classe | 45 min | A0-056 (annexe F) A0-058 (annexe E) A0-057 (p. 29 à 40) C0-194 (p. 1–6) |

5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 5 min |
| c. Activité en classe : | 45 min |
| d. Total : | 60 min |

6. **Justification**

- a. La méthode de l'exposé interactif a été choisie pour le PE 1 afin de présenter les aides didactiques car elle permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions ou en y répondant.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive de présenter aux cadets les différents types d'aide didactique et de confirmer que les cadets ont saisi la matière présentée.

7. **Documents de référence**

- a. A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et d'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-059-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et d'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- c. A0-057 A-CR-CCP-913/PT-002 Cadres des instructeurs de cadets, centre d'instruction. (1978). *Méthode d'instruction*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- d. A0-058 A-P9-050-000/PT-004 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (1999). *Système de l'instruction individuelle et d'éducation des Forces canadiennes* (vol. 4). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- e. C0-194 Dynamic Flight, Inc. *Instructional Aids and Training Technologies*. (2003). Extrait le 20 mars 2008 du site http://www.dynamicflight.com/avcfibook/inst_aids/.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un chronomètre,
- c. un dispositif de signalisation.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. les feuilles de renseignements portant sur le matériel didactique,
- b. les feuilles de travail,
- c. des feuilles pour tableau de papier,
- d. des marqueurs de couleur,
- e. des stylos ou des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 4](#) (COREN de l'OREN 309).
11. **Remarques.** Des exemples de matériel d'instruction disponible aux corps de cadets devraient être utilisés durant cette leçon.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M309.06 – PLANIFIER UNE LEÇON

1. **Rendement.** Planifier une leçon.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une description de leçon,
 - (2) un guide pédagogique,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. rechercher la matière de la leçon;
 - b. élaborer un plan de la leçon.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|--------|---|
| PE1 | Expliquer comment rechercher la matière de la leçon en identifiant les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. un objectif de compétence (OCOM) et une description de leçon, b. un guide pédagogique, c. des documents de référence. | Exposé interactif | 10 min | A0-056 (p. 22, 23) |
| PE2 | Expliquer comment préparer une leçon en : <ol style="list-style-type: none"> a. choisissant un endroit pour la leçon; b. préparant l'endroit. | Exposé interactif | 5 min | C0-192 (p. 171 à 179) C0-193 (p. 108, 109) |
| PE3 | Décrire le format du plan de leçon, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l'introduction, b. le corps, c. la conclusion. | Exposé interactif | 10 min | |
| PE4 | Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon. Nota : Les cadets doivent choisir leur sujet dans la liste des sujets de 15 minutes approuvés. | Activité pratique | 25 min | A0-056 (p. 22, 23, annexe E) |

5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 25 min |
| c. Activité pratique : | 25 min |
| d. Total : | 60 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de présenter la matière de base sur la façon de rechercher la matière de la leçon et de préparer une leçon.
- b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 4 pour permettre aux cadets de planifier une leçon dans un environnement structuré et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences de planification de leçon et servira à la préparation de l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).

7. **Documents de référence**

- a. A0-056 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.
- c. C0-193 (ISBN 1-890460-02-8) Jenson, E. (1999). *Super Teaching : Mastering Strategies for Building Trainee Success*. San Diego, Californie, The Brain Store Inc.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. la liste des sujets de 15 minutes approuvés.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une description de leçon,
- b. un guide pédagogique,
- c. une liste de contrôle de planification d'une leçon,
- d. du papier,
- e. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 4](#) (COREN de l'OREN 309).

11. **Remarques**

- a. Le présent OCOM doit être enseigné au moins une semaine avant l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).
- b. L'OCOM C309.02 (Planifier une leçon) peut être prévu comme du temps additionnel au présent OCOM.

OCOM M309.07 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES

1. **Rendement.** Enseigner une leçon de 15 minutes.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis : De la supervision.
 - b. Éléments non permis : De l'aide.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit enseigner une leçon de 15 minutes à un groupe de cadets, y compris :
 - a. un plan de leçon écrit,
 - b. une ou plusieurs méthodes d'instruction appropriées,
 - c. un ou plusieurs matériels didactiques appropriés.
4. **Point d'enseignement.** Demander aux cadets d'enseigner une leçon de 15 minutes.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Activité pratique : | 85 min |
| c. Total : | 90 min |
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de perfectionner les techniques d'enseignement dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence.** A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction.
9. **Matériel d'apprentissage**
 - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
 - b. un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction.
10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 4](#) (COREN de l'OREN 309).
11. **Remarques.** Du temps additionnel pour cet OCOM est disponible à l'OCOM C309.03 (Enseigner une leçon de 15 minutes).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C309.01 – DONNER UN EXPOSÉ ORAL D'UNE MINUTE

1. **Rendement.** Donner un exposé oral d'une minute.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) la liste des sujets approuvés,
 - (2) de la supervision.
 - b. Éléments non permis : de l'aide.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit donner un exposé oral d'une minute.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------|--------|--|
| PE1 | Réviser les techniques d'art oratoire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. les éléments du contrôle de la voix, b. les éléments de la présence physique, c. la préparation. | Discussion de groupe | 15 min | C0-192 (p. 85 à 98, 99 à 124, 183 à 210) |
| PE2 | Expliquer les attentes d'un exposé oral d'une minute. | Exposé interactif | 10 min | |
| PE3 | Diriger une activité où les cadets doivent donner un exposé oral d'une minute. | Activité pratique | 25 min | |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 10 min
 - b. Discussion de groupe : 15 min
 - c. Exposé interactif : 10 min
 - d. Activité pratique : 25 min
 - e. Total : 60 min

6. **Justification**

- a. La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments au sujet de l'art oratoire.
- b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 2 car il permet à l'instructeur d'expliquer les attentes d'un exposé oral d'une minute effectué par les cadets.
- c. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive d'aider les cadets à parfaire leurs compétences en art oratoire dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

7. **Documents de référence**

- a. C0-195 (ISBN 1-890460-03-6) Jensen, E. (1998). *Trainer's Bonanza : Over 1000 Fabulous Tips & Tools*. San Diego, Californie, The Brain Store.
- b. C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. la liste des sujets approuvés,
- b. le formulaire de rétroaction de l'exposé oral.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. La présentation du PE 3 doit être planifiée pour une soirée d'instruction distincte ultérieure à celle où les PE 1 et 2 sont donnés.
- b. Le présent OCOM doit être donné après l'OCOM M309.03 (Décrire les techniques d'art oratoire) et avant l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon).

OCOM C309.02 – PLANIFIER UNE LEÇON

1. **Rendement.** Planifier une leçon.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une description de leçon,
 - (2) un guide pédagogique,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. rechercher la matière de la leçon;
 - b. choisir un format de plan de leçon;
 - c. rédiger un plan de la leçon.
4. **Point d'enseignement.** Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Activité pratique : | 50 min |
| c. Total : | 60 min |
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour permettre aux cadets de planifier une leçon dans un environnement structuré et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences de planification de leçon et servira à la préparation de l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).
7. **Documents de référence**
 - a. A0-056 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2001). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 5). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
 - b. C0-192 (ISBN 0-9695066-2-7) Bender, P. (2000). *Secrets of Power Presentations*. Toronto, Ontario, The Achievement Group.
 - c. C0-193 (ISBN 1-890460-02-8) Jenson, E. (1999). *Super Teaching : Mastering Strategies for Building Trainee Success*. San Diego, Californie, The Brain Store Inc.
8. **Matériel d'instruction.** S.O.
9. **Matériel d'apprentissage**
 - a. une description de leçon,

b. un guide pédagogique.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

a. Cet OCOM peut être utilisé comme période supplémentaire pour l'OCOM M309.06 (Planifier une leçon).

b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

OCOM C309.03 – ENSEIGNER UNE LEÇON DE 15 MINUTES

1. **Rendement.** Enseigner une leçon de 15 minutes.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis : De la supervision.
 - b. Éléments non permis : De l'aide.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit enseigner une leçon de 15 minutes à un groupe de cadets, y compris :
 - a. un plan de leçon écrit,
 - b. une ou plusieurs méthodes d'instruction appropriées,
 - c. un ou plusieurs matériels didactiques appropriés.
4. **Point d'enseignement.** Demander aux cadets d'enseigner une leçon de 15 minutes.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Activité pratique : | 85 min |
| c. Total : | 90 min |
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de perfectionner les techniques d'enseignement dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence.** A0-055 A-P9-050-000/PT-006 Directeur – Politique d'instruction et d'éducation. (2002). *Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** un formulaire d'évaluation sur l'instruction.
9. **Matériel d'apprentissage**
 - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
 - b. un formulaire d'évaluation sur l'instruction.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
 - a. Cet OCOM peut être utilisé comme période supplémentaire pour l'OCOM M309.07 (Enseigner une leçon de 15 minutes).
 - b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C309.04 – IDENTIFIER LES FORMATIONS POUR L'INSTRUCTION D'EXERCICE MILITAIRE

1. **Rendement.** Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).
3. **Norme.** Le cadet doit identifier les formations suivantes pour une instruction d'exercice militaire :
 - a. un rang,
 - b. un demi-cercle,
 - c. une formation en U.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|----------------------|
| PE1 | Décrire les formations suivantes pour l'instruction d'exercice militaire : <ol style="list-style-type: none"> a. un rang, b. un demi-cercle, c. une formation en U. | Exposé interactif | 5 min | A0-002 (p. 1-1-7) |
| PE2 | Démontrer la procédure pour former un U et reformer une escouade. | Démonstration | 20 min | A0-002 (p. 3-22) |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 5 min
 - b. Exposé interactif : 5 min
 - c. Démonstration : 20 min
 - d. Total : 30 min

6. **Justification**
 - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE1 afin de présenter les formations utilisées lors d'une instruction d'exercice militaire.
 - b. La méthode d'instruction par démonstration a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer les procédures pour former un U et reformer une escouade.

7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** S.O.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques.** S.O.

OCOM C309.05 – PLANIFIER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE

1. **Rendement.** Planifier une leçon d'exercice militaire.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une description de leçon,
 - (2) un guide pédagogique,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. identifier la séquence d'instruction d'exercice militaire;
 - b. rédiger un plan de la leçon d'exercice militaire.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|------------------------------|
| PE1 | Décrire la séquence d'instruction d'exercice militaire, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l'introduction, b. le corps, c. la confirmation de fin de leçon, d. la conclusion. | Exposé interactif | 10 min | A0-002 (p. 1-1-4 à 1-1-8) |
| PE2 | Réviser le processus de planification de la leçon. | Exposé interactif | 10 min | |
| PE3 | Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon d'exercice militaire. | Activité pratique | 30 min | |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 10 min
 - b. Exposé interactif : 20 min
 - c. Activité pratique : 30 min
 - d. Total : 60 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de présenter la séquence d'instruction d'exercice militaire et pour stimuler leur intérêt dans la planification d'une leçon d'exercice militaire.
- b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3 pour orienter les cadets dans le processus de planification d'une leçon d'exercice militaire.

7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. la liste des sujets approuvés de 15 minutes pour l'exercice militaire.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. un document de cours sur la planification d'une leçon,
- b. un plan de leçon d'exercice militaire vierge,
- c. une liste de contrôle de plan de leçon d'exercice militaire vierge,
- d. une description de leçon,
- e. un guide pédagogique,

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Le présent OCOM doit être enseigné au moins une semaine avant l'OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes).

OCOM C309.06 – ENSEIGNER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE DE 15 MINUTES

1. **Rendement.** Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis : De la supervision.
 - b. Éléments non permis : De l'aide.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, le cadet doit enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes à un groupe de ses pairs en utilisant :
 - a. un plan de leçon écrit,
 - b. la séquence d'instruction d'exercice militaire.
4. **Point d'enseignement.** Superviser pendant que les cadets enseignent une leçon d'exercice militaire de 15 minutes.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Activité pratique : | 85 min |
| c. Total : | 90 min |
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de perfectionner les techniques d'instruction d'exercice militaire dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction.** Un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction de l'exercice militaire.
9. **Matériel d'apprentissage.** Un formulaire d'évaluation sur les techniques d'instruction de l'exercice militaire.
10. **Modalités de contrôle.** S.O.
11. **Remarques**
 - a. Le présent OCOM doit être donné après l'OCOM C309.04 (Identifier les formations pour l'instruction d'exercice militaire) et l'OCOM C309.05 (Planifier une leçon d'exercice militaire).
 - b. Du temps additionnel peut être nécessaire pour les classes dont la taille est supérieure à cinq cadets.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 11**OREN 311 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ**

1. **Rendement.** Participer à une activité récréative de biathlon d'été.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) des lunettes de sécurité,
 - (3) un tapis de tir,
 - (4) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (5) des contenants pour les plombs,
 - (6) une cible de carabine à air comprimé pour le biathlon (BART),
 - (7) de la supervision,
 - (8) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales :
 - (1) un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8,
 - (2) un parcours de course d'environ 1000 m.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité récréative de biathlon d'été, y compris :
 - a. courir un parcours d'environ 1000 m;
 - b. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
 - c. courir un deuxième parcours d'environ 1000 m;
 - d. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
 - e. courir un troisième parcours d'environ 1000 m;
 - f. terminer la course.
4. **Remarques**
 - a. Le cadet doit avoir terminé l'OREN 111 (Participer à une activité de biathlon d'été) et l'OREN 211 (Participer à des activités compétitives de biathlon d'été, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 9) avant de participer à cet OREN.
 - b. Les cadets qui ont de la difficulté à pomper la carabine à air comprimé des cadets peuvent recevoir de l'aide.

5. Matière complémentaire

- a. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
 - (1) l'OREN 211 (Participer à des activités compétitives de biathlon d'été, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 9),
 - (2) l'OREN 111 (Participer à des activités récréatives de biathlon d'été).
- b. L'OREN 311 (Participer à une activité récréative de biathlon d'été) est un ensemble pédagogique complémentaire qui vise à donner une occasion aux cadets de participer à des activités récréatives de biathlon d'été.
- c. Les OREN 311, 211 et 111 se limitent à un total de neuf périodes par année d'instruction.

OCOM C311.01 – PRATIQUER LA VISÉE ET LE TIR À LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS APRÈS UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

1. **Rendement.** Pratiquer la visée et le tir à la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) des lunettes de sécurité,
 - (3) un tapis de tir,
 - (4) une cible de carabine à air comprimé pour le biathlon (BART),
 - (5) de la supervision,
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales :
 - (1) un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8,
 - (2) un terrain de sport, un gymnase ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit pratiquer la visée et le tir de la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique, y compris :
 - a. les techniques de respiration,
 - b. l'alignement naturel.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|-------|------------------|
| PE1 | Conformément à l'OCOM C206.02 (Pratiquer les techniques de visée, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6), réviser : <ol style="list-style-type: none"> a. l'importance de la respiration contrôlée pour le tir de précision, b. la façon d'obtenir une séquence de respiration contrôlée. | Exposé interactif | 5 min | A0-027 (p. 2-12) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|---------------------------------|
| PE2 | <p>Conformément à l'OCOM C206.03 (Pratiquer les techniques de tir, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 6), réviser l'alignement naturel des mires, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. prendre une position de tir couchée confortable; b. trouver une image de visée; c. fermer les deux yeux; d. prendre des respirations normales afin de relâcher les muscles; e. regarder au travers des mires à un moment confortable; f. ajuster la position du corps afin d'obtenir une image de visée appropriée; g. passer à l'étape du tir. | Exposé interactif | 5 min | A0-027 (p. 1-5-7) |
| PE3 | <p>Diriger une séance d'échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. étirer les muscles; b. augmenter graduellement la respiration et le rythme cardiaque; c. agrandir les capillaires pour compenser l'augmentation du flux sanguin; d. augmenter la température des muscles pour faciliter la réaction du tissu musculaire. | Activité pratique | 5 min | C0-002 (p. 109 à 113) C0-089 |
| PE4 | <p>Diriger une activité où les cadets doivent pratiquer la visée et le tir de la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les techniques de respiration, b. l'alignement naturel. | Activité pratique | 60 min | C0-149 |
| PE5 | <p>Diriger une séance de récupération qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers destinés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. permettre au corps de récupérer lentement après une activité physique et aider à prévenir les blessures; b. préparer les appareils respiratoire et cardiovasculaire à retourner à leur rythme normal; c. étirer les muscles. | Activité pratique | 5 min | C0-002 (p. 109 à 113) C0-089 |

5. Durée

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 10 min |
| c. Activité pratique : | 70 min |
| d. Total : | 90 min |

6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de réviser les techniques de visée et de tir.
- Une activité pratique a été choisie pour les PE 3 à 6 parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience de la visée et du tir de la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique.

7. Documents de référence

- A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C0-002 (ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). *Straight Talk About Children and Sport : Advice for Parents, Coaches, and Teachers*. Oakville, Ontario, Mosaic Press.
- C0-089 (ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching : 20th Anniversary* (éd. rév.). Bolinas, Californie, Shelter Publications, Inc.
- C0-149 Biathlon Canada. (2005). *Les ours du biathlon : Programme d'entraînement communautaire*. Ottawa, Ontario, Biathlon Canada.

- Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. Matériel d'apprentissage

- une carabine à air comprimé des cadets,
- des lunettes de sécurité,
- un tapis de tir,
- un cadre de cible,
- une BART,
- des pièces de monnaie.

10. Modalités de contrôle. S.O.

- Remarques.** Cette leçon doit être enseignée avant l'OCOM C311.02 (Participer à une activité récréative de biathlon d'été).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C311.02 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE BIATHLON D'ÉTÉ

1. **Rendement.** Participer à une activité récréative de biathlon d'été.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une carabine à air comprimé des cadets,
 - (2) des lunettes de sécurité,
 - (3) un tapis de tir,
 - (4) des plombs de carabine à air comprimé,
 - (5) des contenants pour les plombs,
 - (6) une cible de carabine à air comprimé pour le biathlon (BART),
 - (7) de la supervision,
 - (8) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales :
 - (1) Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, partie 1, section 8,
 - (2) Un parcours de course d'environ 1000 m.
3. **Norme.** Le cadet doit participer à une activité récréative de biathlon d'été, y compris :
 - a. courir un parcours d'environ 1000 m;
 - b. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
 - c. courir un deuxième parcours d'environ 1000 m;
 - d. effectuer un exercice de tir de groupement de cinq à huit coups dans le but d'atteindre les cinq cibles de la cible BART;
 - e. courir un troisième parcours d'environ 1000 m;
 - f. terminer la course.
4. **Point d'enseignement**
 - a. Expliquer les éléments d'une activité récréative de biathlon d'été, y compris :
 - (1) la composition,
 - (2) le déroulement du cours,
 - (3) les règles et règlements,
 - (4) le pointage,
 - (5) les pénalités,

(6) les zones interdites.

- b. Diriger un échauffement qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers.
- c. Diriger une activité récréative de biathlon d'été conformément au paragraphe 3.
- d. Diriger une session de récupération qui consiste à faire des exercices cardiovasculaires légers.

5. **Durée**

- a. Introduction/Conclusion : 10 min
- b. Activité pratique : 170 min
- c. Total : 180 min

6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de participer à un biathlon d'été récréatif. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances du biathlon et à la promotion du conditionnement physique dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

- a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur – Cadets 3. (2001). *Programme de tir de précision des cadets, Manuel de référence*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A0-036 Cadets Canada. (Sans date). *Mouvement des cadets du Canada, Série de championnats du biathlon*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- c. A0-098 Directeur – Cadets 4. (2007). OAIC 14-42 *Programme commun de biathlon*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- d. C0-002 (ISBN 0-88962-630-8) LeBlanc, J. et Dickson, L. (1997). *Straight Talk About Children and Sport : Advice for Parents, Coaches, and Teachers*. Oakville, Ontario, Mosaic Press.
- e. C0-089 (ISBN 0-936070-22-6) Anderson, B. (2000). *Stretching : 20th Anniversary* (éd. rév.). Bolinas, Californie, Shelter Publications, Inc.

8. **Matériel d'instruction**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. des lunettes de sécurité,
- c. un tapis de tir,
- d. des feuilles de pointage de biathlon,
- e. des feuilles de contrôle de parcours,
- f. des feuilles de notation du champ de tir,
- g. des plombs de carabine à air comprimé,
- h. des contenants pour les plombs,
- i. une cible de carabine à air comprimé de biathlon,
- j. un tableau d'affichage,
- k. des chronomètres.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une carabine à air comprimé des cadets,
- b. des bretelles de carabine à air comprimé des cadets,
- c. des lunettes de sécurité,
- d. un tapis de tir,
- e. des plombs de carabine à air comprimé,
- f. des contenants pour les plombs,
- g. des cibles de carabine à air comprimé de biathlon.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** L'OCOM C311.01 (Pratiquer la visée et le tir à la carabine à air comprimé des cadets après une activité physique) doit être enseigné avant de faire cette activité.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 12

OREN X20 – PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FAMILIARISATION DES FAC

1. **OREN X20 – Participer à des activités de familiarisation des FAC**

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans la publication A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase un.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 13**OREN 321 – GRÉER UN DISPOSITIF DE LEVAGE**

1. **Rendement.** Gréer un dispositif de levage.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une trousse de bigue à deux montants (conformément au chapitre 2, [annexe C](#), [appendice 1](#)),
 - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
 - (3) un casque de protection,
 - (4) un couteau avec cordon,
 - (5) de la supervision,
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue à deux montants, y compris :
 - a. gréer;
 - b. répondre aux commandements;
 - c. dégréer.
4. **Remarques.** S.O.
5. **Matière complémentaire**
 - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 321 est conçue pour améliorer les connaissances des cadets sur les dispositifs de levage par l'entremise d'un certain nombre d'activités :
 - (1) l'OCOM C321.01 (Gréer une bigue à deux montants),
 - (2) l'OCOM C321.02 (Gréer un mât de levage),
 - (3) l'OCOM C321.03 (Gréer une bigue),
 - (4) l'OCOM C321.04 (Faire une pomme de lance-amarre),
 - (5) l'OCOM C321.05 (Faire un nœud de tête de turc).
 - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
 - (1) l'OCOM C221.01 (Faire une épissure renversée, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 11),
 - (2) l'OCOM C221.02 (Effectuer une épissure à œil, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 11),

- (3) l'OCOM C221.03 (Effectuer une épissure longue, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 11),
 - (4) l'OCOM C121.01 (Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure à demi-nœuds, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10),
 - (5) l'OCOM C121.02 (Surlier l'extrémité d'un cordage à l'aide d'une surliure bridée, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10),
 - (6) l'OCOM C121.03 (Effectuer un nœud de fouet, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10),
 - (7) l'OCOM C121.04 (Effectuer une demi-clé à transfiler, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 10).
- c. Lorsque l'instruction complémentaire des phases précédentes est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la ou les descriptions de la leçon et le ou les guides pédagogiques appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 321 se limite à un total de 12 périodes. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser toutes les 12 périodes.

OCOM M321.01 – DÉCRIRE LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DE DISPOSITIFS DE LEVAGE

1. **Rendement.** Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit décrire les mesures de sécurité relatives à l'utilisation des dispositifs de levage, y compris :
 - a. les pratiques sécuritaires,
 - b. l'équipement de sécurité personnel,
 - c. les zones de danger.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|--------|--|
| PE1 | <p>Discuter des mesures de sécurité et de l'équipement de sécurité nécessaires pour l'utilisation des dispositifs de levage, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. les pratiques sécuritaires, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) la conduite personnelle, (2) l'habillement, (3) l'utilisation de l'équipement de gréement; b. l'équipement de sécurité personnel, y compris : <ol style="list-style-type: none"> (1) le casque de protection, (2) les bottes de cadet distribuées, (3) le couteau avec cordon. | Exposé interactif | 15 min | A1-004 (p. 4-5, 4-7, 4-11, 4-12) C1-131 (ch. 6, p. 9) |
| PE2 | <p>Décrire les zones de danger de la bigue à deux montants, de la bigue et du mât de levage, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. où elles se situent, b. le moment où elles sont devenues effectives. | Exposé interactif | 10 min | C1-131 (ch. 6, p. 4) |

5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 25 min |
| c. Total : | 30 min |

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter les mesures de sécurité relatives à l'utilisation des dispositifs de levage.

7. **Documents de référence**

- a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
 - b. C1-13igue navale du Canada. (2008). *NLP 101 Flotilla and Provincial Seamanship Competition Manual*. Toronto, Ontario, Ligue navale du Canada.
8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours portant sur les zones de sécurité.
10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 5](#) (COREN de l'OREN 321).
11. **Remarques.** Cet OCOM doit être enseigné avant l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants).

OCOM M321.02 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS

1. **Rendement.** Gréer une bigue à deux montants.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une trousse de bigue à deux montants (conformément au chapitre 2, [annexe C](#), [appendice 1](#)),
 - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
 - (3) des casques de protection,
 - (4) un couteau avec cordon,
 - (5) de la supervision,
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue à deux montants, y compris :
 - a. décrire son utilité;
 - b. identifier les parties;
 - c. gréer;
 - d. répondre aux commandements;
 - e. dégréer.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|-------|----------------------|
| PE1 | Expliquer l'utilité de la bigue à deux montants, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. lever une charge qu'il n'est pas nécessaire de pivoter; b. lever une charge à partir d'une jetée jusqu'au navire. | Exposé interactif | 5 min | C1-049 (p. 197, 198) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------------|--------|-------------------------|
| PE2 | Décrire les parties de la bigue à deux montants, y compris : a. les espars, b. le brêlage du sommet, c. la balancine, d. le palan principal, e. la poulie de tête (pour le garant du palan principal), f. les estropes, g. le palan d'écart, h. les palans de pied, i. le câble de halage, j. la martingale (si installée), k. les sabots (si installés). | Exposé interactif | 10 min | C1-049 (p. 197) |
| PE3 | Démontrer comment faire un nœud d'anguille et demander aux cadets de le pratiquer. | Démonstration et exécution | 20 min | C1-064 (p. 98, 99) |
| PE4 | Démontrer la façon d'obstruer le guindant et demander aux cadets de la mettre en pratique. | Démonstration et exécution | 20 min | C1-003 (p. 170, 171) |
| PE5 | Décrire ce qu'il faut faire en réponse aux commandements suivants : a. border; b. choquer; c. tenir bon; d. sécuriser; e. amarrer; f. aisément; g. rondement. | Exposé interactif | 15 min | A1-004 (p. 3-21 à 3-28) |
| PE6 | Démontrer la façon de gréer une bigue à deux montants et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe. | Démonstration et exécution | 20 min | C1-049 (p. 205 à 207) |
| PE7 | Demander aux cadets, en tant que membre d'un groupe, d'utiliser la bigue à deux montants, y compris : a. lever la bigue à deux montants; b. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins; c. soulever la charge; d. fixer le brin de manœuvre; e. abaisser la charge; | Activité pratique | 40 min | C1-049 (p. 210) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------------|--------|-----|
| | f. abaisser la bigue à deux montants. Nota : Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de quatre cadets. | | | |
| PE8 | Démontrer la façon de dégréer une bigue à deux montants et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe. | Démonstration et exécution | 10 min | |

5. Durée

| | | |
|----|------------------------------|---------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 30 min |
| c. | Démonstration et exécution : | 70 min |
| d. | Activité pratique : | 40 min |
| e. | Total : | 150 min |

6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2 et 5 afin de présenter et de montrer l'utilité de la bigue à deux montants, le matériel de base nécessaire et la mise en pratique des commandements pour gréer une bigue à deux montants.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 3, 4, 6 et 8, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter la bigue à deux montants, de démontrer les procédures et d'observer les cadets mettre en pratique les compétences de gréement et de dégréement.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 7, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation des bigues à deux montants dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences en matelotage et au travail d'équipe dans un environnement amusant et stimulant.

7. Documents de référence

- C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-064 (ISBN 1-55267-986-1) Budworth, G. (2001). *The Ultimate Encyclopedia of Knots & Ropework*. Londres, Angleterre, Anness Publishing Limited.
- C1-131 Ligue navale du Canada. (2008). *NLP 101 Flotilla and Provincial Seamanship Competition Manual*. Toronto, Ontario, Ligue navale du Canada.

8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- une trousse de bigue à deux montants,
- une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

- d. des cônes,
- e. un sifflet,
- f. un chronomètre,
- g. des cartes de pièces,
- h. une photo ou un modèle réduit d'une bigue à deux montants,
- i. une feuille de pointage portant sur la bigue à deux montants.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une trousse de bigue à deux montants,
- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un croc,
- d. des casques de protection,
- e. des bottes de cadet distribuées,
- f. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 5](#) (COREN de l'OREN 321).

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM doit être enseigné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).
- b. Cet OCOM peut être enseigné en cinq périodes consécutives dans une journée d'instruction de fin de semaine ou deux soirées d'instruction. La première soirée d'instruction doit porter sur les PE 1 à 4, pour un total de deux périodes. La deuxième soirée d'instruction doit porter sur les PE 5 à 8, pour un total de trois périodes.

OCOM C321.01 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS

1. **Rendement.** Gréer une bigue à deux montants.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une trousse de bigue à deux montants (conformément au chapitre 2, [annexe C](#), [appendice 1](#)),
 - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
 - (3) des casques de protection,
 - (4) un couteau avec cordon,
 - (5) de la supervision,
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue à deux montants, y compris :
 - a. gréer;
 - b. répondre aux commandements;
 - c. dégréer.
4. **Point d'enseignement.** Superviser les cadets pendant qu'ils effectuent le gréement d'une bigue à deux montants, en tant que membre d'un groupe.
5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Activité pratique : | 80 min |
| c. Total : | 90 min |
6. **Justification.** Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets au gréement d'une bigue à deux montants dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.
7. **Documents de référence.** C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
8. **Matériel d'instruction**
 - a. une trousse de bigue à deux montants,
 - b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins.
9. **Matériel d'apprentissage**
 - a. une trousse de bigue à deux montants,

- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un casque de protection,
- d. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM peut être utilisé comme période de pratique supplémentaire pour l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants).
- b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

OCOM C321.02 – GRÉER UN MÂT DE LEVAGE

1. **Rendement.** Gréer un mât de levage.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une trousse de mât de levage (conformément au chapitre 2, [annexe C](#), [appendice 1](#)),
 - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
 - (3) des casques de protection,
 - (4) un couteau avec cordon,
 - (5) de la supervision,
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer un mât de levage, y compris :
 - a. expliquer son utilité;
 - b. identifier les parties;
 - c. gréer;
 - d. répondre aux commandements;
 - e. dégréer.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|-------|--|
| PE1 | Expliquer l'utilité d'un mât de levage, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. lever des objets lourds à bord des navires lorsqu'une grue ou d'autres dispositifs de levage ne sont pas disponibles; b. lever des objets lourds à terre lorsque des dispositifs de levage, comme des outils hydrauliques, ne sont pas disponibles. | Exposé interactif | 5 min | C1-047 (p. 3-192) C1-049 (p. 194, 195) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------------|--------|--|
| PE2 | <p>Identifier les parties du mât de levage, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le martinet d'apiquage (étai-amont), b. les haubans latéraux, c. le palan principal, d. l'espar, e. le dispositif antigiratoire, f. la poulie de tête (pour le garant du palan principal), g. les estropes, h. les palans de pied, i. le câble de halage, j. la martingale (si installée), k. le sabot (si installé), l. les butoirs ou les colliers de cordage (si installés). | Exposé interactif | 15 min | <p>C1-047 (p. 3-193 à 3-202)</p> <p>C1-049 (p. 195, 199 à 201)</p> |
| PE3 | <p>Décrire les mesures à prendre lorsqu'on répond aux commandements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. border, b. choquer, c. tenir bon, d. sécuriser, e. amarrer, f. aisément, g. rondement. | Exposé interactif | 15 min | A1-004 (p. 3-21 à 3-28) |
| PE4 | Démontrer la façon de gréer un mât de levage et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe. | Démonstration et exécution | 20 min | C1-047 (p. 3-201) |
| PE5 | <p>Demander aux cadets, en tant que membre d'un groupe, d'utiliser le mât de levage, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins; b. soulever la charge; c. abaisser la charge; d. décrocher la charge. <p>Nota : Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de quatre cadets.</p> | Activité pratique | 75 min | |
| PE6 | Démontrer la façon de dégréer un mât de levage et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe. | Démonstration et exécution | 10 min | |

5. Durée

| | | |
|----|------------------------------|---------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 35 min |
| c. | Démonstration et exécution : | 30 min |
| d. | Activité pratique : | 75 min |
| e. | Total : | 150 min |

6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de démontrer l'utilité du mât de levage, ses parties et les commandements de gréement.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 4 et 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter le mât de levage, de démontrer les procédures et d'observer les cadets effectuer le gréement et le dégréement d'un mât de levage.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation d'un mât de levage dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.

7. Documents de référence

- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C1-047 (ISBN 0-11-772695-8) Command of the Defence Council. (1995). *BR 67 Admiralty Manual of Seamanship*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- une trousse du mât de levage,
- une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- des cônes,
- des cartes de pièces,
- une photo ou un modèle de mât de levage,
- une feuille de pointage portant sur le mât de levage,
- un sifflet,
- un chronomètre.

9. Matériel d'apprentissage

- une trousse de mât de levage,

- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un croc,
- d. des casques de protection,
- e. des bottes de cadet distribuées,
- f. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM doit être enseigné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).
- b. Les cadets doivent porter les bottes de cadet et les casques de protection distribués pendant l'utilisation du mât de levage.

OCOM C321.03 – GRÉER UNE BIGUE

1. **Rendement.** Gréer une bigue.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) une trousse de bigue (conformément au chapitre 2, [annexe C](#), [appendice 1](#)),
 - (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
 - (3) des casques de protection,
 - (4) un couteau avec cordon,
 - (5) de la supervision,
 - (6) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue, y compris :
 - a. expliquer son utilité;
 - b. identifier les parties;
 - c. gréer;
 - d. répondre aux commandements;
 - e. dégréer.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|-------------------|-------|---|
| PE1 | <p>Expliquer l'utilité de la bigue, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. lever des objets lourds à bord des navires lorsqu'une grue ou un mât de levage n'est pas disponible; b. lever des objets lourds à terre lorsque des dispositifs de levage, comme des outils hydrauliques, ne sont pas disponibles. | Exposé interactif | 5 min | A1-004 (p. 5-102) C1-049 (p. 194) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------------|--------|--|
| PE2 | <p>Identifier les parties de la bigue, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le brêlage du sommet, b. les espars, c. le palan principal, d. le palan d'écart, e. la poulie de tête (pour le garant du palan principal), f. les estropes, g. les sabots (si installés), h. les butoirs ou les colliers de cordage (si installés). | Exposé interactif | 15 min | <p>A1-004 (p. 5-102)</p> <p>C1-047 (p. 3-196 à 3-198, 3-204)</p> <p>C1-049 (p. 200, 201, 207, 208)</p> |
| PE3 | <p>Décrire les mesures à prendre lorsqu'on répond aux commandements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. border; b. choquer; c. tenir bon; d. sécuriser; e. amarrer; f. aisément; g. rondement. | Exposé interactif | 15 min | A1-004 (p. 3-21 à 3-28) |
| PE4 | Démontrer la façon de gréer une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe. | Démonstration et exécution | 20 min | C1-049 (p. 207, 208) |
| PE5 | <p>Démontrer la façon d'utiliser une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins; b. soulever la charge; c. abaisser la charge; d. décrocher la charge. <p>Nota : Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de trois cadets.</p> | Activité pratique | 75 min | |
| PE6 | Démontrer la façon de dégréer une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe. | Démonstration et exécution | 10 min | |

5. Durée

| | |
|---------------------------------|---------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 35 min |
| c. Démonstration et exécution : | 30 min |
| d. Activité pratique : | 75 min |
| e. Total : | 150 min |

6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de démontrer l'utilité de la bigue, ses parties et les commandements de gréement.
- La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 4 et 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter la bigue, de démontrer les procédures et d'observer les cadets effectuer le gréement et le dégréement d'une bigue.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation d'une bigue dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.

7. Documents de référence

- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-047 (ISBN 0-11-772695-8) Royal Navy. (1995). *BR 67 Admiralty Manual of Seamanship*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- une trousse de bigue,
- une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- des cônes,
- un sifflet,
- un chronomètre,
- des cartes de pièces,
- une photo ou un modèle de bigue à deux montants,
- une feuille de pointage portant sur la bigue à deux montants.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. une trousse de bigue,
- b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,
- c. un croc,
- d. des casques de protection,
- e. des bottes de cadet distribuées,
- f. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cet OCOM doit être donné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).
- b. Les cadets doivent porter les bottes de cadet et les casques de protection distribués pendant l'utilisation de la bigue.

OCOM C321.04 – FAIRE UNE POMME DE LANCE-AMARRE

1. **Rendement.** Faire une pomme de lance-amarre.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) du cordage,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit faire une pomme de lance-amarre.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------------|--------|-----------------------------------|
| PE1 | Expliquer l'utilité de la pomme de lance-amarre. | Exposé interactif | 5 min | A1-004 (p. 5-34, 5-35) |
| PE2 | Démontrer la façon de faire une pomme de lance-amarre et demander aux cadets de la mettre en pratique. | Démonstration et exécution | 45 min | A1-004 (p. 5-35) C1-102 |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 10 min
 - b. Exposé interactif : 5 min
 - c. Démonstration et exécution : 45 min
 - d. Total : 60 min
6. **Justification**
 - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'expliquer l'utilité de la pomme lance-amarre.
 - b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la façon de faire une pomme lance-amarre, tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre en pratique cette compétence sous supervision.
7. **Documents de référence**
 - a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
 - b. C1-102 Fukahara, D. (2002). *Fancy Knotting : An Introduction*. Vancouver, Colombie-Britannique, David Fukahara.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. une pomme de lance-amarre terminée,
- c. du cordage.

9. **Matériel d'apprentissage.** du cordage.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

OCOM C321.05 – FAIRE UN NŒUD DE TÊTE DE TURC

1. **Rendement.** Faire un nœud de tête de turc.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) du cordage,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit faire un nœud de tête de turc.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------------|--------|---------------------------|
| PE1 | Expliquer l'utilité du nœud de tête de turc. | Exposé interactif | 5 min | A1-004 (p. 5-41, 5-42) |
| PE2 | Démontrer la façon de faire un nœud de tête de turc et demander aux cadets de le mettre en pratique. | Démonstration et exécution | 45 min | A1-004 (p. 5-42) |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 10 min
 - b. Exposé interactif : 5 min
 - c. Démonstration et exécution : 45 min
 - d. Total : 60 min
6. **Justification**
 - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'expliquer l'utilité du nœud de tête de turc.
 - b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la façon de faire un nœud de tête de turc, tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre en pratique cette compétence sous supervision.
7. **Documents de référence**
 - a. A1-004 B-GN-4 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
 - b. C1-102 Fukuhara, D. (2002). *Fancy Knotting: An Introduction*. Vancouver, Colombie-Britannique, David Fukuhara.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un nœud de tête de turc terminé,
- c. du cordage.

9. **Matériel d'apprentissage.** du cordage.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

SECTION 14

OREN 322 – OBTENIR LA QUALIFICATION DE CONDUCTEUR D’EMBARCATION DE PLAISANCE

1. OREN 322 – Obtenir la qualification de conducteur d’embarcation de plaisance

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans la publication A-CR-CCP-921/PG-002 Organisations de cadets du Canada, Programme d’opérateur d’embarcation légère (POEL), Module 1 – Carte de conducteur d’embarcation de plaisance.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 15**OREN 323 – SERVIR DANS UN ENVIRONNEMENT NAVAL**

1. **Rendement.** Servir dans un environnement naval.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. identifier la structure du corps de cadets, y compris :
 - (1) l'organisation fonctionnelle,
 - (2) l'organisation du personnel de service,
 - (3) l'organisation de l'instruction;
 - b. exercer les fonctions du caporal de la coupée.
4. **Remarques.** Les corps de cadets doivent suivre la routine du navire afin de renforcer cet OREN.
5. **Matière complémentaire**
 - a. La matière complémentaire liée à l'OREN 323 est conçue pour améliorer l'habileté du cadet à servir dans un environnement naval par l'entremise d'un certain nombre d'activités :
 - (1) l'OCOM C323.01 (Communiquer en utilisant des pavillons et des flammes),
 - (2) l'OCOM C323.02 (Lancer l'appel du réveil),
 - (3) l'OCOM C323.03 (Lancer l'appel de l'équipage au dîner).
 - b. On peut choisir une partie de l'instruction complémentaire qui a été enseignée dans le cadre des phases précédentes comme instruction complémentaire de la phase trois, plus précisément :
 - (1) l'OCOM C223.01 (Définir la terminologie navale, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 12),
 - (2) l'OCOM C223.02 (Lancer l'appel du bord, A-CR-CCP-602/PG-002, chapitre 4, section 12),
 - (3) l'OCOM C123.01 (Lire l'horloge de 24 heures, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 12),
 - (4) l'OCOM C123.02 (Réciter l'alphabet phonétique, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 12),
 - (5) l'OCOM C123.03 (Participer à un exercice de sémaphore, A-CR-CCP-601/PG-002, chapitre 4, section 12).

- c. Lorsque l'instruction complémentaire des phases précédentes est choisie, le personnel d'instruction doit réviser l'objectif de rendement, la ou les descriptions de la leçon et le ou les guides pédagogiques appropriés.
- d. L'instruction complémentaire liée à l'OREN 323 se limite à un total de 7 périodes. Les corps de cadets ne sont pas tenus d'utiliser toutes les 7 périodes.

OCOM M323.01 – EXERCER LES FONCTIONS DU CORPS DE CADETS

1. **Rendement.** Exercer les fonctions du corps de cadets.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) un sifflet de manœuvrier,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit :
 - a. décrire la structure du corps de cadets, y compris :
 - (1) l'organisation fonctionnelle,
 - (2) l'organisation du personnel de service,
 - (3) l'organisation de l'instruction;
 - b. exercer les fonctions du caporal de la coupée.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|--------------------|--------|--|
| PE1 | Expliquer la structure du corps de cadets, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l'organisation fonctionnelle, b. l'organisation du personnel de service, c. l'organisation de l'instruction. | Exposé interactif | 10 min | Ordres permanents du corps de cadets A1-047 |
| PE2 | Décrire les fonctions du caporal de la coupée, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. diriger les cérémonies des couleurs et du coucher du soleil; b. maintenir la routine du corps de cadets; c. gérer le système de diffusion du corps de cadets; d. contrôler la coupée; e. assurer la propreté de la zone de la coupée. | Exposé interactif | 10 min | A1-047 |
| PE3 | Diriger une activité où les cadets doivent exercer les fonctions du caporal de la coupée. | Activité en classe | 30 min | |

5. **Durée**

| | |
|------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Activité en classe : | 40 min |
| c. Exposé interactif : | 10 min |
| d. Total : | 60 min |

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2, car il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements sur les fonctions du caporal de la coupée et d'y faire participer les cadets, tout en les encourageant à poser des questions et à y répondre.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets d'exercer les fonctions du caporal de la coupée sous supervision.

7. **Documents de référence.** A1-047 Directeur – Cadets 4. (1994). OAIC 31-01 *Ordres permanents uniformisés des corps de cadets de la Marine*, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. des organigrammes,
- c. un sifflet de manœuvrier,
- d. des produits de nettoyage.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. des organigrammes,
- b. un sifflet de manœuvrier.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément au chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 6](#) (COCOM 01 de l'OREN 323) et chapitre 3, [annexe B](#), [appendice 7](#) (COREN 323).

11. **Remarques.** Cet OCOM doit être enseigné au début de l'année afin de permettre aux cadets d'exercer les fonctions du caporal de la coupée durant l'année d'instruction.

OCOM C323.01 – COMMUNIQUER EN UTILISANT DES PAVILLONS ET DES FLAMMES

1. **Rendement.** Communiquer en utilisant des pavillons et des flammes.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) Les pavillons et les flammes, y compris :
 - (a) alpha,
 - (b) bravo,
 - (c) golf,
 - (d) india,
 - (e) juliett,
 - (f) oscar,
 - (g) papa,
 - (h) québec,
 - (i) uniform,
 - (j) x-ray,
 - (k) zulu,
 - (l) le pavillon « 5 »,
 - (m) le guidon de préparation,
 - (n) le 3^e remplaçant;
 - (2) le mât de signal,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit transmettre un message à l'aide des pavillons et des flammes fournis.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|-------------------|-------|----------------------------------|
| PE1 | Expliquer les pavillons et les flammes, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. le but, b. l'indicatif d'appel, c. le séparatif, d. la combinaison des signaux. | Exposé interactif | 5 min | A1-020 (p. 1-2 à 1-4, 1-8, 1-10) |

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|--------------------|--------|---|
| PE2 | <p>Expliquer les termes de hissage de signaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. abouté, b. hisser, c. à bloc, d. à mi-drise, e. border (abaisser). | Exposé interactif | 5 min | <p>A1-002 (p. 1-2-1 à 1-2-3, 1-2-5)</p> <p>A1-004 (p. 3-27)</p> |
| PE3 | <p>Diriger une activité où les cadets doivent identifier et décrire la signification des pavillons et des flammes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. alpha, b. bravo, c. golf, d. india, e. juliett, f. oscar, g. papa, h. québec, i. uniform, j. x-ray, k. zulu, l. le pavillon « 5 », m. le guidon de préparation, n. le 3^e remplaçant. | Activité en classe | 40 min | A1-020 (p. 2-1 à 2-12) |
| PE4 | <p>Identifier les parties d'un mât de signal, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le mât, b. la tête de mât (pomme de mât), c. la vergue, d. la corne, e. la drisse. | Exposé interactif | 5 min | A1-002 (p. 1-2-1 à 1-2-6, 1-2-8) |
| PE5 | Identifier les positions supérieures sur un mât de signal. | Exposé interactif | 5 min | A1-002 (p. 2A-3) |
| PE6 | Diriger des activités où les cadets doivent communiquer à l'aide des pavillons et des flammes. | Activité en classe | 50 min | |

5. Durée

| | | |
|----|---------------------------|---------|
| a. | Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 20 min |
| c. | Activité en classe : | 90 min |
| d. | Total : | 120 min |

6. Justification

- L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2, 4 et 5 afin de présenter les pavillons et les flammes couramment utilisés dans le cadre de l'instruction des cadets de la Marine.
- Une activité en classe a été choisie pour les PE 3 et 6, parce que c'est une façon interactive de confirmer la compréhension des cadets relativement aux pavillons et aux flammes.

7. Documents de référence

- A1-002 Chef d'état-major de la Force maritime/Officier d'état-major – Patrimoine. (2004). *Manuel du cérémonial des navires canadiens de Sa majesté, des sous-marins et des divisions de la Réserve navale*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- A1-020 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. (2003). MTP 1(D), *Multinational Maritime Tactical Signal and Manoeuvring Book* (Vol. 2). Washington, DC, Custodian North American Treaty Organization Standardization Agency.

8. Matériel d'instruction

- du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- le mât de signal,
- la grille de correction de hissage de signaux,
- le séparatif,
- les pavillons et les flammes, y compris :
 - alpha,
 - bravo,
 - golf,
 - india,
 - juliett,
 - oscar,
 - papa,
 - québec,
 - uniform,

- (10) x-ray,
- (11) zulu,
- (12) le pavillon « 5 »,
- (13) le guidon de préparation,
- (14) le 3^e remplaçant.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. le mât de signal,
- b. des fiches aide-mémoire,
- c. la feuille de pointage des fiches aide-mémoire des pavillons,
- d. un gros sac ou fourre-tout,
- e. un document de cours sur le mât de signal,
- f. des fiches aide-mémoire de hissage de signaux,
- g. la feuille de pointage de hissage de signaux,
- h. le séparatif,
- i. les pavillons et les flammes, y compris :
 - (1) alpha,
 - (2) bravo,
 - (3) golf,
 - (4) india,
 - (5) juliett,
 - (6) oscar,
 - (7) papa,
 - (8) québec,
 - (9) uniform,
 - (10) x-ray,
 - (11) zulu,
 - (12) le pavillon « 5 »,
 - (13) le guidon de préparation,
 - (14) le 3^e remplaçant.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

- a. Cette leçon peut être enseignée en quatre périodes durant une journée d'instruction de fin de semaine ou en quatre périodes dans deux soirées d'instruction; la première soirée d'instruction doit porter sur les PE 1 à 4 et la deuxième soirée sur les PE 5 et 6.
- b. Si le temps le permet, les cadets peuvent se qualifier pour le certificat des pavillons et des flammes des cadets de la Marine. Ils peuvent y parvenir en identifiant et en décrivant la signification de toutes les flammes et de tous les pavillons utilisés par la Marine canadienne avec 80 pour cent d'exactitude et en récitant l'alphabet phonétique avec 90 pour cent d'exactitude. Le reste de pavillons et de flammes se trouve dans le document de référence A1-020 (p. 2-1 à 2-12).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C323.02 – LANCER L'APPEL DU RÉVEIL

1. **Rendement.** Lancer l'appel du réveil.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) un sifflet de manœuvrier,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit lancer l'appel du réveil.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|--|----------------------------|--------|--------|
| PE1 | Expliquer le but de l'appel du réveil. | Exposé interactif | 5 min | A1-022 |
| PE2 | Démontrer comment lancer l'appel du réveil et demander aux cadets de le pratiquer, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la séquence des notes, b. la durée. | Démonstration et exécution | 45 min | A1-022 |

5. **Durée**

| | |
|---------------------------------|--------|
| a. Introduction/Conclusion : | 10 min |
| b. Exposé interactif : | 5 min |
| c. Démonstration et exécution : | 45 min |
| d. Total : | 60 min |
6. **Justification**
 - a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE de présenter l'appel du réveil et de donner un aperçu de son utilité.
 - b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la façon de lancer l'appel du réveil, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer l'appel sous supervision.
7. **Documents de référence.** A1-022 Marine canadienne. (2006). *Section jeunesse – Appels au sifflet*. Extrait le 28 février 2007 du site :http://www.navy.forces.gc.ca/cms_youth/youth_articles_f.asp?id=506.
8. **Matériel d'instruction**
 - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

- b. un sifflet de manœuvrier,
- c. des produits de nettoyage.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. un sifflet de manœuvrier,
- b. un diagramme de l'appel du réveil.

10. **Modalités de contrôle. S.O.**

11. **Remarques**

- a. Les instructeurs peuvent trouver des échantillons sonores de l'appel du réveil au site de la référence A1-022 et ils peuvent les faire jouer aux cadets pendant la présente leçon.
- b. S'assurer de nettoyer les sifflets de manœuvrier avec une solution de nettoyage entre les utilisations.

OCOM C323.03 – LANCER L'APPEL DE L'ÉQUIPAGE AU DÎNER

1. **Rendement.** Lancer l'appel de l'équipage au dîner.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) un sifflet de manœuvrier,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Le cadet doit lancer l'appel de l'équipage au dîner.
4. **Point d'enseignement**

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|-----|---|----------------------------|--------|-------------------------------------|
| PE1 | Expliquer le but de l'appel de l'équipage au dîner. | Exposé interactif | 5 min | C1-003 (p. 339) |
| PE2 | Démontrer comment lancer les tonalités suivantes et demander aux cadets de les pratiquer : <ol style="list-style-type: none"> a. la roulade, b. le trille. | Démonstration et exécution | 20 min | C1-003 (p. 338, 339) |
| PE3 | Démontrer comment lancer l'appel de l'équipage au dîner et demander aux cadets de le pratiquer, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. la séquence des notes, b. la durée. | Démonstration et exécution | 55 min | A1-022 C1-003 (p. 340) C1-043 |

5. **Durée**
 - a. Introduction/Conclusion : 10 min
 - b. Exposé interactif : 5 min
 - c. Démonstration et exécution : 75 min
 - d. Total : 90 min

6. **Justification**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter l'appel de l'équipage au dîner et donner un aperçu de son objet.

- b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 et 3, parce qu'elle permet à l'instructeur de démontrer la roulade, le trille et l'appel de l'équipage au dîner, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer les appels sous supervision.

7. Documents de référence

- a. A1-022 Marine canadienne. (2006). *Section jeunesse – Appels au sifflet*. Extrait le 28 février 2007 du site : http://www.navy.forces.gc.ca/cms_youth/youth_articles_f.asp?id=506.
- b. C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- c. C1-043 Ready Aye Ready. (Sans date). *The Boatswain's Call*. Extrait le 19 février 2008, du site : <http://www.readyayeready.com/navy-life/boatswains-call.htm>.

8. Matériel d'instruction

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,
- b. un sifflet de manœuvrier,
- c. des produits de nettoyage.

9. Matériel d'apprentissage

- a. un sifflet de manœuvrier,
- b. un diagramme de l'appel de l'équipage au dîner.

10. Modalités de contrôle. S.O.

11. Remarques

- a. Les instructeurs peuvent trouver des exemples sonores de l'appel de l'équipage au dîner au site indiqué à la référence A1-022 et ils peuvent les faire jouer aux cadets pendant la présente leçon.
- b. S'assurer de nettoyer les sifflets de manœuvrier avec une solution de nettoyage entre les utilisations.

SECTION 16

**OREN X24 – NAVIGUER EN VOILIER CONFORMÉMENT AU
PROGRAMME VOILECAN NIVEAU 1 DE VOILE CANADA**

1. OREN X24 – Naviguer en voilier conformément au programme VoileCAN niveau 1 de Voile Canada

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans la publication A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase un.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 17

OREN X25 – PARTICIPER À UNE FIN DE SEMAINE D’INSTRUCTION NAUTIQUE

1. **OREN X25 – Participer à une fin de semaine d’instruction nautique**

Le présent OREN et les OCOM connexes sont présentés dans l’A-CR-CCP-601/PG-002, *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase un.*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SECTION 18

COMPÉTITION DE MATELOTAGE INTERDIVISIONS (CMI)

1. **Rendement.** Participer à une compétition de matelotage interdivisions.
2. **Conditions**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) un minimum d'une période pendant la séance d'instruction avant l'événement pour que les divisions planifient et se préparent en équipes;
 - (2) de la supervision;
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : S.O.
 - c. Conditions environnementales : Des salles de classe appropriées ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme.** Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit participer à une compétition de matelotage interdivisions, y compris :
 - a. enrrouler et lancer un cordage;
 - b. faire des appels et y répondre;
 - c. faire des nœuds, des ajuts et des demi-clés;
 - d. effectuer une épissure carrée;
 - e. effectuer une surliure ordinaire;
 - f. répondre à des questions;
 - g. gréer une bigue;
 - h. fabriquer une maquette de navire;
 - i. participer à des activités de promotion de travail d'équipe.
4. **Point d'enseignement.** S.O.
5. **Durée**

| | |
|--|-------------------|
| a. Divisional Planning/Preparation** : | 30 min |
| b. Activité : | 540 min (2 jours) |
| c. Durée totale : | 570 min |
6. **Justification.** L'activité pratique permettra de vérifier si les cadets ont bien compris la matière et permettra aux cadets de mettre en pratique les connaissances acquises dans la composante

apprentissage direct. Les cadets doivent effectuer l'exercice sous la direction et la supervision de l'instructeur.

7. Documents de référence

- a. A1-007 A-CR-CCP-004/PT-002 D Cad (1983). *Manuel des cadets de la Marine royale canadienne, volume 2*. Ottawa, Ontario.
- b. A1-01a Marine. www.navy.gc.ca.
- c. C1-002 (ISBN 0-7858-1446-9) Pawson, D. (2001). *Pocket Guide to Knots and Splices*. Edison, New Jersey, Charwell Books, Inc.
- d. C1-003 (ISBN 11-770973-5) (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964 Volume 1*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.
- e. C1-005 (ISBN 0-07-134984-7) West, E. (1999). *The Big Book of Icebreakers: Quick, Fun Activities for Energizing Meetings and Workshops*. New York, McGraw-Hill, Inc.
- f. C1-006 (ISBN 0-8403-5682-X) Rohnke, K. (1984). *A Guide to Initiative Problems, Adventure Games and Trust Activities: Silver Bullets*. Iowa, Kendall/Hunt Publishing Company.

8. Matériel d'instruction

- a. Le lance-amarre :
 - (1) un lance-amarre,
 - (2) deux cibles,
 - (3) un sifflet,
 - (4) une feuille de pointage,
 - (5) un crayon.
- b. Les surliures et les épissures :
 - (1) un sifflet,
 - (2) une feuille de pointage, et
 - (3) un crayon.
- c. Fait anecdotique :
 - (1) OPTION UN :
 - (a) une table de 6 pieds de long ou des places appropriées,
 - (b) des chaises ou des places appropriées,
 - (c) un sifflet,
 - (d) une liste de questions,
 - (e) une feuille de pointage,
 - (f) un crayon.
 - (2) OPTION DEUX :
 - (a) deux tables de 6 pieds de long ou des places appropriées,

- (b) des chaises ou des places appropriées,
 - (c) un avertisseur sonore,
 - (d) un tableau de questions,
 - (e) une liste de questions,
 - (f) un sifflet,
 - (g) une feuille de pointage,
 - (h) un crayon.
- d. Le sifflet de manœuvrier :
- (1) des cartes d'instruction de sifflet de manœuvrier,
 - (2) un sac ou un chapeau,
 - (3) un sifflet,
 - (4) une feuille de pointage,
 - (5) un crayon.
- e. Les nœuds, ajuts et demi-clés :
- (1) une table de 6 pieds de long,
 - (2) un sac ou un chapeau,
 - (3) des cartes de tâches,
 - (4) un sifflet,
 - (5) une feuille de pointage,
 - (6) un crayon.
- f. La chèvre à haubans :
- (1) une feuille de pointage,
 - (2) un crayon.
- g. La maquette de navire :
- (1) une feuille de pointage,
 - (2) un crayon.
- h. Les activités de promotion de travail d'équipe :
- (1) deux morceaux de corde (4 m),
 - (2) des bandeaux (un par cadet).
- i. L'événement final :
- (1) un sifflet de manœuvrier (nombre égal à celui des divisions),
 - (2) une corde d'un mètre (nombre égal à celui des divisions),

- (3) des fiches de tâches (nombre de jeux égal à celui des divisions),
- (4) un lance-amarre (nombre égal à celui des divisions),
- (5) des poulies simples (nombre égal à celui des divisions),
- (6) des poulies doubles (nombre égal à celui des divisions),
- (7) un cordage en manille de 12 mm d'une longueur de 17 m (nombre égal à celui des divisions),
- (8) une petite boîte (nombre égal à celui des divisions),
- (9) une cible (nombre égal à celui des divisions),
- (10) des fiches de messages secrets (nombre de jeux égal à celui des divisions),
- (11) un membre du personnel ou un cadet supérieur par station et par équipe.

9. **Matériel d'apprentissage**

- a. Le lance-amarre :
 - (1) un lance-amarre.
- b. Les surliures et les épissures :
 - (1) un mètre de corde par cadet de phase un et de phase deux,
 - (2) un rouleau de fil à surlier,
 - (3) un couteau,
 - (4) un mètre de corde à trois brins par cadet de phase un et de phase deux.
- c. Le sifflet de manœuvrier :
 - (1) un sifflet de manœuvrier,
 - (2) des cartes d'instruction de sifflet de manœuvrier.
- d. Les nœuds, ajuts et demi-clés :
 - (1) un mètre de corde,
 - (2) un petit espar ou une petite tige.
- e. La chèvre à haubans :
 - (1) un casque de sécurité (un par cadet),
 - (2) deux espars de bois (4 à 4.5 m),
 - (3) une manille de 12 mm (9 m),
 - (4) cinq tiges d'aciers dotés d'œillets à cinq cm du haut (1 m),
 - (5) un rouleau de corde à surlier,
 - (6) une charge adéquate (minimum de 18 kg),
 - (7) une tige d'acier dotée de deux œillets (1.2 m),
 - (8) un membre du personnel ou un cadet supérieur,

- (9) deux poulies simples (12.5 cm),
 - (10) une manille de 16 mm (68 m),
 - (11) une estrope de cordage en manille de 12 mm (12 mm),
 - (12) une poulie double (10 cm),
 - (13) une poulie simple munie de ringot (10 cm),
 - (14) une manille de 12 mm (17 m),
 - (15) deux estropes en manille de 12 mm (0.5 m),
 - (16) quatre poulies doubles (10 cm),
 - (17) quatre poulies simples (12.5 cm),
 - (18) quatre estropes en manille de 12 mm,
 - (19) deux poulies doubles (12.5 cm),
 - (20) une poulie simple munie de ringot (12.5 cm),
 - (21) une manille de 12 mm (30 m),
 - (22) une estrope en manille de 12 mm (0.5 m).
- f. La maquette de navire :
- (1) une feuille de carton bristol noir,
 - (2) une feuille de carton bristol gris,
 - (3) une paire de ciseaux,
 - (4) un rouleau de ruban à coller,
 - (5) des trombones,
 - (6) des photos de navires,
 - (7) un paquet de marqueurs permanents,
 - (8) un bâton de colle pour papier.
- g. Les activités de promotion de travail d'équipe :
- (1) une feuille d'activité de ressemblance (une par cadet),
 - (2) un crayon (un par cadet),
 - (3) deux morceaux de corde (4m),
 - (4) des bandeaux (un par cadet).
- h. L'événement final :
- (1) un sifflet de manœuvrier (nombre égal à celui des divisions),
 - (2) une corde d'un mètre (nombre égal à celui des divisions),
 - (3) des fiches de tâches (nombre de jeux égal à celui des divisions),

- (4) un lance-amarre (nombre égal à celui des divisions),
- (5) des poulies simples (nombre égal à celui des divisions),
- (6) des poulies doubles (nombre égal à celui des divisions),
- (7) un cordage en manille de 12 mm d'une longueur de 17 m (nombre égal à celui des divisions),
- (8) une petite boîte (nombre égal à celui des divisions),
- (9) une cible (nombre égal à celui des divisions),
- (10) des fiches de messages secrets (nombre de jeux égal à celui des divisions),
- (11) un membre du personnel ou un cadet supérieur par station et par équipe.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** Les sites Web suivants ont été consultés pour élaborer la présente leçon :

- a. C1-025 JCOMMOPS (2001-2005). Extrait le 12 mai 2006. http://www.jcommops.org/graph_ref/cargo_ship-3.jpg.
- b. C1-030 CBS News. Extrait le 12 mai 2006. <http://www.cbsnews.com/images/2006/03/24/imageSJU10103232114.jpg>.
- c. C1-040 Port of Cork. *Galerie de photos* Extrait le 12 mai 2006 du site http://www.portofcork.ie/web_images/archive/Gerry_o_sullivan.gif.
- d. C1-043 Galerie de photos de Terre-Neuve. *Page 1 – Images miniatures et descriptions*. Extrait le 12 mai 2006. <http://www.geocities.com/Heartland/Pointe/5181/nfld/smallwood.jpg>.
- e. C1-044 CMGmbH Consulting Measurement Technology. Extrait le 12 mai 2006. <http://www.cmt-gmbh.de/tanker%20ship.jpg>.

MÉTHODOLOGIES D'INSTRUCTION ET LEURS UTILISATIONS

Les diverses méthodes d'instruction les plus couramment considérées comme appropriées pour l'instruction des cadets sont énumérées ci-dessous.

| Méthode | Période de développement un Age 12 à 14 Basé sur l'expérience | Période de développement deux Age 15 à 16 Perfectionnement | Période de développement trois Age 17 à 18 Compétence |
|--|---|--|---|
| Modélisation du comportement | Sans objet | Sans objet | Applicable |
| Étude de cas | Sans objet | Applicable | Applicable |
| Démonstration et exécution | Applicable | Applicable | Applicable |
| Apprentissage expérientiel | Applicable | Applicable | Applicable |
| Visite éducative | Applicable | Applicable | Applicable |
| Jeu | Applicable | Applicable | Applicable |
| Discussion de groupe | Applicable | Applicable | Applicable |
| Discussion dirigée | Sans objet | Sans objet | Applicable |
| Activité en classe | Applicable | Applicable | Applicable |
| Exposé interactif | Applicable | Applicable | Applicable |
| Exposé | Applicable | Applicable | Applicable |
| Formation en cours d'emploi (FCE) | Sans objet | Sans objet | Applicable |
| Apprentissage auprès des pairs | Sans objet | Sans objet | Applicable |
| Activité pratique | Applicable | Applicable | Applicable |
| Apprentissage par résolution de problème | Sans objet | Applicable | Applicable |
| Jeu de rôles | Sans objet | Applicable | Applicable |
| Autoformation | Sans objet | Sans objet | Applicable |
| Séminaire | Sans objet | Sans objet | Applicable |
| Simulation | Sans objet | Sans objet | Applicable |
| Tutorat | Sans objet | Sans objet | Applicable |

Voici de l'information générale relative à l'âge approprié, la définition, l'utilisation, les avantages et les désavantages qui s'appliquent à chaque méthode.

| Méthode(s) | Utilisation | Avantages | Désavantages |
|--|---|---|--|
| <p>ÉTUDE DE CAS</p> <p>On donne aux cadets un problème, une situation ou une mise en situation, par écrit, qu'ils doivent traiter soit individuellement ou en groupe afin d'atteindre un objectif de rendement. Le problème, la situation ou la mise en situation doit correspondre au niveau d'expérience des cadets et on doit leur accorder suffisamment de temps avant ou pendant la période d'instruction pour l'analyser. Les réponses obtenues doivent être inscrites sous les quatre entêtes suivants : Faits, hypothèses, problèmes et solutions.</p> <p>DÉMONSTRATION ET EXÉCUTION</p> <p>Les cadets observent l'instructeur exécuter la tâche qu'il démontre, et ils pratiquent cette tâche sous la supervision de l'instructeur. Un bon exemple est l'instruction d'exercice militaire, durant laquelle on démontre un mouvement aux cadets et on leur donne l'occasion de le pratiquer et de l'exécuter.</p> <p>Méthode par démonstration</p> <p>Une méthode d'instruction où l'instructeur, en exécutant lui-même une opération ou une tâche, montre au cadet quoi faire, comment le faire et, avec des explications, pourquoi, où et quand le faire.</p> | <p>Apprendre les principes, les attitudes et les concepts.</p> <p>Méthode par démonstration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enseigner les opérations ou les procédures de manipulation d'ordre pratique. 2. Enseigner la résolution de problème. 3. Illustrer les principes. 4. Enseigner l'opération ou le fonctionnement d'une pièce d'équipement. 5. Enseigner le travail d'équipe. 6. Établir des normes pour l'exécution du travail. 7. Enseigner les consignes de sécurité. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation efficace des principes d'enseignement au lieu de « sermonner ». 2. Les cadets peuvent s'entraider à apprendre. 3. Quantité accrue d'énergie et démonstrations parfaites. 4. Peut facilement être reliée à une situation réelle qui a eu lieu dans le passé et à des applications futures. <p>Méthode par démonstration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Minimise les dommages et le gaspillage. 2. Permet de gagner du temps. 3. Peut être présentée devant de grands groupes. | <p>Doit être bien préparée et bien présentée afin d'assurer un bon déroulement de l'apprentissage.</p> <p>Méthode par démonstration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessite une préparation soignée et de la répétition. 2. Nécessite des dispositions particulières de la salle de classe. 3. Nécessite de l'équipement et du matériel. |

| Méthode(s) | Utilisation | Avantages | Désavantages |
|---|---|---|---|
| <p>Méthode par exécution</p> <p>Une méthode où le cadet doit exécuter, dans des conditions contrôlées, l'opération, la compétence ou le mouvement enseignés.</p> | <p>Méthode par exécution</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enseigner les opérations ou les procédures de manipulation d'ordre pratique. 2. Enseigner l'opération ou le fonctionnement d'une pièce d'équipement. 3. Enseigner des compétences d'équipe. 4. Enseigner les consignes de sécurité. | <p>Méthode par exécution</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmente la confiance en soi. 2. Permet l'évaluation de l'apprentissage. 3. Réduit les dommages et le gaspillage. 4. Fait la promotion de la sécurité. | <p>Méthode par exécution</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessite des outils et de l'équipement. 2. Nécessite de longues périodes d'instruction. 3. Nécessite plus d'instructeurs. |
| <p>APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL</p> <p>L'apprentissage au sein du programme des cadets se concentre sur l'apprentissage expérientiel. Cela implique l'apprentissage des connaissances et des compétences à partir d'une expérience directe. Les personnes apprennent mieux en expérimentant et peuvent ensuite mettre leurs connaissances et compétences en pratique dans de nouvelles situations. Les quatre étapes du cycle peuvent être considérées et appliquées à toutes les activités du programme des cadets, peu importe la méthode choisie.</p> <p>Étape 1 – Expérience concrète. Les cadets font l'expérience de quelque chose et prennent le temps d'identifier et de définir cette expérience. Des exemples d'activités : observations directes, simulations, visites éducatives et lecture.</p> <p>Étape 2 – Réflexion. Les cadets doivent réfléchir sur ce qu'ils ont vu, ressenti et pensé lors de cette expérience et en faire un examen. Des exemples d'activités : discussion, journaux et graphiques.</p> | <p>Méthode par exécution</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enseigner des compétences pratiques. 2. Apprendre à apprendre. 3. Enseigner des compétences transversales. 4. Enseigner le processus ou le principe. 5. Enseigner la résolution de problème. | <p>Méthode par exécution</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les connaissances sont partagées et créées par tous. 2. Tout le monde s'implique activement dans le processus d'enseignement et d'apprentissage. 3. De nombreuses ressources sont utilisées. 4. L'apprentissage est axé sur les cadets. | <p>Méthode par exécution</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un grand nombre de ressources sont nécessaires (peut être coûteux). 2. Nécessite beaucoup de planification, de préparation et d'organisation avant l'activité. 3. L'instructeur doit maîtriser le sujet élaboré. 4. L'instructeur doit être un bon pédagogue. 5. Peut s'avérer ne pas être une bonne méthode d'apprentissage pour les détails. |

| Méthode(s) | Utilisation | Avantages | Désavantages |
|--|--|---|---|
| <p>Étape 3 – Conceptualisation abstraite. Les cadets tentent de comprendre et de faire des connexions entre l'expérience et de nouvelles ou différentes situations. Des exemples d'activités : entrevue, discussion, fabrication de modèles, analogies et planification.</p> <p>Étape 4 – Expérimentation active. Les cadets projettent et planifient la mise en pratique des compétences et connaissances acquises lors d'expérimentations futures. Des exemples d'activités : simulation et étude sur le terrain.</p> <p>Nota : Le cycle est continu puisque chaque expérimentation d'apprentissage repose sur une autre.</p> | | | |
| <p>VISITES ÉDUCATIVES</p> <p>Les connaissances théoriques sont renforcées grâce à une participation à une activité qui se déroule dans un environnement réel. La planification permet de s'assurer que toutes les normes de sécurité et les normes pertinentes sont atteintes. Les activités de visite éducative sont planifiées et dirigées de façon à atteindre des objectifs d'instruction clairs que les cadets comprennent. On compte parmi les exemples des visites à des endroits d'intérêt local, le vol et le vol à voile, la randonnée pédestre et la voile.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire connaître les situations historiques. 2. Il est possible de les combiner avec beaucoup d'autres activités d'instruction. 3. Présenter, démontrer et confirmer les sujets. | <p>Plonge les cadets dans un milieu particulier.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Peuvent être difficiles à contrôler. 2. Nécessite beaucoup d'organisation et de préparation. 3. Peuvent générer des coûts. |
| <p>JEUX</p> <p>Les jeux comportent un participant ou plus et visent à pratiquer des compétences, mettre en pratique des stratégies et améliorer les équipes. Il est essentiel que les jeux contribuent à l'apprentissage grâce à des activités stimulantes qui permettent de pratiquer les compétences ou de confirmer les connaissances. Les jeux sont une façon amusante et intéressante de présenter un sujet, d'élargir les connaissances des cadets sur le sujet ou de réviser la matière.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Situations pratiques. 2. Découverte des concepts et des principes. 3. Révision et confirmation. 4. Les jeux comprennent des règles et une évaluation. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Amusant et intéressant. 2. Créer un sens d'appartenance. 3. Niveau de participation élevé. 4. Plusieurs ressources sont concernées. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Peut séparer le groupe en créant un gagnant et un perdant. 2. Peut s'avérer difficile de donner des rétroactions de l'instructeur. |

| Méthode(s) | Utilisation | Avantages | Désavantages |
|--|--|--|--|
| <p>DISCUSSION DE GROUPE</p> <p>Les cadets discutent des enjeux et partagent leurs connaissances, leurs opinions et leurs sentiments en ce qui a trait à un sujet dans de petits groupes afin d'atteindre un objectif particulier. Les questions de l'instructeur sont flexibles et minimales et visent à encourager les cadets à explorer leurs expériences et leurs opinions grâce à l'interaction avec les pairs.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des solutions imaginatives à des problèmes. 2. Stimuler la pensée et l'intérêt et s'assurer de la participation du cadet. 3. Insister sur les points d'enseignement principaux. 4. Compléter les exposés. 5. Déterminer jusqu'à quel point les cadets comprennent les concepts et les principes. 6. Préparer les cadets à la mise en pratique de la théorie ou de la procédure. 7. Résumer, clarifier, renforcer et réviser la matière. 8. Préparer les cadets aux instructions qui suivront. 9. Déterminer le progrès du cadet et l'efficacité de l'instruction précédente. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmente l'intérêt du cadet. 2. Augmente l'acceptation et l'engagement du cadet. 3. Emploie les connaissances et les expériences du cadet. 4. Résulte en un apprentissage plus permanent à cause du degré de participation élevé et de l'engagement cognitif du cadet. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessite des instructeurs très compétents. 2. Nécessite de la préparation de la part des cadets. 3. Limite le contenu. 4. Nécessite beaucoup de temps. 5. Restreint la taille du groupe. 6. Nécessite une composition de groupes sélective. |

| Méthode(s) | Utilisation | Avantages | Désavantages |
|--|---|---|--|
| <p>ACTIVITÉ EN CLASSE</p> <p>Les activités en classe comprennent un large éventail d'occasions d'apprentissage fondées sur les activités qui peut servir à renforcer les sujets d'instruction ou présenter aux cadets de nouvelles expériences. Les activités en classe doivent stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets, tout en demeurant pertinentes aux objectifs de rendement. Des exemples de ces activités sont les stations d'apprentissage, les vidéos, les remue-méninges et les débats.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les sujets d'instruction. 2. Initier les cadets aux sujets. 3. Présenter un sujet. 4. Donner des directives concernant les procédures. 5. Présenter la matière de base. 6. Présenter une démonstration, une discussion ou une exécution. 7. Démontrer la mise en application des règlements, des principes ou des concepts. 8. Réviser, clarifier, faire ressortir ou résumer la matière. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Stimule l'esprit et suscite l'intérêt des cadets, tout en demeurant pertinent aux objectifs de rendement. 2. Permet une flexibilité de la taille du groupe. 3. Nécessite des besoins en espace moins rigoureux. 4. Permet l'adaptation. 5. Permet la polyvalence. 6. Permet un meilleur contrôle sur le contenu et sur l'ordre. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourage la passivité chez les cadets. 2. Difficulté à évaluer la réaction des cadets. 3. Nécessite du temps pour la préparation. |
| <p>EXPOSÉ INTERACTIF</p> <p>La méthodologie donnée par l'instructeur combine l'exposé et l'interaction dans le but d'atteindre les objectifs de la leçon. Les parties « exposé » de la leçon sont entrecoupées par des vidéos suivies de discussion, de jeux à déterminer et des documents à remplir.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Initier les cadets aux sujets. 2. Présenter un sujet. 3. Donner des directives concernant les procédures. 4. Présenter la matière de base. 5. Démontrer la mise en application des règlements, des principes ou des concepts. 6. Réviser, clarifier, faire ressortir ou résumer la matière. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Permet de gagner du temps. 2. Permet une flexibilité dans la taille du groupe. 3. Nécessite des besoins en espace moins rigoureux. 4. Permet l'adaptation. 5. Permet la polyvalence. 6. Permet un meilleur contrôle sur le contenu et sur l'ordre. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication à sens unique. 2. Pose des problèmes à l'enseignement des compétences. 3. Encourage le comportement passif. 4. Difficulté à évaluer la réaction des cadets. 5. Nécessite des instructeurs très compétents. 6. Nécessite un niveau élevé de concentration des cadets. |

| Méthode(s) | Utilisation | Avantages | Désavantages |
|---|---|--|---|
| <p>EXPOSÉ</p> <p>Un exposé est un discours formel ou semi-formel durant lequel l'instructeur présente une série d'événements, de faits ou de principes, explore un problème ou explique une relation.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Initier les cadets aux sujets. 2. Présenter un sujet. 3. Donner des directives concernant les procédures. 4. Présenter la matière de base. 5. Démontrer la mise en application des règlements, des principes ou des concepts. 6. Réviser, clarifier, faire ressortir ou résumer la matière. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessite des habiletés d'expression verbale. 2. Pratique pour les grands groupes. 3. Permet de gagner du temps à cause des interruptions mineures. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Doit avoir une introduction et une conclusion claires. 2. Les cadets peuvent être passifs et ne pas s'impliquer. |
| <p>ACTIVITÉ PRATIQUE</p> <p>Les activités pratiques comprennent un large éventail d'occasions d'apprentissage fondées sur les activités qui peut servir à renforcer et mettre en pratique les sujets d'instruction ou présenter aux cadets de nouvelles expériences. Les activités pratiques doivent stimuler l'intérêt des cadets et les encourager à participer, tout en demeurant pertinentes aux objectifs de rendement.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Révision. 2. Dans des situations pratiques telles que le développement du leadership, les fonctions de commandement lors d'un rassemblement, etc. 3. Présenter un sujet. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager la participation des cadets. 2. Stimuler un intérêt envers le sujet. 3. Demeurer pertinent aux objectifs de rendement. 4. Amusant et intéressant. 5. Créer un sens d'appartenance. 6. Grande participation en petits groupes. 7. Plusieurs ressources sont concernées. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessite une longue supervision pour que le contenu approprié soit couvert. 2. Nécessite du temps pour la préparation. 3. Ne convient pas aux grands groupes. |

| Méthode(s) | Utilisation | Avantages | Désavantages |
|---|---|--|---|
| <p>APPRENTISSAGE PAR RÉOLUTION DE PROBLÈME</p> <p>Les cadets doivent analyser un problème, utiliser les étapes de la méthode de résolution de problème et travailler en petits groupes afin de résoudre le problème. L'apprentissage par résolution de problème exige la participation des cadets et l'interaction entre eux, tout en perfectionnant leurs capacités de raisonnement critique. Les instructeurs choisissent un problème qui stimule l'esprit, renforce l'apprentissage et correspond à l'intérêt et aux besoins des cadets. Tout au long de l'exercice, les instructeurs posent des questions qui portent à réfléchir et guident les cadets sans influencer leurs décisions.</p> <p>JEU DE RÔLES</p> <p>On attribue aux cadets des rôles qui nécessitent une interaction entre eux lorsqu'ils réagissent aux diverses situations réelles. L'instructeur donne le but du jeu de rôles, fournit aux cadets suffisamment de renseignements généraux pour les aider à jouer avec exactitude le rôle qui leur est attribué et les motive à participer plus activement à l'activité. Une rétroaction à la fin du jeu de rôles est essentielle pour faire le lien entre l'activité et l'OREN/OCOM.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Révision. 2. Dans des situations pratiques telles que le développement du leadership, les fonctions de commandement lors d'un rassemblement, etc. <ol style="list-style-type: none"> 1. Les compétences liées aux structures sociales ou aux interactions humaines, les situations pratiques comme PHAC, les problèmes de discipline, le comportement au champ de tir, le leadership, les techniques d'instruction. 2. Les objectifs comportementaux. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager la participation des cadets. 2. Stimuler un intérêt envers le sujet. 3. Demeurer pertinent aux objectifs de rendement. 4. Plusieurs ressources sont concernées. <ol style="list-style-type: none"> 1. Une grande participation, une prestation interactive et peut entraîner des discussions. 2. L'expérience est acquise dans un milieu favorable. 3. Très polyvalent selon l'utilisation, p. ex. la présentation d'un sujet, l'apprentissage intermédiaire ou la confirmation d'apprentissage. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessite des capacités de raisonnement. 2. Nécessite une vaste connaissance de la matière. <ol style="list-style-type: none"> 1. Les participants peuvent facilement s'écarter du sujet, une bonne préparation est nécessaire et les limites doivent être établies adéquatement. 2. Nécessite une compétence, de l'expérience et des instructeurs bien préparés. |